



# l'état de l'École

Coûts

Activités

Résultats

**29** indicateurs  
sur le système  
éducatif français

n° **20** – Novembre 2010

Cet ouvrage est édité par  
**Le ministère de l'Éducation  
nationale, de la Jeunesse  
et de la Vie associative**

Direction de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance

61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

**Directeur de la publication**  
Michel Quéré

**Rédacteur en chef**  
Paul Esquieu

**Auteurs**

Dominique Abriac  
Linda Ben Ali  
Gérard Briaud  
Luc Brière  
Agnès Brun  
Marc Colmant  
Jean-Pierre Dalous  
Jeanne-Marie Daussin  
Amélie Demongeot  
Mireille Dubois  
Sylvie Fumel  
Thomas Huguet  
Martine Jeljoul  
Élodie Leprévost  
Bruno Lutinier  
Claude Malègue  
Fabrice Murat  
Sophie O'Prey

Jean-Marc Pastor  
Pascale Pollet  
Pascale Poulet-Coulibando  
Thierry Rocher  
Alexia Stéfanou

**DEPP/Département de la  
valorisation et de l'édition  
Secrétariat de rédaction**

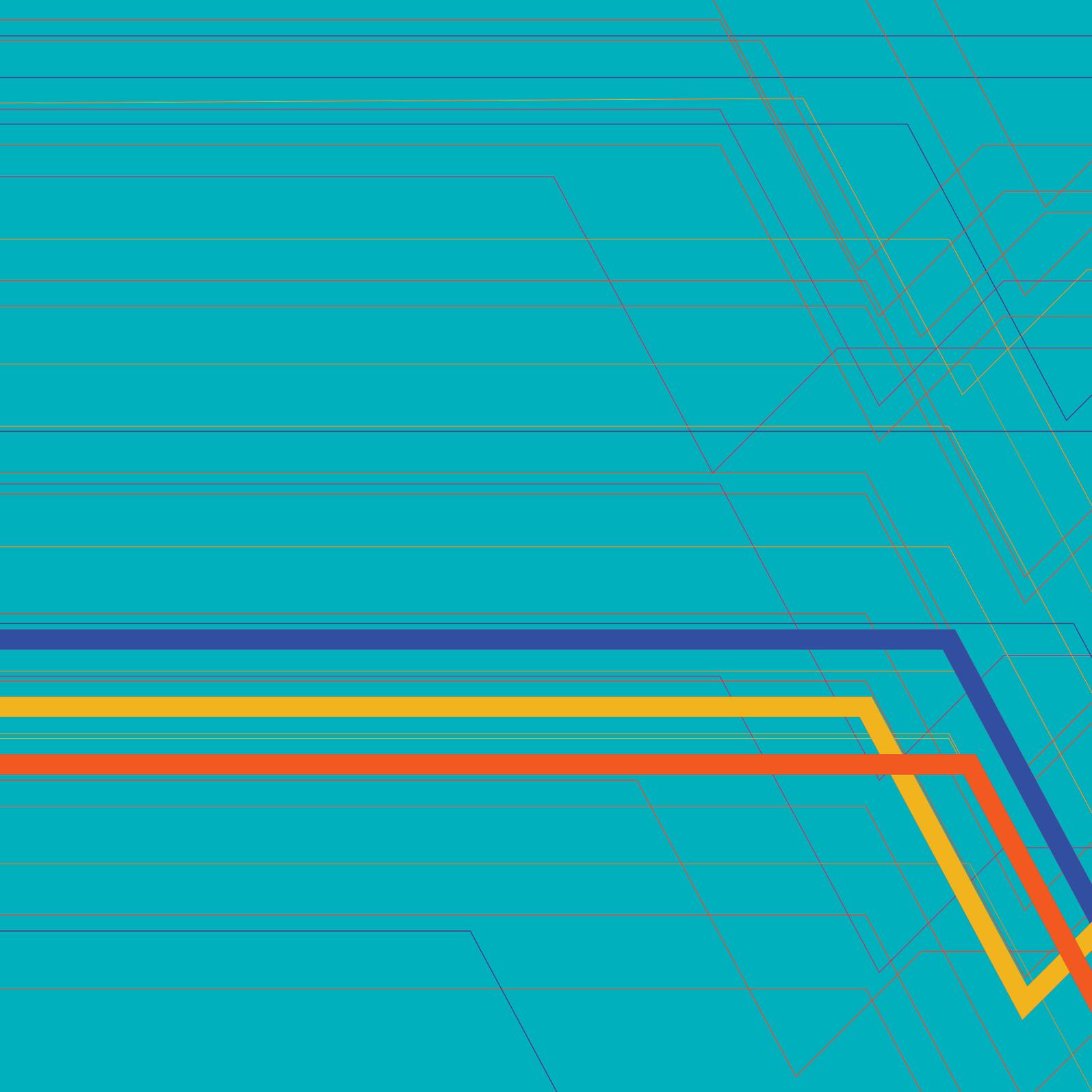
Marie Zilberman  
**Maquettiste**  
Frédéric Voiret

**Impression**  
Imprimerie Moderne de l'Est

**Vente DEPP/DVE**  
61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

# l'état de l'École





# Préface

*À travers cette nouvelle édition, l'état de l'École fête ses vingt ans d'existence. C'est une forme de maturité qu'il faut saluer. 20 ans, ce sont deux décennies de générations de jeunes qui ont fait, progressivement, l'objet d'observation sous le feu croisé de la double transformation de notre société et de la politique éducative.*

*Cette vingtième édition est marquée par une stabilité de ce qui caractérise notre système éducatif même si cette stabilité s'accompagne d'une profonde transformation de son mode de présentation. En effet, l'état de l'École adopte pour la première fois une organisation plus « lolfienne » de type coûts – activités – performance mais, pour autant, la plupart des indicateurs mobilisés dans les éditions précédentes demeurent.*

*Cette vingtième édition est ainsi le moyen d'observer combien la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École de 2005 imprègne progressivement les évolutions du système éducatif, pour favoriser les conditions d'une meilleure personnalisation de l'enseignement, seul garant de la réussite de tous les élèves.*

*Que ce soit la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun, que ce soit les différentes formes de soutien scolaire proposées à nos jeunes tout au long de leur parcours, que ce soit les efforts menés pour l'amélioration de la condition de nos personnels enseignants et administratifs, tous les leviers sont activés pour prévenir et traiter systématiquement l'échec scolaire, et fournir ainsi, à chacun de nos élèves, une École susceptible de favoriser les conditions d'un accomplissement personnel à la hauteur de ses ambitions.*



Luc Chatel

Ministre de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et de la Vie associative

# Présentation

Le développement des indicateurs et études comparatives au niveau international (OCDE, EUROSTAT, UNESCO), la définition d'objectifs communs pour les systèmes éducatifs européens, les objectifs assortis à la mise en place en France de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et l'ambition affirmée que tout jeune parvienne à la maîtrise d'un socle commun de connaissances et compétences incitent à suivre régulièrement les efforts entrepris en matière d'éducation et de formation, les résultats obtenus ainsi que les progrès qui restent à accomplir.

Les moyens mis au service de notre système éducatif, son activité, son fonctionnement, ses résultats, internes comme externes, ont constitué, dès la première édition de 1991, la structure d'analyse des indicateurs synthétiques rassemblés dans *l'état de l'École*, avec le souci de fournir à la fois des évolutions dans le temps et des comparaisons dans l'espace.

Cette 20<sup>e</sup> édition poursuit cette démarche, en présentant les indicateurs dans cet ordre : d'abord ceux relatifs aux coûts (1 à 6), puis ceux portant sur l'activité et le fonctionnement (7 à 15) ; enfin les indicateurs de résultats : diplômes et niveaux de formation, acquis et compétences, insertion professionnelle, ... (16 à 29).

## Les moyens mis au service de notre système éducatif

En 2009, la France a consacré à l'ensemble de son système éducatif (France métropolitaine + DOM) 132,1 milliards d'euros, ce qui représente un montant de 2 050 euros par habitant, ou de 7 990 euros par élève ou étudiant.

La part de la dépense d'éducation dans la richesse nationale s'était sensiblement accrue au début des années 1990, pour atteindre 7,6 % en 1993 contre 6,4 % en 1980. La tendance s'est ensuite progressivement inversée, la dépense d'éducation continuant d'augmenter, mais moins vite que la richesse nationale. L'année 2009, marquée par une baisse du PIB de 2,6 % et une augmentation simultanée de la dépense d'éducation de 1,3 %, voit donc sa part relative remonter de 0,2 point, de 6,7 à 6,9 % (*indicateur 01*).

Depuis 1980, la dépense d'éducation connaît une progression de 82 %, à prix constants, qui s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants que par celui du coût de chaque élève. Durant cette période, les coûts ont davantage progressé pour un élève du premier degré (+ 76,7 %) et du second degré (+ 64,6 %), que pour un étudiant (+ 41,1 %). Mais les dernières années voient ces rythmes respectifs évoluer et même s'inverser, avec une hausse nettement ralentie du coût par élève, tandis que la dépense par étudiant augmente plus rapidement

Par rapport aux principaux pays développés, la France présente toujours, en 2007, une situation caractérisée par une dépense d'éducation rapportée au PIB relativement élevée et supérieure à la moyenne OCDE (6,0 % contre 5,7 %, hors formation continue) et des dépenses par élève inférieures à la moyenne dans le premier degré, proches de la moyenne pour l'enseignement supérieur, et dépassant la moyenne dans le second degré, plus particulièrement en lycées. Mais, là aussi, les dernières années voient les positions évoluer : de 2000 à 2007, la progression de la dépense moyenne par élève (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) est en France parmi les plus faibles des pays de l'OCDE, et tend donc à se rapprocher de la moyenne. Dans le supérieur, en revanche, la hausse est en France voisine de la progression générale.

Le premier degré a connu une nette amélioration des taux d'encadrement, qui ne s'est pas poursuivie au-delà de la rentrée 2002 (*indicateur 11*). Le second degré n'a pas connu une telle évolution, mais dispose de moyens relativement importants par rapport aux pays comparables. Les forts taux d'encadrement de notre enseignement secondaire (*ratio* moyen de 11,9 élèves par enseignant, en 2008), renforcés par la baisse démographique actuelle, tiennent en particulier au fait que nos collégiens et lycéens reçoivent un nombre élevé d'heures d'enseignement, supérieur à la moyenne OCDE, et très supérieur aux nombres d'heures dispensées par les enseignants. De plus, une part importante de cet enseignement (un tiers en moyenne et la moitié dans les lycées) est dispensée non pas devant la classe entière mais devant des groupes réduits d'élèves (*indicateur 13*).

Si le poids de l'enseignement supérieur dans la dépense d'éducation s'est accru depuis 1980 (*indicateur 04*), c'est d'abord en raison de la hausse des effectifs d'étudiants. Les coûts unitaires ont en revanche nettement moins progressé que dans l'enseignement scolaire, du moins jusqu'au milieu des années 2000. Une reprise de l'effort en faveur de l'enseignement supérieur est cependant engagée et, en 2009, la dépense par étudiant dépasse nettement la moyenne observée pour un élève du second degré (11 260 euros contre 9 380). Et si le coût de l'étudiant universitaire reste inférieur à celui d'un lycéen (10 200 euros contre plus de 11 000), l'écart tend à se réduire.

L'État assume de manière prépondérante le financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 59 % en 2009, dont 54 % pour les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Son budget sert d'abord à rémunérer des personnels dont les effectifs et surtout la structure ont sensiblement évolué (*indicateurs 07 et 08*). Les collectivités territoriales contribuent pour près d'un quart au financement « initial » de l'éducation en 2009, contre 14,2 % en 1980. Cette part, qui s'accroît encore avec les nouvelles vagues de décentralisation, est proche de 40 % dans le premier degré, où les communes prennent en charge les dépenses de personnels non-enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (*indicateur 02*).

## D'importants progrès de scolarisation jusqu'au milieu des années 1990

Durant trois décennies, notre système éducatif a connu un profond développement quantitatif lié à l'essor de la scolarisation en maternelle, la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970, et l'afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980, à destination d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, puis de l'enseignement supérieur.

Le parcours d'une génération actuellement engagée dans notre système éducatif, ou qui vient de le quitter, peut être résumé comme suit :

- presque tous les jeunes parviennent aujourd'hui au terme du collège et 71 % accèdent au niveau du baccalauréat (*indicateur 22*) ;
- près des deux tiers deviennent bacheliers (*indicateur 23*) ;
- plus de la moitié des jeunes accèdent à l'enseignement supérieur et 42 % y obtiennent un diplôme (*indicateur 24*).

L'École a ainsi permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînées. L'objectif annoncé au milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération en classe terminale, au niveau du baccalauréat, n'a pas été atteint mais a conduit à une élévation spectaculaire du taux d'accès au terme de l'enseignement secondaire, de plus de 30 points en l'espace d'une décennie. Une telle progression a permis à la France de rattraper son retard sur les autres pays développés.

Cette élévation des niveaux de formation s'est accompagnée d'une démocratisation de notre système éducatif. Les collèges, puis les lycées, se sont progressivement ouverts à tous. Parmi les générations de jeunes nés au milieu des années 1980, la moitié des enfants d'ouvriers deviennent bacheliers, et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille : ils étaient à peine 10 % dans ce cas dans les générations des années cinquante (*indicateur 27*).

Pour autant, depuis le milieu des années 1990, les progrès de la scolarisation ont tendance à marquer le pas. La durée totale de scolarisation, de la maternelle jusqu'à la fin des études supérieures, se stabilise en deçà de 19 années (*indicateur 09*). Si la quasi-totalité des générations parvient aujourd'hui au terme du collège, après avoir manifesté un engouement prononcé à la fin des années 1980 pour l'enseignement général, les collégiens se tournent davantage vers les formations professionnelles, notamment agricoles et sous statut d'apprenti (*indicateur 12*). L'accès d'une génération au niveau du baccalauréat peine à dépasser 70 % (*indicateur 22*). Parmi les jeunes

bacheliers, dont la part dans une génération ne varie plus qu'en fonction des taux de succès à l'examen, à peine plus de la moitié sont lauréats des séries générales. Leur poids relatif tend à diminuer au profit des bacheliers professionnels qui, d'une part, accèdent moins souvent à l'enseignement supérieur, d'autre part, y connaissent un taux d'échec important.

## Objectifs européens et maîtrise des compétences de base

Les progrès de scolarisation et l'élévation des niveaux de formation sont nécessaires pour répondre aux défis des transformations économiques. Lors du sommet de Lisbonne en mars 2000, les pays européens se sont accordés pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Ils se sont notamment donné comme objectif celui de réduire le nombre de personnes peu qualifiées, « *menacées d'exclusion économique et sociale* ». La commission européenne a fait le constat que « *beaucoup trop de jeunes quittent l'école sans avoir acquis les compétences nécessaires pour participer à la société de la connaissance et intégrer facilement le marché de l'emploi* ».

La France n'est pas épargnée par cette forme d'échec scolaire, pour laquelle plusieurs approches et mesures sont possibles. Près de 6 % des jeunes sortent de formation initiale sans qualification, au sens de la classification française datant des années soixante ; ils font partie des 17 % de jeunes de 20 à 24 ans, environ 140 000 par génération, qui n'obtiennent pas de diplômes de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou baccalauréat). Enfin, référence de la commission européenne, l'indicateur dit de « *sorties précoces* » est la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle, ni suivi d'études ou de formation au cours du mois précédent. Il s'établit à 12 % pour la France en 2008, avec un objectif européen fixé à 10 % pour 2010.

S'agissant des acquis des élèves, de la maîtrise nécessaire des compétences de base, les évaluations tant nationales qu'internationales dressent des constats relativement concordants. En France, des enquêtes menées à vingt ans d'intervalle au CM2 (*état de l'École* n° 19) et à dix ans d'intervalle en sixième (*indicateur 18*) montrent de manière convergente une dégradation des performances en lecture, calcul et orthographe, qui touche plus particulièrement les élèves les plus faibles ou ceux de l'éducation prioritaire. Quant à la proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base requises en fin d'école et de collège, estimée depuis quatre ans en français et mathématiques, elle varie de 80 % à 90 % selon le niveau scolaire et la discipline (*indicateur 20*), mais se révèle bien plus faible pour les élèves en retard et scolarisés dans les réseaux « *ambition réussite* » (*indicateur 10*).

Les compétences et difficultés en lecture des jeunes âgés d'environ 17 ans sont évaluées lors des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) qui montrent qu'en 2009, 79,6 % des jeunes français sont des lecteurs habiles ; mais 10,6 % éprouvent des difficultés, dont la moitié est quasi-analphabète (*indicateur 21*).

Pour les élèves de CM1, ces compétences sont évaluées lors de l'enquête internationale PIRLS. En 2006, les élèves français occupaient un rang médian parmi l'ensemble des 45 pays enquêtés, mais en deçà de la moyenne si l'on restreint la comparaison aux seuls pays européens. Les écoliers français se trouvent surreprésentés dans le groupe le plus faible (32 % contre 25 % au niveau européen), et à l'inverse sous-représentés dans le groupe de plus haut niveau (17 % contre 25 %). (*indicateur 17*).

L'enquête internationale PISA menée tous les trois ans auprès des jeunes de 15 ans (dont les résultats de l'année 2009 seront rendus publics en décembre 2010) a par ailleurs signalé que, contrairement à l'un des objectifs de Lisbonne, la proportion de jeunes en difficulté de lecture n'a pas tendance à diminuer, et qu'elle a pu même augmenter ces dernières années. Ainsi, la proportion de jeunes français considérés comme de « *médiocres lecteurs* » s'est accrue de 2000 à 2006, passant de 15,2 à 21,8 %, la proportion de « *très mauvais lecteurs* » passant, quant à elle, de 4,2 à 8,5 % (contre respectivement 6,0 et 7,4 % pour la moyenne des pays de l'OCDE).

## L'ambition de réduire les difficultés scolaires

Notre système de formation doit se préoccuper très tôt des élèves en difficulté, qui seront souvent les plus faiblement qualifiés, et dont les conditions d'accès à un premier emploi seront particulièrement précaires. Un traitement systématique de l'échec scolaire est ainsi prévu dès l'enseignement élémentaire, grâce aux deux heures hebdomadaires consacrées au soutien des élèves en difficulté, et aux stages gratuits de remise à niveau désormais proposés durant les vacances scolaires aux élèves de CM1 et CM2. La loi du 23 avril 2005 appelle à « *garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société* ». De fait, les jeunes quittant l'école sans diplôme sont les plus durement touchés par la montée du chômage, sensible en périodes de difficultés économiques. Leur situation devient particulièrement préoccupante dans la conjoncture actuelle : ainsi, en 2009, leur taux de chômage peut dépasser 50 % au cours des premières années qui suivent la fin de leurs études (*indicateur 28*). Ces questions n'épargnent pas les étudiants, dont *l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche* présente les parcours, la réussite et le devenir professionnel, comme *l'état de l'École* le fait pour les élèves.

# La population scolaire

## Une population scolaire et étudiante de nouveau en hausse, dans son ensemble, lors de la rentrée 2009

En 2009-2010, les effectifs totaux d'élèves, d'apprentis et d'étudiants, accueillis dans les secteurs public et privé de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM), sont proches de 15 millions, dont environ 550 000 pour les DOM. Après trois années de diminution, la rentrée 2009 voit donc un retour à la hausse des effectifs.

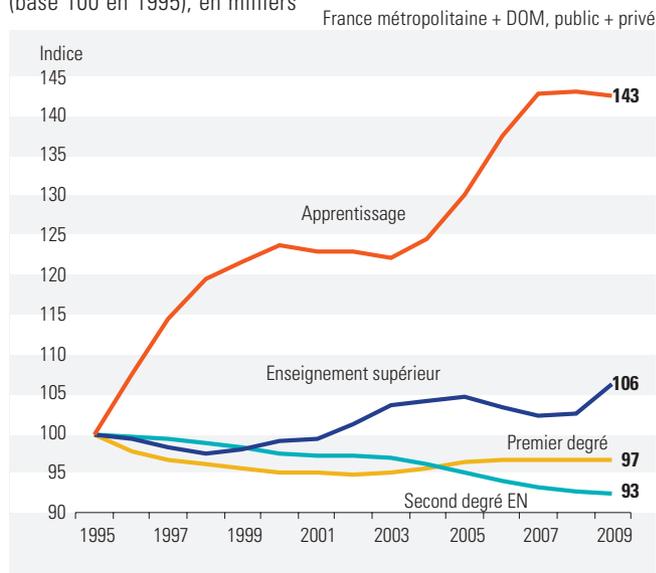
Les évolutions dépendent du niveau de formation. En raison de la reprise démographique actuelle et du nombre accru de naissances depuis l'année 2000, le premier degré a vu la baisse de ses effectifs prendre fin à la rentrée 2003. Les dernières rentrées sont marquées par une relative stabilité d'ensemble, la progression enregistrée en élémentaire étant compensée par une baisse équivalente en maternelle.

Dans le second degré, la population scolaire, accueillie dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, continue en revanche de diminuer, mais sur un rythme plus ralenti : - 8 000 à la rentrée 2009, soit - 0,1 %, contre - 32 000 à la rentrée 2008, - 47 000 et - 77 000 aux rentrées 2007 et 2006. Depuis 2008, les effectifs du 1<sup>er</sup> cycle sont en hausse, en raison de l'inversion de la tendance démographique. En revanche, les seconds cycles perdent toujours des lycéens : la filière professionnelle en a perdu 30 000 sur quatre ans. De même pour la voie générale et technologique, qui perd à nouveau 15 000 lycéens à la rentrée 2009, et plus de 80 000 lors des quatre dernières rentrées.

Les effectifs accueillis dans les autres voies de formation de l'enseignement secondaire, en établissements agricoles, de santé ou sous statut d'apprenti, tendent également à se stabiliser à la rentrée 2009. Les premiers scolarisent respectivement environ 150 000 et 75 000 élèves, sans grand changement ces dernières années. Quant à l'apprentissage, qui prépare désormais à des diplômes professionnels de tous niveaux, il a connu un fort développement quantitatif, particulièrement sensible dans les formations supérieures, au cours des années 1990, puis à partir de 2004. Ce mouvement de hausse s'interrompt à la rentrée 2009 (433 000 apprentis, soit 2 000 de moins que l'année précédente).

### Évolution des effectifs d'élèves, apprentis et étudiants

(base 100 en 1995), en milliers



Sources : MEN-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

Quant à l'apprentissage, qui prépare désormais à des diplômes professionnels de tous niveaux, il a connu un fort développement quantitatif, particulièrement sensible dans les formations supérieures, au cours des années 1990, puis à partir de 2004. Ce mouvement de hausse s'interrompt à la rentrée 2009 (433 000 apprentis, soit 2 000 de moins que l'année précédente).

C'est finalement l'enseignement supérieur qui se distingue, avec une nette augmentation de ses effectifs lors la dernière rentrée (+ 80 000 étudiants), qui touche toutes les filières de formation, mais plus particulièrement les écoles de commerce et gestion.

**Population scolaire et étudiante.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris les élèves, apprentis et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture). Il est à remarquer que les recensements relatifs à l'enseignement supérieur comptabilisent des inscriptions, et non des étudiants.

## Évolution des effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants

(milliers)

France métropolitaine + DOM, public + privé

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Premier degré (1)</b>	<b>7 396,3</b>	<b>6 953,4</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 645,1</b>	<b>6 643,6</b>	<b>6 647,1</b>
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 551,1	2 535,4	2 532,8
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 047,3	4 062,3	4 070,5
ASH	129,8	91,2	58,7	46,8	46,0	43,8
<b>Second degré Éducation nationale</b>	<b>5 309,2</b>	<b>5 725,8</b>	<b>5 614,4</b>	<b>5 371,4</b>	<b>5 339,7</b>	<b>5 331,7</b>
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 084,0	3 088,5	3 107,2
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	713,4	703,1	694,3
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 470,0	1 446,9	1 431,3
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	104,0	101,3	98,9
<b>Second degré agriculture (2)</b>	<b>117,1</b>	<b>116,2</b>	<b>151,3</b>	<b>153,5</b>	<b>151,6</b>	<b>151,9</b>
<b>Centre de formation des apprentis</b>	<b>244,1</b>	<b>226,9</b>	<b>376,1</b>	<b>433,7</b>	<b>435,2</b>	<b>433,6</b>
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	335,0	330,1	324,3
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	90,1	97,5	102,0
CPA et CLIPA de CFA	18,7	6,6	10,2	8,5	7,6	7,3
<b>Spécial santé « scolarisés »</b>	<b>96,2</b>	<b>88,2</b>	<b>81,4</b>	<b>76,4</b>	<b>75,5</b>	<b>74,8</b>
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>1 184,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 231,5</b>	<b>2 234,2</b>	<b>2 316,1</b>
<b>Total général</b>	<b>14 346,9</b>	<b>14 827,5</b>	<b>14 935,4</b>	<b>14 911,6</b>	<b>14 879,9</b>	<b>14 955,2</b>

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Hors doubles-comptes avec le ministère de l'Éducation nationale.

# Les établissements et les diplômes

## Les établissements

En regard de l'évolution des effectifs scolaires, celle du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (un peu plus de 54 000 écoles, maternelles et élémentaires, en 2009 contre près de 69 000 en 1980) et à une relative stabilité dans le second degré (un peu plus de 11 000 collèges, LP et lycées, publics ou privés).

La relance et la réorganisation récentes de la politique de l'éducation prioritaire a conduit à classer environ 8 000 établissements, soit dans les « réseaux ambition réussite », soit dans les « réseaux de réussite scolaire ». Les premiers rassemblent 254 collèges et 1 725 écoles à la rentrée 2009.

## Évolution du nombre d'établissements

France métropolitaine + DOM - secteurs public et privé

Écoles	1980-1981	1990-1991	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Public :</b>						
Écoles maternelles	15 996	18 829	17 250	17 000	16 748	16 366
Écoles élémentaires	45 664	39 009	33 040	32 928	32 750	32 609
<b>Total</b>	<b>61 660</b>	<b>57 838</b>	<b>50 290</b>	<b>49 928</b>	<b>49 498</b>	<b>48 975</b>
<b>Privé :</b>						
Écoles maternelles	363	419	160	213	194	131
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 217	5 188	5 183	5 174
<b>Total</b>	<b>7 026</b>	<b>6 385</b>	<b>5 377</b>	<b>5 401</b>	<b>5 377</b>	<b>5 305</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>68 686</b>	<b>64 223</b>	<b>55 667</b>	<b>55 329</b>	<b>54 875</b>	<b>54 280</b>
<b>Établissements du second degré</b>	<b>1980-1981</b>	<b>1990-1991</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>
<b>Public :</b>						
Collèges (CES, CEG)	4 891	5 019	5 238	5 247	5 260	5 261
LP (LEP, CET)	1 353	1 362	1 043	1 027	1 012	990
Lycées (LEGT)	1 134	1 294	1 554	1 563	1 567	1 571
EREA (ENP)	nd	82	80	80	80	80
<b>Total</b>	<b>7 378</b>	<b>7 757</b>	<b>7 915</b>	<b>7 917</b>	<b>7 919</b>	<b>7 902</b>
<b>Privé :</b>						
Collèges (ESC, CC)	1 757	1 814	1 773	1 778	1 771	1 756
LP (LEP, ETC)	978	809	653	660	660	663
Lycées (EST, ET, ES)	1 194	1 290	1 069	1 063	1 063	1 056
<b>Total</b>	<b>3 929</b>	<b>3 913</b>	<b>3 495</b>	<b>3 501</b>	<b>3 494</b>	<b>3 475</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>11 307</b>	<b>11 670</b>	<b>11 410</b>	<b>11 418</b>	<b>11 413</b>	<b>11 377</b>

## Établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2009 (public)

	Réseaux « ambition réussite »	Réseaux de réussite scolaire
Écoles	1 725	4 928
Collèges	254	821

## Les diplômes délivrés

En 2009, l'Éducation nationale a délivré au total près d'1,5 million de diplômes à ses collégiens et lycéens : plus de 600 000 diplômes nationaux du brevet aux élèves de 3<sup>e</sup>, et plus de 500 000 baccalauréats dans les trois filières, générale, technologique et professionnelle, auxquels s'ajoutent plus de 300 000 diplômes professionnels de niveau V (CAP et BEP).

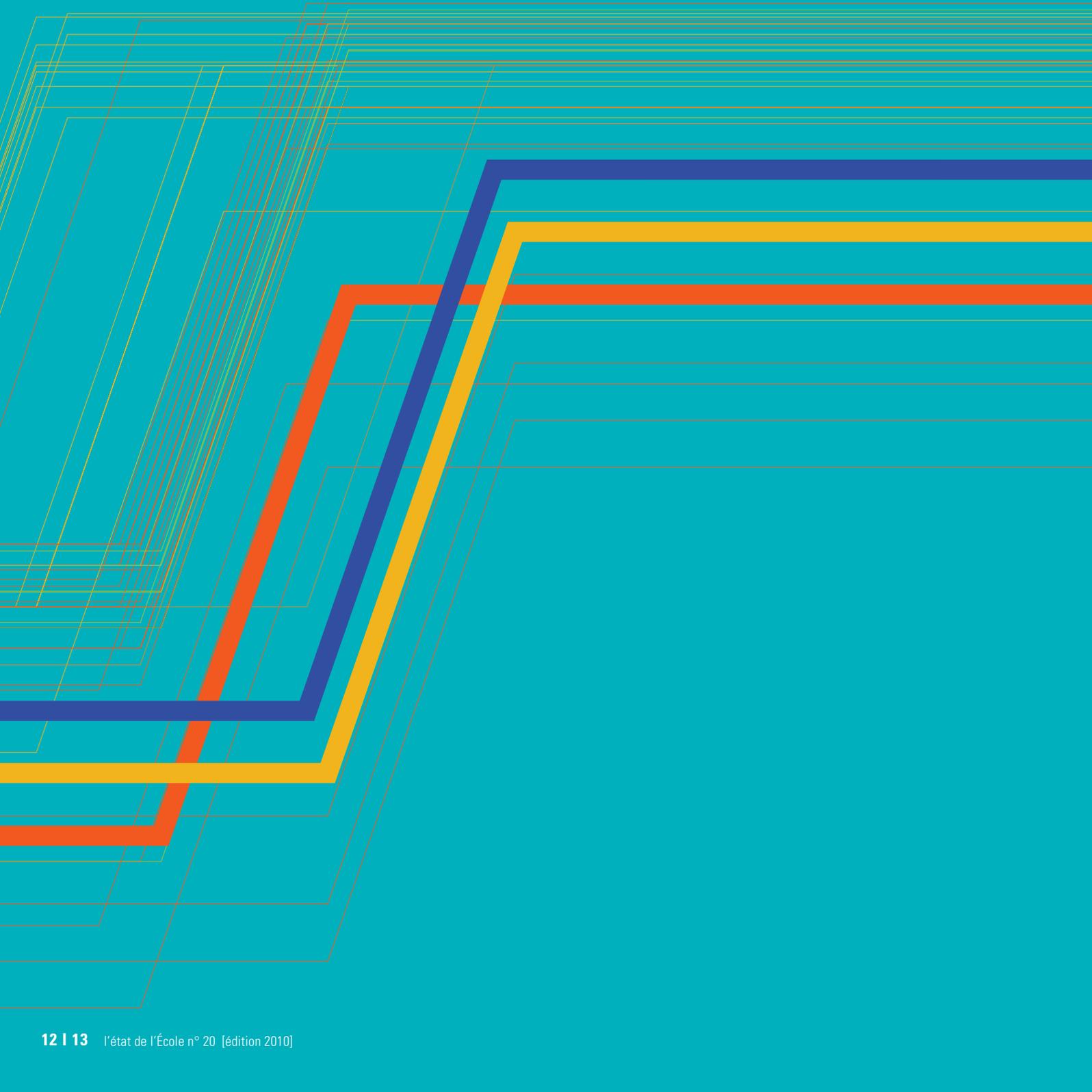
Beaucoup moins forte qu'au cours des années 1970 ou 1980, l'évolution du nombre de diplômes enregistrée depuis 1990, variable selon leur niveau, s'explique d'abord par le déplacement général vers le haut des niveaux de formation. Tandis que le nombre d'admis au CAP est ainsi réduit de moitié de 1990 à 2006 (tendance qui s'inverse toutefois lors des trois dernières sessions), le baccalauréat professionnel poursuit son développement depuis sa création au milieu des années 1980, pour compter 120 000 lauréats à la session 2009 (contre 25 000 en 1990). Le nombre d'admis aux différents examens évolue aussi en fonction des tendances démographiques, à la baisse, qui tendent ainsi à freiner les hausses ou à accentuer les diminutions.

La progression du nombre d'admis se trouve en revanche renforcée par le phénomène, assez général, de hausse des taux de succès aux examens : depuis 1990, ils gagnent ainsi 5 points au BEP, 10 au brevet et un peu plus au baccalauréat technologique, 13 points aux baccalauréats général et professionnel (ce dernier connaissant une hausse spectaculaire en 2009), et plus de 15 points enfin, au CAP.

## Évolution des diplômes délivrés

France métropolitaine + DOM

	1990	1995	2000	2007	2008	2009
<b>Brevet</b>						
présents	803 156	805 317	771 589	776 341	749 014	748 184
admis	584 453	592 153	601 110	634 369	614 872	623 395
% succès	72,8	73,5	77,9	81,7	82,1	83,3
<b>CAP</b>						
présents	415 825	363 355	287 945	173 302	177 724	181 182
admis	269 798	260 673	215 623	137 972	143 155	146 855
% succès	64,9	71,7	74,9	79,6	80,5	81,1
<b>BEP</b>						
présents	230 625	284 770	285 799	241 808	237 555	228 102
admis	161 811	188 224	208 559	181 436	180 382	170 536
% succès	70,2	66,1	73,0	75,0	75,9	74,8
<b>Baccalauréat général</b>						
présents	332 638	382 310	339 380	321 233	318 137	322 576
admis	250 864	287 046	271 155	281 733	279 698	286 762
% succès	75,4	75,1	79,9	87,7	87,9	88,9
<b>Baccalauréat technologique</b>						
présents	169 406	183 154	193 107	173 545	169 159	164 894
admis	115 808	138 267	152 778	137 605	135 886	131 602
% succès	68,4	75,5	79,1	79,3	80,3	79,8
<b>Baccalauréat professionnel</b>						
présents	33 095	90 716	117 019	133 748	134 225	138 243
admis	24 602	65 936	92 617	104 975	103 311	120 728
% succès	74,3	72,7	79,1	78,5	77,0	87,3



# Sommaire

## Coûts

- 01 p. 14 La dépense pour l'éducation
- 02 p. 16 La dépense d'éducation pour le premier degré
- 03 p. 18 La dépense d'éducation pour le second degré
- 04 p. 20 La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
- 05 p. 22 La formation continue
- 06 p. 24 L'aide sociale aux collégiens et aux lycéens

## Activités

- 07 p. 26 Les effectifs de personnels de l'Éducation nationale
- 08 p. 28 La structure des personnels de l'Éducation nationale
- 09 p. 30 La durée de scolarisation
- 10 p. 32 L'éducation prioritaire
- 11 p. 34 Scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré
- 12 p. 36 La scolarisation dans le second degré
- 13 p. 38 Conditions d'accueil dans le second degré
- 14 p. 40 Le climat des établissements scolaires
- 15 p. 42 Les formations en apprentissage

## Résultats

- 16 p. 44 Les acquis en mathématiques en fin d'école
- 17 p. 46 PIRLS : Les compétences en lecture des élèves de CM1
- 18 p. 48 Les difficultés de lecture à l'entrée en sixième
- 19 p. 50 Les acquis en mathématiques en fin de collège
- 20 p. 52 La maîtrise des compétences de base
- 21 p. 54 Les compétences en lecture des jeunes
- 22 p. 56 L'accès aux niveaux IV de formation
- 23 p. 58 La réussite au baccalauréat
- 24 p. 60 Le niveau de diplôme
- 25 p. 62 Les sorties aux faibles niveaux d'études
- 26 p. 64 La scolarité des filles et des garçons
- 27 p. 66 Le niveau d'études selon le milieu social
- 28 p. 68 Le diplôme et l'exposition au chômage
- 29 p. 70 Le diplôme, la situation sociale et le salaire

## Multipliée par 1,8 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation représente 6,9 % du PIB en 2009, soit :

- 132,1 milliards d'euros,
- 7 990 euros par élève ou étudiant,
- 2 050 euros par habitant.

En 2009, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 132,1 milliards d'euros, soit 6,9 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 2 050 euros par habitant, ou de 7 990 euros par élève ou étudiant. Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe toujours, en 2007, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (6,0 % contre 5,7 %), en deçà des États-Unis et de la Suède, mais nettement au-dessus de l'Espagne, de l'Allemagne ou de l'Italie. Entre 1980 et 2009, la dépense d'éducation a crû en moyenne légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 2,1 % au lieu de 1,9 % par an), mais sa part dans le PIB a fluctué. Dans les années 1980, elle passe de 6,4 % à 6,8 % en 1982 pour revenir à 6,4 % en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation : les crédits d'investissement de l'État sont transférés aux départements et aux régions qui ne mettront en œuvre d'importants travaux de reconstruction et de rénovation des lycées et collèges qu'à partir de 1989. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente très fortement pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2008, le PIB a, en revanche, progressé de 22,3 % contre seulement 8,5 % pour la DIE, dont la part dans la richesse nationale décroît régulièrement, pour revenir à 6,7 % en 2008. En 2009, la part de la DIE dans le PIB augmente pour atteindre 6,9 % sous l'effet d'une

hausse de la DIE (+ 1,3 % à prix constants) conjuguée au recul du PIB (- 2,6 %) en raison de la crise.

Globalement, depuis les années 80, la croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves, que par celui du coût de chaque élève, qui, tous niveaux confondus, progresse sur la période 1980-2009 de 1,9 % par an en prix constants (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants. Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes (respectivement de 76,7 % et 64,6 %), la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 41,1 %, la forte hausse des effectifs jusqu'en 1996, puis de 2000 à 2003, ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Trois quarts des dépenses sont des dépenses de personnel, essentiellement prises en charge par l'État, qui participe de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 59,2 % en 2009 dont 54,0 % pour les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les collectivités territoriales assurent 24,6 % du financement total initial. Leur part s'accroît encore dans le second degré et le supérieur à partir de 2006, notamment du fait du transfert des personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service) dans le second degré et des nouvelles compétences en matière de formations sanitaires et sociales transmises aux régions dans l'enseignement supérieur. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,9 %.

La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (restauration et hébergement, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Financement initial : financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents.

Financement final : notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Source : MEN-DEPP et MESR-DGSI-DGRI SIES

Pour les comparaisons internationales : OCDE  
Champ : France métropolitaine + DOM

## 01 La dépense pour l'éducation

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2008	2009
<b>Dépense intérieure d'éducation (DIE)*</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	104,9	129,8	<b>132,1</b>
aux prix 2009 (en milliards d'euros)	71,4	93,1	125,1	130,4	<b>132,1</b>
DIE/PIB en %	6,4	6,6	7,3	6,7	<b>6,9</b>
DIE/habitant aux prix 2009 (en euros)	1 320	1 600	2 050	2 020	<b>2 050</b>
<b>Dépense moyenne par élève*</b>					
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 200	7 820	<b>7 990</b>
aux prix 2009 (en euros)	4 420	5 510	7 390	7 860	<b>7 990</b>
<b>Structure du financement initial (en %)**</b>					
État	69,1	63,7	65,2	59,2	<b>59,2</b>
<i>dont MEN et MESR</i>	60,9	56,5	57,4	54,0	<b>54,1</b>
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	24,5	<b>24,6</b>
Autres administrations publiques et CAF	0,4	0,7	2,1	1,6	<b>1,6</b>
Entreprises	5,5	5,9	5,4	7,0	<b>6,7</b>
Ménages	10,8	11,2	7,4	7,7	<b>7,9</b>

(\*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2009.

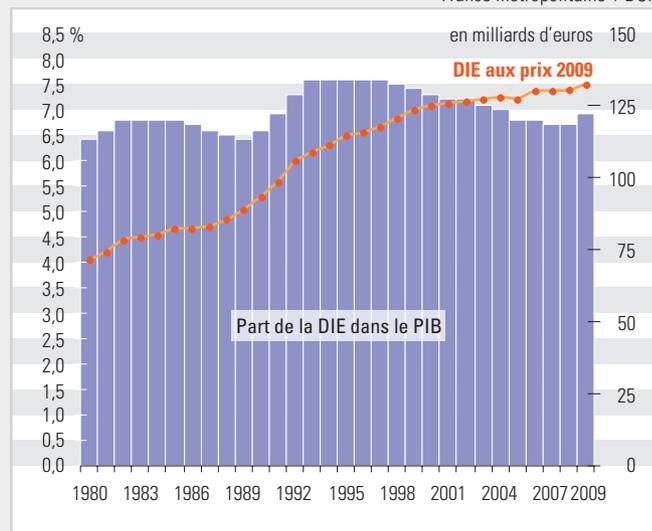
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(\*\*) Financement initial : voir méthodologie ci-contre.

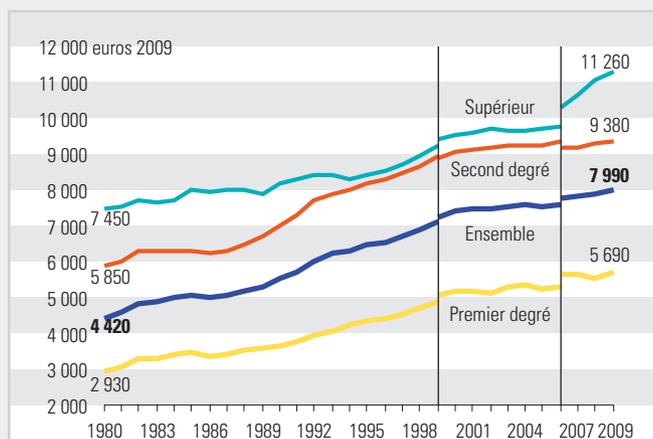
Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI SIES

## 02 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2009)

France métropolitaine + DOM



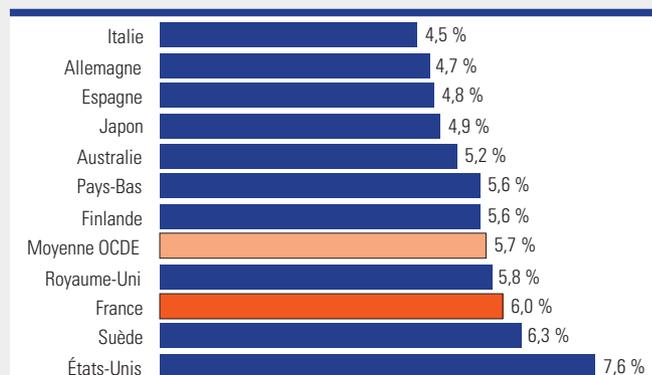
## 03 Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2009 (1980-2009)



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI SIES

## Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2007)



Source : OCDE, édition 2010 de *Regards sur l'éducation*

**En 2009, près de 30 % de la dépense intérieure d'éducation, soit 38,2 milliards d'euros, ont été consacrés à l'enseignement du premier degré. Depuis 1980, la dépense moyenne pour un élève du premier degré a augmenté de 76,7 % en prix constants, pour s'établir à 5 690 euros en 2009.**

**E**n 2009, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement élémentaire et pré-élémentaire, adaptation scolaire, scolarisation des élèves handicapés et activités liées) représente 38,2 milliards d'euros.

Près de 40 % de cette dépense est financée par les collectivités territoriales, essentiellement les communes qui prennent en charge la rémunération de personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles – ATSEM), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. Les dépenses de personnel représentent 75 % de la dépense totale, dont 25 % pour les personnels non enseignants.

De 1980 à 1992, la part de la dépense d'éducation consacrée au premier degré avait continûment régressé, de 28,9 % à 26,4 %, avant de croître régulièrement pour revenir à 28,9 % en 2009. Depuis 1980, la dépense globale pour le premier degré a donc augmenté, comme la dépense intérieure d'éducation, de 84,9 % à prix constants.

De 1980 à 2009, dans un contexte de baisse ou de stagnation des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), la dépense moyenne pour un élève du premier degré est passée, à prix constants, de 2 930 euros à 5 690 euros, soit une augmentation de 76,7 %, ou en moyenne de 2,0 % par an (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Ce rythme

de progression a, toutefois, fortement ralenti lors des dernières années.

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève de l'enseignement élémentaire montrent, qu'en 2007, la France se situe toujours en dessous de la moyenne de l'OCDE, nettement en deçà de pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. Parmi les pays européens comparables, seule l'Allemagne présente des coûts inférieurs.

Depuis 1980, les dépenses annuelles moyennes par élève du préélémentaire et de l'élémentaire se sont nettement rapprochées, pour atteindre environ 4 400 euros en 1997, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire.

Depuis 1998, le coût de l'élève en élémentaire redevient supérieur à celui de l'élève en préélémentaire (d'environ 7 % en 2009).

De 1990 à 2009, le coût d'une scolarité primaire théorique (3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire) sans redoublement, ni raccourcissement de cycle, s'est accru de 57,3 % (passant de 28 590 à 44 960 en euros constants).

*La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au premier degré.*

*Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :*

- intégration des DOM ;*
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;*
- réévaluation des dépenses des ménages.*

*À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales, mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.*

Source : MEN-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE  
Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé

## 01 La dépense d'éducation pour le premier degré

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2008	2009
<b>DIE pour le premier degré*</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	8,3	18,3	28,6	37,1	<b>38,2</b>
aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	20,7	25,0	34,2	37,3	<b>38,2</b>
Part dans la DIE (en %)	28,9	26,9	27,2	28,6	<b>28,9</b>
Dépense moyenne par élève*					
aux prix de 2009 (en euros)	2 930	3 650	5 140	5 550	<b>5 690</b>
<b>Structure du financement initial (en %)**</b>					
État		51,9	52,6	<b>52,8</b>	
dont MEN – MESR		51,8	52,4	52,5	
Collectivités territoriales		40,9	39,5	<b>39,4</b>	
Autres administrations publiques et CAF		2,3	1,7	<b>1,6</b>	
Entreprises		0,0	0,0	<b>0,0</b>	
Ménages		4,9	6,2	<b>6,2</b>	

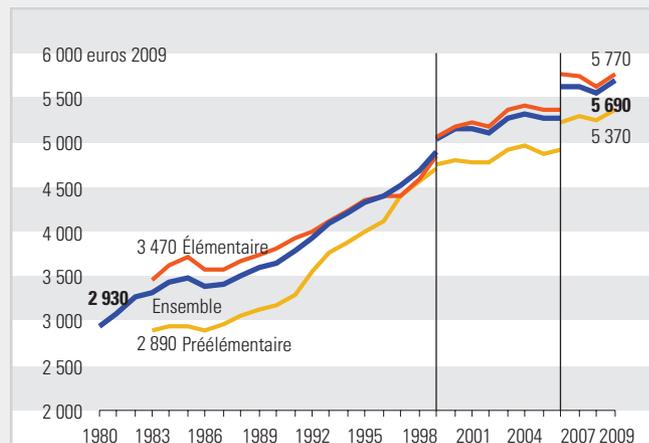
(\*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2009.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(\*\*) La structure du financement initial du premier degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-DEPP

## 02 Évolution de la dépense moyenne par élève du premier degré aux prix 2009 (1980-2009)



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-DEPP

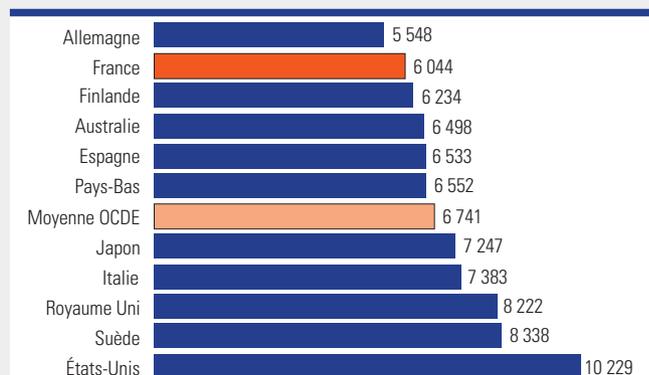
## 03 Dépense théorique\* pour une scolarité primaire (aux prix de 2009)

	1990		2009	
	(en euros)	(en %)	(en euros)	(en %)
Préélémentaire	9 540	33,4	16 110	35,8
Élémentaire	19 050	66,6	28 850	64,2
<b>Total</b>	<b>28 590</b>	<b>100,0</b>	<b>44 960</b>	<b>100,0</b>

\* 3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire (sans redoublement, sans raccourcissement de cycle).

Source : MEN-DEPP

## Dépenses pour un élève de l'élémentaire Public et privé, en équivalents-dollars (2007)



Source : OCDE, éditions 2010 de *Regards sur l'éducation*

**En 2009, le pays a consacré 55,4 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 42,0 % de la dépense intérieure d'éducation. Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 64,6 % en prix constants pour s'établir à 9 380 euros en 2009.**

**E**n 2009, le pays a consacré 55,4 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 42,0 % de la dépense intérieure d'éducation contre 44,9 % en 1980. Stable au début des années quatre-vingt-dix, cette proportion connaît une légère hausse de 1995 à 1998, puis décroît au cours des dernières années.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 73,0 % entre 1980 et 2009, soit + 1,9 % par an. On peut estimer que la dépense par élève a crû de 64,6 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Moins forte que dans le premier degré, et nettement ralentie ces dernières années, cette hausse résulte, surtout dans les années 1990, d'une part, de l'amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (*indicateur 08*), d'autre part, des conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont massivement participé à la dépense d'éducation dans le second degré.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec le transfert des personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service) des collèges et lycées publics aux régions et départements, ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secon-

naires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais des taxes affectées déjà existantes (attribution d'une part de la TIPP et de la TSCA\*). En 2009, les collectivités territoriales assurent ainsi 23,1 % du financement initial. La DIE du second degré n'est plus financée qu'à hauteur de 65,0 % par l'État qui prend en charge la quasi-totalité des personnels (hormis les TOS).

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France continue de présenter un coût relativement élevé dans l'enseignement secondaire : environ 9 530 équivalents-dollars en 2007, contre 8 270 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2009, un collégien coûte 8 020 euros, un lycéen 11 400 euros en enseignement général ou technologique, 11 810 euros en enseignement professionnel. Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement est évaluée à 111 240 euros en 2009, contre 76 070 euros en 1990 (aux prix 2009), soit une augmentation de 46 %. Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel en 16 ans est évaluée à 124 280 euros, en augmentation de 40 % depuis 1990.

\* TIPP taxe intérieure sur les produits pétroliers, TSCA taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

*La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :*

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

*À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales, mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.*

Source : MEN-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé

## 01 La dépense d'éducation pour le second degré

(y compris apprentissage niveau secondaire)

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2008	2009
<b>DIE pour le second degré*</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,8	30,7	46,8	55,0	<b>55,4</b>
aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	32,0	42,1	55,8	55,3	<b>55,4</b>
Part dans la DIE (en %)	44,9	45,2	44,7	42,4	<b>42,0</b>
Dépense moyenne par élève* aux prix de 2009 (en euros)	5 850	7 010	9 040	9 310	<b>9 380</b>
<b>Structure du financement initial (en %)**</b>					
État		74,1	65,3		<b>65,0</b>
<i>dont MEN – MESR</i>			68,7	61,8	61,6
Collectivités territoriales		14,0	23,0		<b>23,1</b>
Autres administrations publiques et CAF			2,4	2,2	<b>2,2</b>
Entreprises			1,6	2,1	<b>2,1</b>
Ménages			7,9	7,4	<b>7,6</b>

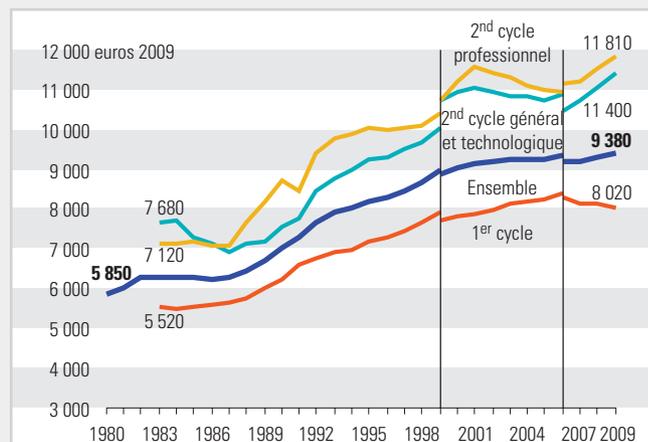
(\*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2009.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(\*\*) La structure du financement initial du second degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-DEPP

## 02 Évolution de la dépense moyenne par élève\* du second degré aux prix 2009 (1980-2009)



\* Ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-DEPP

## 03 Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement\* (aux prix de 2009, en euros)

Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (aux prix de 2009)	
		1990	2009
BEP 2 ans	14 ans	70 930	100 660
Baccalauréat général et technologique	15 ans	76 070	111 240
Baccalauréat professionnel	16 ans	88 350	124 280

\* Avant réforme de la voie professionnelle qui commence à s'appliquer progressivement à partir de la rentrée 2008

Source : MEN-DEPP

## Dépense moyenne pour un élève du secondaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2007)



Source : OCDE, édition 2010 de *Regards sur l'éducation*

**Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 26,3 milliards d'euros en 2009. Cette dépense a été multipliée par 2,5 depuis 1980 (en prix constants).**

**En 2009, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 11 260 euros, soit 41 % de plus qu'en 1980 (en euros constants).**

La collectivité nationale a consacré, en 2009, 26,3 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 3,4 % par rapport à 2008 (en prix constants). Depuis 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a connu une forte croissance, de 3,2 % en moyenne annuelle. Son poids dans la dépense intérieure d'éducation est passé de 14,6 % en 1980 à 19,9 % en 2009 (tableau 01).

L'accélération de cette croissance, sensible à partir de 2006, tient à un effort budgétaire accru, mais aussi à la prise en compte d'un périmètre élargi à toutes les activités de recherche en université, à une revalorisation des cotisations sociales imputées, et enfin, à la réévaluation du coût des formations sanitaires et sociales relevant maintenant de la compétence des régions.

Sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,5 mais, face à un quasi-doublement des effectifs, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 41,1 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006), atteignant 11 260 euros en 2009. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 64,6 %.

Les comparaisons internationales (qui reposent sur des données nationales pas toujours homogènes) montrent que la dépense annuelle moyenne par étudiant en France (12 770 équivalents-dollars en 2007, y compris les activités de recherche et de développement) est un peu inférieure à la moyenne

des pays de l'OCDE (12 910 équivalents-dollars). Le coût moyen d'un étudiant estimé par l'OCDE de manière cumulée, sur l'ensemble de la durée de ses études supérieures, place aussi la France en dessous de la moyenne (mais des pays, comme les États-Unis, ne participent pas à cet indicateur).

Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation (graphique 02). Ils varient, en 2009, de 10 220 euros par an pour un étudiant d'université publique à 13 730 pour un étudiant de STS et 14 850 euros pour un élève de CPGE. Les coûts moyens par étudiant en IUT (ainsi que d'autres instituts rattachés) ne sont plus quantifiables depuis la mise en application de la LOLF, en raison de la globalisation des crédits des universités. Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans, menant sans redoublement à une licence, est évalué à 141 900 euros en 2009, quand une scolarité en 17 ans menant à un BTS reviendrait à la collectivité à 138 700 euros.

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (plus de 72 %) ; la part des collectivités territoriales atteint 9,8 % et celle des ménages 8,8 %. Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2009 le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 11 260 euros à 12 520 euros.

*La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : oeuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni, jusqu'en 2006, le fonctionnement et l'investissement de la recherche des universités (mais elle retenait par contre l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs). À partir de 2006, et en raison de la nouvelle présentation des lois de finances dans le cadre de la LOLF, on retient l'ensemble des coûts de la recherche en université (personnel, fonctionnement et investissement), ainsi que l'ensemble des coûts des bibliothèques. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.*

Source : MEN- DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES  
Pour les comparaisons internationales : OCDE  
Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé

## 01 La dépense d'éducation pour le supérieur

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2008	2009
<b>DIE pour le supérieur*</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	4,2	11,2	17,5	25,3	<b>26,3</b>
aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	10,5	15,3	20,9	25,4	<b>26,3</b>
Part dans la DIE (en %)	14,6	16,4	16,7	19,5	<b>19,9</b>
Dépense moyenne par élève* aux prix de 2009 (en euros)	7 450	8 190	9 540	11 060	<b>11 260</b>
<b>Structure du financement initial (en %)**</b>					
État		78,5	72,1	<b>72,4</b>	
<i>dont MEN et MESR</i>		68,2	64,0	64,2	
Collectivités territoriales			5,2	10,1	<b>9,8</b>
Autres administrations publiques***			1,3	0,8	<b>0,8</b>
Entreprises			5,8	8,5	<b>8,2</b>
Ménages			9,2	8,5	<b>8,8</b>

(\*) La DIE a été réévaluée (voir méthodologie indicateur 01) pour l'ensemble de la période 1980-2009.

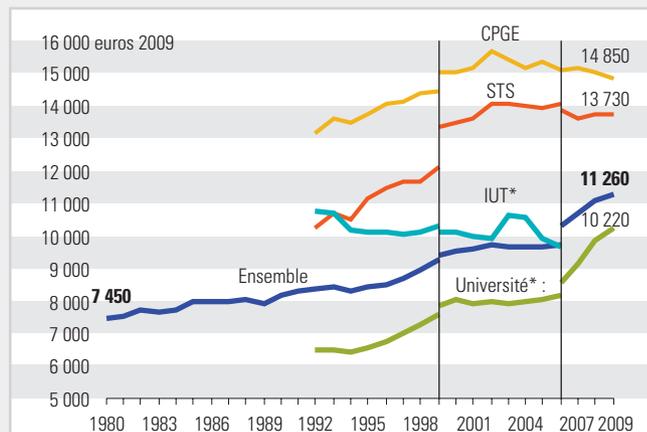
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(\*\*) La structure du financement initial du second degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

(\*\*\*) Y compris chambres consulaires (CCI, CM, CA, etc.)

Source : MEN-DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES

## 02 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2009 (1980-2009)

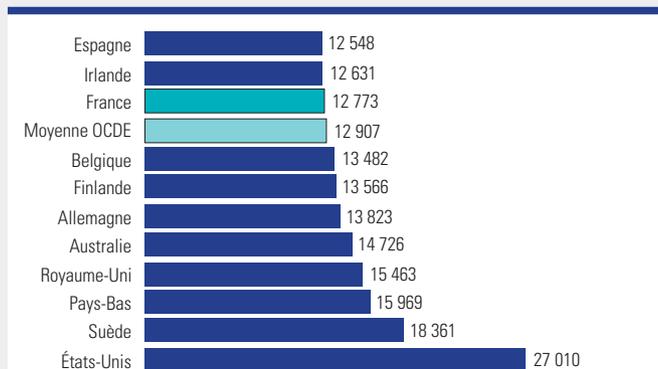


Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

\* La réforme de la LOLF ne permet plus de repérer les dépenses des IUT, qui sont intégrées aux universités depuis 2006.

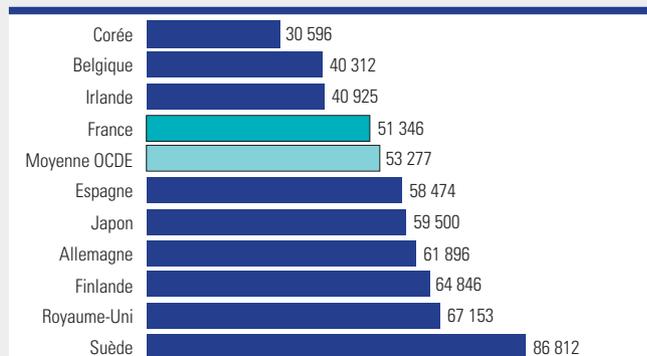
Source : MEN-DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES

## Dépense moyenne annuelle par étudiant, y compris activités de recherche et développement en équivalents-dollars (2007)



Source : OCDE, édition 2010 de *Regards sur l'éducation*

## Dépenses cumulées par étudiant, pendant la durée moyenne de ses études (yc recherche) en équivalents-dollars (2007)



(1) Les données sur la durée moyenne des études aux États-Unis ne sont pas disponibles.

Source : OCDE, édition 2010 de *Regards sur l'éducation*

**En 2009, 9,6 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue, et 2,6 milliards aux formations extrascolaires, soit au total 9,1 % de la dépense intérieure d'éducation. Tandis que la formation continue bénéficie toujours aux salariés les plus qualifiés, la validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie de diplômes allant du CAP au master.**

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élevèrent en 2009 à 9,6 milliards d'euros (selon le compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le compte de la formation professionnelle – voir méthodologie). De 1980 à 2009, cette dépense a augmenté de 29,7 % en euros constants (tableau 01). Durant la même période, les dépenses pour l'enseignement extrascolaire ont triplé, notamment à la suite d'un transfert en 1999 de dépenses pour l'enseignement artistique (conservatoires municipaux) jusque là affectées au second degré. Globalement, la part de la formation continue et des formations extrascolaires dans la DIE baisse de 11,6 % à 9,1 %.

En financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (46,2 %) et l'État (24,1 %). L'État finance notamment la formation de ses agents et celle des personnes à la recherche d'un emploi : le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique est ainsi le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche assurent 13,0 % du financement de l'État, soit 3,3 % du financement total.

Bien que la formation continue soit considérée, parfois encore, comme « l'école de la deuxième chance », devant bénéficier en priorité aux personnes les moins qualifiées, son accès apparaît d'autant plus facile que l'on est un homme, cadre, salarié d'une grande entreprise et titulaire d'un

diplôme élevé (tableau 02). De plus, le niveau du diplôme détermine davantage que la catégorie sociale l'accès à la formation continue (tableau 03). Les chômeurs sont moins nombreux à bénéficier d'une formation (environ un tiers d'entre eux en 2006, d'après l'enquête sur la formation continue), qui leur permet d'apprendre un nouveau métier ou de mieux se préparer à la recherche d'un emploi.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue un autre moyen d'obtenir un diplôme, en faisant valoir son expérience professionnelle. Le nombre de candidats à la VAE qui s'adressent à l'Éducation nationale pour obtenir un diplôme national d'enseignement professionnel ou technologique est stable depuis trois ans. En 2009, les deux tiers des validations obtenues sont des validations complètes (14 820), soit une hausse de 5 % par rapport à 2008. Le diplôme le plus recherché reste le BTS (35 % des dossiers). De manière plus précise, les deux diplômes les plus demandés relèvent du domaine des services à la personne : le CAP Petite enfance et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé recueillent respectivement 16 et 11 % de l'ensemble des candidatures.

Depuis 2002, ce dispositif se développe aussi dans l'enseignement supérieur (universités et CNAM). En 2009, environ 4 050 validations ont été délivrées pour obtenir tout ou partie d'un diplôme, 2 150 diplômes complets ayant été octroyés.

*La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés de manière interne par les entreprises ou les administrations. Les principales différences du compte de l'éducation, utilisé ici avec le compte de la formation professionnelle établi par le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique et s'élevant en 2007 à 28,4 milliards d'euros, sont les suivantes : le second inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage. Les activités extrascolaires comprennent les cours du soir, l'activité du CNAM, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global en 2009 (132,1 milliards) se trouve ainsi réparti entre le premier degré (38,2 milliards), le second degré (55,4), le supérieur (26,3) et le champ couvert par cet indicateur (9,6 et 2,6).*

Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM  
Sources : MEN-DEPP, MESR, MTSFP (DARES)

## 01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2008	2009
<b>DIE pour la formation continue</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	3,0	7,0	10,2	9,8	<b>9,6</b>
aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	7,4	9,6	12,2	9,9	<b>9,6</b>
<b>DIE pour l'enseignement extrascolaire (1)</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	0,3	0,8	1,8	2,5	<b>2,6</b>
aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	0,9	1,1	2,1	2,5	<b>2,6</b>
Part dans la DIE (en %)	11,6	11,5	11,4	9,6	<b>9,1</b>
<b>Structure du financement initial (en %)*</b>					
État			nc (2)	25,4	<b>24,1</b>
dont MEN-MESR**			nc (2)	3,7	3,3
Collectivités territoriales			nc (2)	16,2	<b>17,0</b>
Autres administrations publiques et CAF			nc (2)	0,2	<b>0,2</b>
Entreprises			nc (2)	46,4	<b>46,2</b>
Ménages			nc (2)	11,8	<b>12,4</b>

(1) L'enseignement « extrascolaire » correspond aux formations CNAM, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré).

(2) le transfert de crédits de la formation artistique intervenu en 2003, rend la répartition de 2000 non comparable (n.c.).

\* Cette ventilation n'est possible qu'à partir de 1999.

\*\* Depuis 2003, une part des dépenses de l'État n'est plus comptabilisée en IUFM mais réaffectée aux activités d'enseignement initial des premier et second degrés scolaires.

Source : MEN-DEPP

## 03 Taux d'accès à la formation en fonction du niveau de diplôme et de la catégorie socioprofessionnelle

%	Bac + 3 et plus	Bac + 2	Bac BT	CAP BEP	Non-diplômés	Ensemble
Cadres	65	65	51	36	ns	<b>60</b>
Prof. intermédiaire	62	65	56	55	33	<b>58</b>
Employés	65	48	52	33	24	<b>38</b>
Ouvriers	ns	ns	41	30	22	<b>29</b>
Ensemble	<b>64</b>	<b>61</b>	<b>51</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>44</b>

ns : non significatif

Champ : salariés des secteurs public et privé

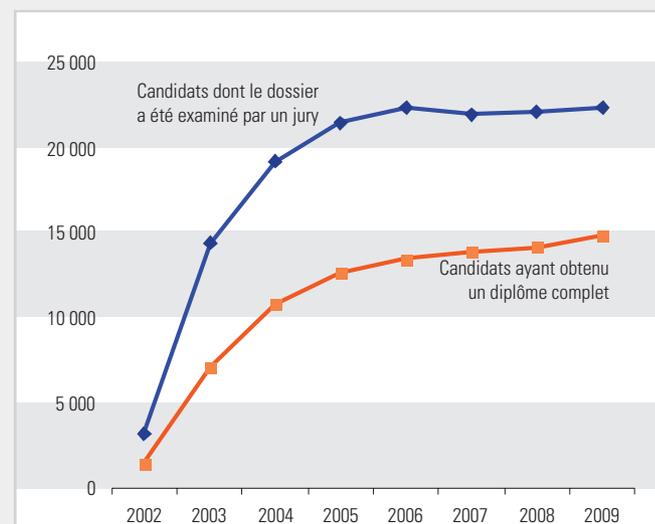
Source : FC2006

## 02 Stagiaires de la formation continue par sexe et taille des entreprises en 2007

	Taux de stagiaires		
	Hommes	Femmes	Total
10 à 19 salariés	13,3	16,3	14,3
20 à 49 salariés	21,4	23,1	21,9
50 à 249 salariés	37,9	34,6	36,0
250 à 499 salariés	47,5	42,5	45,1
500 à 1 999 salariés	56,1	50,4	53,4
2 000 salariés et plus	62,9	53,3	58,9
<b>Ensemble</b>	<b>44,8</b>	<b>40,8</b>	<b>42,9</b>

Source : Déclaration n° 2483 - Exploitation CEREQ

## 04 La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement professionnel et technologique de l'Éducation nationale



Source : MEN-DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES

**Environ un quart des collégiens et lycéens bénéficient d'une aide directe de l'État, sous forme de bourses : la proportion atteint 32,3 % en lycée professionnel. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe totale atteint 588,7 millions d'euros.**

**D**ifférentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'attribution, sous conditions de ressources, des bourses et primes pour les élèves du second degré représente pour le ministère de l'Éducation nationale un effort budgétaire annuel d'environ 554 millions d'euros en 2009. Les bourses attribuées concernent 1 254 000 jeunes (France métropolitaine et DOM, public et privé), soit 24 % de l'ensemble des élèves. Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 26,8 % contre 12,2 %. Ces bourses ont été attribuées à 771 000 collégiens et 483 000 lycéens (*tableau 01*) ; la proportion de boursiers reste bien plus élevée en lycée professionnel (32,3 %) qu'en lycée général ou technologique (17,1 %).

Étendu en 2006, le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 €, continue sa progression en 2009-2010 avec plus de 85 500 bénéficiaires. Ces bourses sont attribuées, de droit, aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB), et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail.

En complément des bourses de lycée, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des enseignements choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale et, pour certaines

formations professionnelles ou technologiques, la prime d'équipement et/ou la prime de qualification. Les élèves boursiers internes bénéficient en outre d'une prime à l'internat (*tableau 02*). Des enveloppes de fonds sociaux (34,6 millions d'euros) sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées. Après consultation de la communauté éducative, le chef d'établissement décide des aides à accorder.

Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales (CAF) versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS), pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Cette allocation, dont le montant atteint 1,495 milliard d'euros en 2009, est modulée selon l'âge de l'élève (*tableau 03*).

Le rapport de l'ensemble de ces aides financières à la dépense publique totale d'éducation situait pour l'année 2007 la France près de la moyenne des pays de l'OCDE. Ces aides sont plus importantes dans des pays de l'Europe du Nord, qui peuvent également accorder des prêts (remboursables) à des élèves adultes.

**Bourses nationales** : elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

**Bourses du second degré** : leur montant est évalué en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national. Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 79,71 euros, 220,80 euros et 344,85 euros. Les bourses de lycées concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris en premier cycle, en classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) et centres de formation d'apprentis (CFA). Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille. Ce nombre est fonction des ressources et des charges familiales et peut varier entre 3 et 10 parts. Le montant de la part de la bourse est de 42,57 euros en 2009-2010.

**Bourses d'enseignement d'adaptation** : elles sont versées aux élèves soumis à l'obligation scolaire qui sont placés dans un établissement d'enseignement spécialisé ou qui, en plus de leur scolarité normale, suivent des enseignements d'appoint ou de rééducation complémentaires dont la famille supporte le coût. Elles sont attribuées en fonction des charges et des ressources des familles.

**Fonds social pour les cantines** : ils ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que certains enfants se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

**Fonds sociaux collégiens et lycéens** : ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides sont soit financières, soit en nature.

Sources : MEN-DGESCO, CNAF  
Champ : France métropolitaine + DOM

## 01 Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière (Éducation nationale, public et privé)

France métropolitaine + DOM

	2000-01	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
<b>Effectifs de boursiers en collège</b>	<b>789 726</b>	<b>7780 275</b>	<b>766 055</b>	<b>764 981</b>	<b>770 749</b>
<b>% boursiers en collège</b>	<b>23,6</b>	<b>24,4</b>	<b>24,2</b>	<b>24,2</b>	<b>24,4</b>
Effectifs de boursiers en LEGT	300 891	286 876	261 466	252 809	244 919
% boursiers en LEGT	19,1	18,0	17,7	17,4	17,1
Effectifs de boursiers en LP	288 482	252 501	254 848	231 637	224 543
% boursiers en LP	36,6	35,3	33,8	33,8	32,3
<b>Total lycée</b>	<b>589 373</b>	<b>539 377</b>	<b>516 314</b>	<b>497 950</b>	<b>482 965</b>
dont bourses au mérite en lycée	9 259	69 996	76 960	77 220	85 500
<b>% boursiers en lycée</b>	<b>26,7</b>	<b>24,4</b>	<b>23,5</b>	<b>23,5</b>	<b>22,3</b>
<b>Total boursiers (collèges et lycées)</b>	<b>1 379 099</b>	<b>1 319 652</b>	<b>1 282 369</b>	<b>1 262 931</b>	<b>1 253 714</b>
<b>% boursiers (collèges et lycées)</b>	<b>24,8</b>	<b>24,4</b>	<b>23,9</b>	<b>23,7</b>	<b>23,7</b>
Nombre de bénéficiaires de Primes à la scolarité (1)	581 907	611 244	568 587	556 710	541 010

(1) Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables).

Source : MEN-DGESCO

## 02 Aides aux élèves (public + privé)

France métropolitaine + DOM

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2009	Évolution 2001-2009	
	en milliers d'€		en € courants	en € constants
<b>Aides directes MEN</b>				
Bourses de collège	115 070	145 327	26,3 %	10,9 %
Bourses de lycée (1)	206 853	184 080	- 11,0 %	- 21,8 %
Bourses au mérite – lycée (2)	7 055	68 395	ns	ns
Primes (lycée sauf internat)	165 420	143 514	- 13,2 %	- 23,8 %
Prime à l'internat – collège (3)		1 323		
Prime à l'internat – lycée (3)		11 015		
Bourse d'enseignement d'adaptation	1 038	456	- 56,1 %	- 61,4 %
Fonds sociaux (4)	67 900	34 600	- 49,0 %	- 55,2 %
<b>Total aides directes MEN</b>	<b>563 338</b>	<b>588 711</b>	<b>4,5 %</b>	<b>- 8,2 %</b>
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS)</b>	<b>1 233 762</b>	<b>1 494 657</b>	<b>21,1 %</b>	<b>6,4 %</b>

(1) La diminution est liée essentiellement à la baisse des effectifs d'élèves scolarisés en lycée.

(2) Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires.

(3) Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

(4) Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

Sources : MEN-DGESCO, CNAF

## 03 Montants de l'aide moyenne aux boursiers\*

et aux bénéficiaires de l'ARS (en euros courants)

France métropolitaine + DOM

Aides aux boursiers*	2000-01	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	Évolution 2000/09
<b>Aide moyenne en collège</b>	<b>152</b>	<b>170</b>	<b>188</b>	<b>184</b>	<b>190</b>	<b>+ 25,1 %</b>
Effectifs de boursiers en collège (1)	789,7	780,3	766,1	765,0	770,7	- 2,4 %
Effectifs des élèves de collège (1)	3 346,3	3 197,8	3 160,3	3 183,7	3 162,8	- 5,5 %
<b>Aide moyenne en lycée</b>	<b>664</b>	<b>796</b>	<b>818</b>	<b>839</b>	<b>843</b>	<b>+ 26,9 %</b>
Effectifs de boursiers en lycée (1)	589,4	539,4	516,3	498,0	483,0	- 18,1 %
Effectifs des élèves de lycée (1)	2 204,2	2 215,1	2 196,0	2 156,0	2 169,0	- 1,6 %
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS)</b>	<b>2000-01</b>	<b>2006-07</b>	<b>2007-08</b>	<b>2008-09</b>	<b>2009-10</b>	<b>2010-11</b>
6-10 ans				273	281	281
11-14 ans	253	268	273	288	296	296
15-18 ans				298	306	306

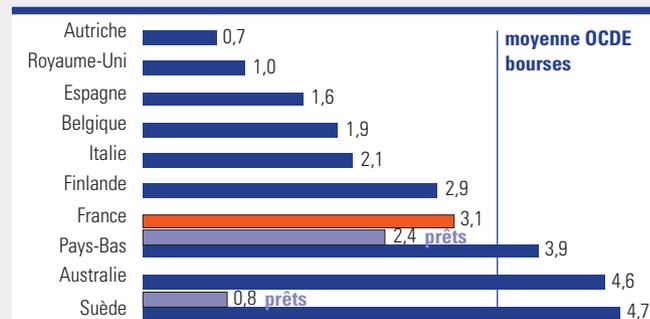
\* bourses + primes en euros courants, hors fonds sociaux et bourses d'enseignement d'adaptation.

(1) en milliers

Sources : MEN-DGESCO, CNAF

## Aides financières aux élèves en pourcentage de la dépense publique totale d'éducation

Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire (non supérieur) – Année 2007



\* Pour la France, l'aide financière aux élèves comprend les bourses et subventions venant des ministères et des collectivités territoriales et l'allocation de rentrée scolaire.

Source : OCDE

**En janvier 2010, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 979 800 personnes\* dont 839 400 appartiennent au secteur public et 140 500 au secteur privé sous contrat. 87 % de ces personnels sont des enseignants.**

**E**n janvier 2010, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 979 800 personnes sur crédits d'État : 852 900 sont enseignants au titre du secteur public et du secteur privé sous contrat soit 87 % de l'ensemble du personnel, dont 484 000 exercent dans le second degré. 126 900 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et de surveillance. 68 900 assistants d'éducation et assistants pédagogiques interviennent également dans les établissements. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendant d'autres ministères (Agriculture, Défense, Santé) ou d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 12 millions d'élèves.

Deux tiers de ces personnels sont des femmes et leur part continue à progresser. Elles sont plus nombreuses dans l'enseignement scolaire privé (74 %) que dans le public (68,2 %), avec une présence toujours plus forte dans le premier degré privé (91 % contre 81,5 % dans le public) que dans le second degré (65,8 % contre 57,6 %). Elles dominent largement parmi les personnels sociaux et de santé (96 %), les personnels administratifs de catégorie B (secrétaires 83 %) ou de catégorie C (adjoints 92 %).

Aux côtés des enseignants, dans les établissements mais aussi dans les services académiques et en administration centrale, d'autres personnels assument des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation, d'assistance éducative. Ils sont chefs

d'établissement, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation – psychologues, documentalistes ou personnels administratifs, techniques, médecins ou infirmiers, assistants de vie scolaire.

De janvier 2006 à janvier 2009, la forte diminution des personnels non enseignants est largement liée au passage sous la tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers et des adjoints techniques des établissements d'enseignement. À partir de 2010, l'effectif semble se stabiliser. Pour les enseignants, les évolutions sont surtout sensibles dans le second degré où, après une période de hausse régulière, les effectifs baissent à partir de la rentrée 2004.

*\* Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale sur les programmes LOLF. Loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001, mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2006, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*

Source : Exploitation en janvier 2010, d'une extraction de l'infocentre POLCA (Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + DOM – secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement dans le secteur privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).

## 01 Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur et établissements de formation)

Années	Enseignants*			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides-éducateurs et assistants d'éducation, assistants pédagogiques**	Part des enseignants
	Public	Privé	Total				
2000	734 977	139 650	874 627	249 762	<b>1 124 389</b>	61 470	77,8 %
2005	742 621	144 940	887 561	238 262	<b>1 125 823</b>	51 287	78,8 %
2006	739 112	144 909	884 021	228 786	<b>1 112 807</b>	58 197	79,4 %
2007	734 446	144 501	878 947	170 915	<b>1 049 862</b>	60 635	83,7 %
2008	726 583	143 440	870 023	139 038	<b>1 009 061</b>	61 393	86,2 %
2009	715 599	141 661	857 260	128 313	<b>985 573</b>	67 538	87,0 %
2010	712 453	140 454	852 907	126 915	<b>979 822</b>	68 949	87,0 %

\* Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé (non compris stagiaires IUFM)

\*\* En 2010, 5 463 assistants pédagogiques et 63 486 assistants d'éducation. Les derniers aides-éducateurs sont recensés sur l'année scolaire 2006-2007

Source : MEN-DEPP

## 02 Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale en janvier 2010

Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	323 445
Enseignement du premier degré privé	45 483
Enseignement scolaire du second degré public	389 008
Enseignement du second degré privé	94 971
<b>Total Enseignants</b>	<b>852 907</b>
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance*	126 424
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	68 949
<b>Total</b>	<b>1 048 280</b>

\* Non compris personnels rémunérés sur le chapitre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en poste à l'administration centrale

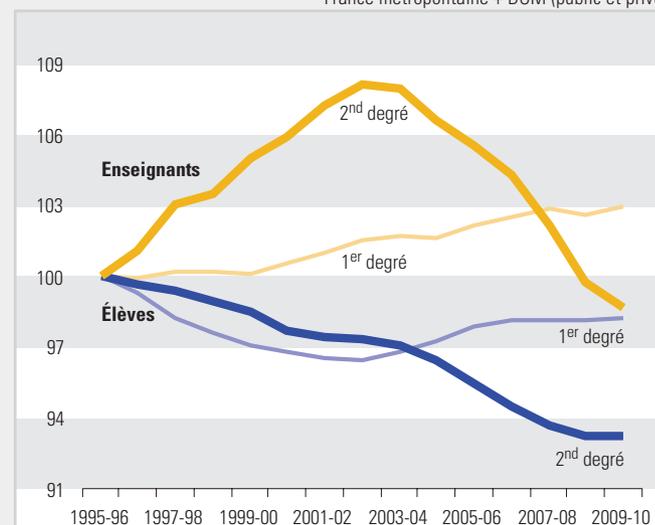
public et privé

Source : MEN-DEPP

## 03 Évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants (1995-2009)

en indice base 100 en 1995

France métropolitaine + DOM (public et privé)



Source : MEN-DEPP

Parmi les 852 900 enseignants rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale au titre de l'enseignement scolaire, 43,3 % sont enseignants dans le premier degré public et privé et 56,7 % dans le second degré.

126 900 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, de santé et d'assistance de vie scolaire.

En janvier 2010, le premier degré public compte 323 400 enseignants. La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (96,9 %). Parmi les 45 500 enseignants des classes sous contrat du premier degré privé, 87 % ont une rémunération correspondante à celle des professeurs des écoles.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 389 000 enseignants en janvier 2010. Plus de six enseignants sur dix (62,5 %) sont certifiés ou assimilés, plus d'un sur dix agrégés (12,1 % et 0,5 % appartiennent au corps des professeurs de chaire supérieure) ; 15,4 % sont professeurs de lycée professionnel. Dans les classes sous contrat des établissements privés, les trois cinquièmes des enseignants sont rémunérés sur des échelles de certifiés ou assimilés, 3,4 % sont agrégés et 10,7 % sont des professeurs de lycée professionnel. Les adjoints d'enseignement représentent encore 6,7 % des enseignants du secteur privé. Tous les enseignants ne sont pas des titulaires : 4,9 % ne le sont pas dans le secteur public et 17,9 % dans le secteur privé sous contrat.

Le personnel d'inspection, de direction d'établissement, d'administration, d'orientation, de laboratoire est rémunéré au titre des enseignements scolaires des premier et second degrés (soit 49,2 % des personnels non enseignants). Au titre du programme LOLF (1) de la vie de l'élève sont rémunérés les personnels de santé, d'éducation, les assistants de vie scolaire (31 %). Au titre du

programme soutien, ces personnels exercent en service académique et en administration centrale (19,8 %) : ils sont inspecteurs généraux ou inspecteurs d'académie, personnels administratifs ou techniques, ingénieurs, personnels sociaux et de santé.

Les pyramides des âges des enseignants du secteur public montrent leur relative jeunesse dans le premier degré avec un âge moyen de 40,3 ans. 41,8 % des enseignants sont dans la tranche d'âge de 29 à 40 ans et près d'un sur dix dans celle de 50 à 52 ans. La très forte féminisation est encore plus prononcée parmi les jeunes générations : jusqu'à 30 ans, la part des femmes dépasse 85 %. Dans le second degré, l'âge moyen est de 43,1 ans, avec un an d'écart entre les hommes et les femmes. La répartition par âge met en évidence deux pics : un enseignant sur deux est dans la tranche d'âge 30 à 45 ans, un sur six dans celle de 54 à 59 ans. La proportion de femmes dépasse 62 % parmi les enseignants les plus jeunes, jusqu'à 30 ans.

(1) Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale sur la mission interministérielle LOLF : enseignement scolaire.

**Loi organique** du 1<sup>er</sup> août 2001, appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2006, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État et est appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions.

Les effectifs comptabilisés dans ces tableaux sont les personnels rémunérés sur cinq des six programmes de cette mission interministérielle (enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré, enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré, vie de l'élève, enseignement privé du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés, soutien de la politique de l'Éducation nationale). Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions.

Source : Exploitation en janvier 2010, d'une extraction de l'infocentre POLCA (Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + DOM – secteurs public et privé sous contrat.

## 01 Les enseignants du premier degré

Années	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
2000	314 729	77,8	46,0	44 162	91,3	40,5
2005	318 236	79,7	79,7	46 079	90,9	74,5
2006	320 103	80,3	85,8	46 132	91,0	93,5
2007	321 339	80,7	90,8	46 123	90,9	89,9
2008	322 357	81,0	84,2	46 379	91,0	84,8
2009	321 739	81,3	96,0	46 140	90,9	91,3
<b>2010</b>	<b>323 445</b>	<b>81,5</b>	<b>96,9</b>	<b>45 483</b>	<b>91,0</b>	<b>87,0</b>

Source : MEN-DEPP

## 02 Les enseignants du second degré

Années	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés
2000	420 248	56,7	58,3	94 994	65,8	39,6
2005	424 385	57,0	61,4	98 861	65,6	52,5
2006	419 009	57,2	62,3	98 777	66,4	53,8
2007	413 107	57,3	62,6	98 378	65,6	57,3
2008	404 226	57,4	62,8	97 061	65,6	58,2
2009	393 860	57,5	62,8	95 521	65,7	59,5
<b>2010</b>	<b>389 008</b>	<b>57,6</b>	<b>62,5</b>	<b>94 971</b>	<b>65,8</b>	<b>60,2</b>

Source : MEN-DEPP

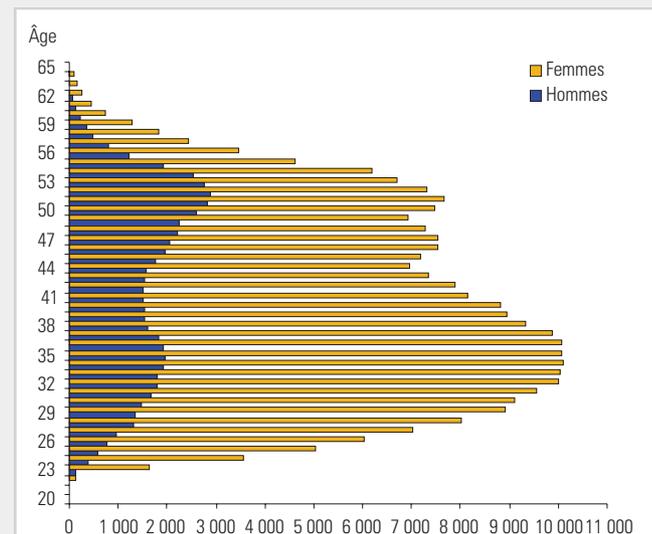
## 03 Répartition par programmes budgétaires des personnels d'inspection, de direction, d'administration, d'éducation, d'orientation et d'assistance de vie scolaire

	Effectifs	%
Programme « Enseignement scolaire du premier degré »	1 842	1,5
Programme « Enseignement scolaire du second degré »	60 534	47,7
Programme « Vie de l'élève »	39 334	31,0
Programme « Soutien » hors administration centrale	22 008	17,3
Personnel dans l'administration centrale*	3 197	2,5
<b>Total</b>	<b>126 915</b>	<b>100,0</b>

\* Y compris personnels rémunérés sur le chapitre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en poste dans l'administration centrale

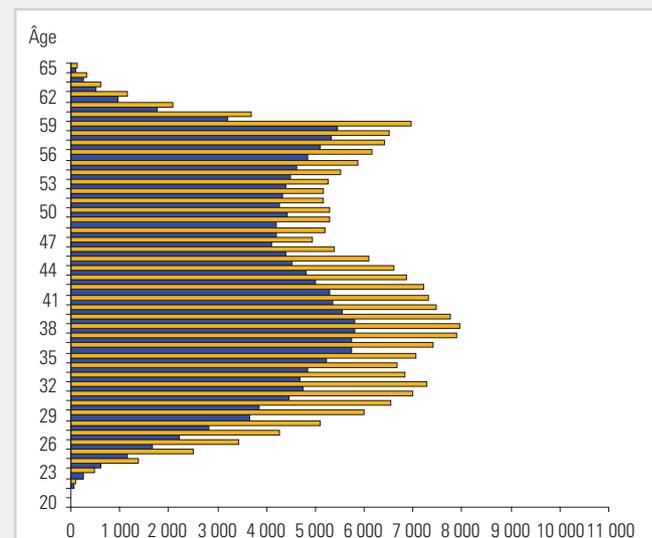
Source : MEN-DEPP

## 04 Répartition par âge et sexe des enseignants du premier degré public 2010



Source : MEN-DEPP

## du second degré public 2010



Source : MEN-DEPP

**Après une progression continue des années 1960 jusqu'au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation est globalement stable voire en légère diminution : elle s'établit à 18,5 années d'études en 2008-2009.**

Les taux de scolarisation par âge constatés en 2008-2009 permettent d'espérer, pour un enfant entrant alors en maternelle, 18,5 années de formation initiale, dont 2,6 années dans l'enseignement supérieur (tableau 01). Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 90, entraînant un gain de près de deux années, l'espérance de scolarisation avait connu un léger recul de 1997 à 2001, avant de se stabiliser à partir de 2002. Depuis 2006, la durée de scolarisation repart à la baisse, dans tous les cycles de formation excepté l'apprentissage.

La baisse des taux de scolarisation concerne toutes les catégories d'âge à partir de 18 ans. Elle est particulièrement marquée à 18 et 19 ans dans le secondaire et entre 21 et 23 ans dans le supérieur. La durée de scolarisation d'un élève dépend du type d'études entreprises (générales, technologiques ou professionnelles), mais aussi de la rapidité de son parcours scolaire. Prolongeant celle qui est intervenue dans l'enseignement élémentaire, la baisse des redoublements est également nette depuis deux décennies dans le second degré (graphique 02) ; observée aussi bien en collège qu'en lycée, elle fait que les jeunes générations qui parviennent aussi souvent que leurs aînées au terme de l'enseignement secondaire (indicateur 22) y parviennent plus vite, ou moins âgées. Dans ces conditions, on assiste à un tassement et même à une réduction de la durée moyenne des études secondaires (tableau 01).

La fréquentation de l'enseignement supérieur subit, pour sa part, l'effet d'une plus grande orientation des jeunes générations vers l'apprentissage, le bac professionnel et les études supérieures courtes. Les formations supérieures longues de l'université attirent moins souvent les nouveaux bacheliers, notamment ceux de l'enseignement général. Tandis que la scolarisation des filles se ressent nettement de la désaffection pour les disciplines générales universitaires, la progression de l'apprentissage vient en revanche atténuer la chute des taux de scolarisation des garçons.

Si la France reste un pays de forte scolarisation, elle se situe maintenant à peine au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE pour la scolarité à plein temps, tandis que la scolarité à temps partiel, absente en France, apparaît plus développée dans des pays de l'Europe du Nord ou aux États-Unis.

*L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée de la scolarité d'un enfant entrant en maternelle cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an. Les taux de scolarisation de 6 à 14 ans sont égaux à 100 % aux erreurs de mesure près.*

Source : MEN-DEPP, INSEE

Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM, ensemble des formations

## 01 Évolution de la durée de scolarisation

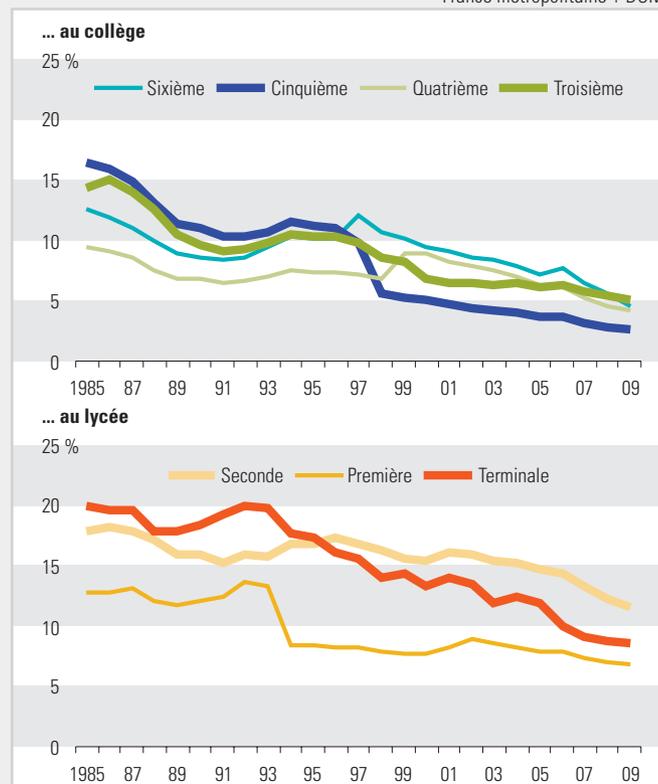
en années

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM		
	1985-86	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2008-09
<b>Ensemble</b>	<b>17,1</b>	<b>18,1</b>	<b>19,0</b>	<b>18,8</b>	<b>18,6</b>	<b>18,5</b>
Filles	17,2	18,2	19,2	19,0	18,9	18,7
Garçons	17,0	18,0	18,8	18,6	18,4	18,2
Préélémentaire	3,3	3,3	3,4	3,4	3,2	3,2
Élémentaire	5,5	5,3	5,2	5,2	5,2	5,1
Secondaire	6,9	7,6	7,8	7,7	7,5	7,5
Supérieur	1,5	1,9	2,6	2,6	2,7	2,6

Source : MEN (population scolaire), INSEE (effectifs d'habitants, recensement rénové de la population)

## 02 Évolution des redoublements de 1985 à 2009...

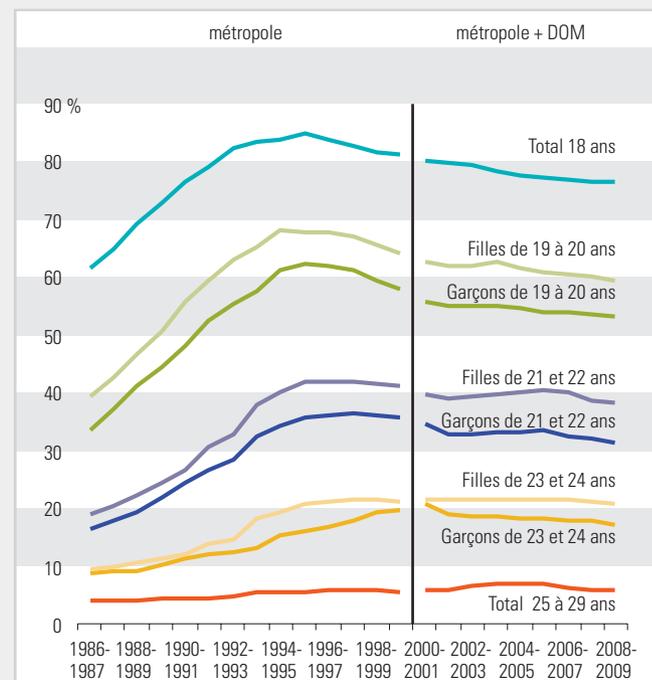
France métropolitaine + DOM



Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale

Source : MEN-DEPP

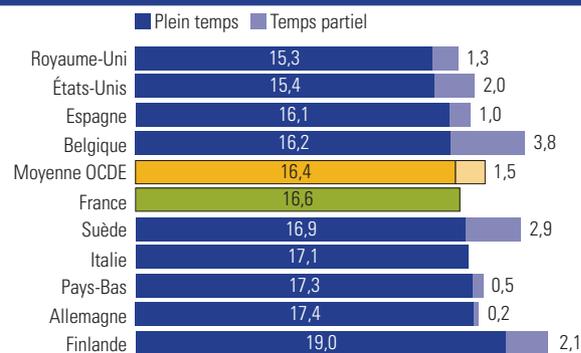
## 03 Taux de scolarisation selon l'âge et le sexe (1986-2008)



Champ : « Population scolarisée » = ensemble des établissements d'enseignements et centres de formation d'apprentis (avant 1999-2000 : France métropolitaine, après : France métropolitaine + DOM)

Source : ministère de l'Éducation nationale (population scolaire) et INSEE (estimation des effectifs d'habitants)

## Espérance de scolarisation pour un enfant de 5 ans (2008)



Source : OCDE, édition 2010 de *Regards sur l'éducation*

**Les réseaux « ambition réussite » accueillent un vingtième des écoliers et collégiens. Les trois quarts des élèves de collèges RAR sont issus des catégories sociales défavorisées et ont plus souvent un retard scolaire. Ils témoignent de résultats plus faibles, que ce soit en regard de la maîtrise des compétences de base ou de l'accès au diplôme national du brevet.**

À la rentrée 2009, les réseaux « ambition réussite » (RAR) regroupent autour de 254 collèges, têtes du réseau, 1 725 écoles. Ils accueillent 280 700 écoliers et 115 000 collégiens, soit un élève sur vingt, en primaire comme au collège. Les autres collèges de l'éducation prioritaire s'inscrivent dans les réseaux de « réussite scolaire » (RRS).

Les collégiens des RAR sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 74,4 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 57,5 % en RRS et 35,0 % dans les établissements hors EP (France métropolitaine et DOM). Leur retard scolaire est plus fréquent : 27,1 % des élèves issus des écoles RAR sont en retard à l'entrée en sixième contre 21,3 % en RRS et 12,1 % ailleurs (tableau 01).

En fin de CM2, comme en fin de troisième, en français comme en mathématiques, les élèves des RAR maîtrisent moins bien les compétences de base que les autres. Par exemple, si 74 % des élèves de CM2 des écoles RAR maîtrisent les compétences de base en français, ils sont 78,5 % dans les écoles RRS et 88,4 % ailleurs (graphique 02).

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire – géographie – éducation civique). À la session 2009, 42,3 % des élèves des collèges RAR et 55,9 % des élèves des RRS ont obtenu plus de 10 sur 20 aux épreuves écrites, contre 71 % ailleurs. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation, les écarts diminuent : 69,0 % des

élèves des RAR ont obtenu leur DNB contre 82,7 % ailleurs (graphique 03).

Quatre années après la relance de la politique de l'éducation prioritaire et la mise en place des RAR, on observe une diminution des effectifs des collèges RAR plus élevée qu'hors éducation prioritaire (EP) : - 9,3 % contre - 0,5 %. Toutefois, les évolutions démographiques étant très différentes selon les territoires (urbains ou ruraux), cet écart est à interpréter avec prudence. De plus, la baisse ne concerne pas tous les établissements.

Entre les rentrées 2006 et 2009, la part d'enfants d'origine sociale défavorisée baisse légèrement en RAR comme hors éducation prioritaire. En ce qui concerne le retard et le redoublement en sixième, les écarts entre les élèves des RAR et ceux hors EP s'atténuent légèrement, en lien avec la politique de moindre redoublement mise en œuvre depuis quelques années. En termes de compétences de base, les écarts RAR – hors EP diminuent un peu entre 2007 et 2009 en fin de CM2, mais stagnent voire augmentent à la fin du collège. Ce dernier résultat se retrouve sur la réussite au brevet qui reste inférieure de près de 15 points en établissements RAR par rapport aux collèges hors EP. Cependant, si les collégiens de RAR sont plus souvent orientés vers les filières professionnelles, quand ils entreprennent ce type de parcours, leur trajectoire au-delà de la seconde se rapproche un peu de celle des autres élèves, issus d'un collège hors EP.

*L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves ». Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 254 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006). Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 01) comprend, à partir de la rentrée 2005, les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle. La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2009, qui étaient en CM2 à la rentrée 2008 dans une école RAR, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire. Le graphique 02 représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2009 du diplôme national du brevet (DNB). Les pourcentages de maîtrise des compétences de base sont assortis d'un intervalle de confiance de plus ou moins deux à trois points.*

Source : MEN-DEPP, fichiers Scolarité  
Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public

## 01 Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2009

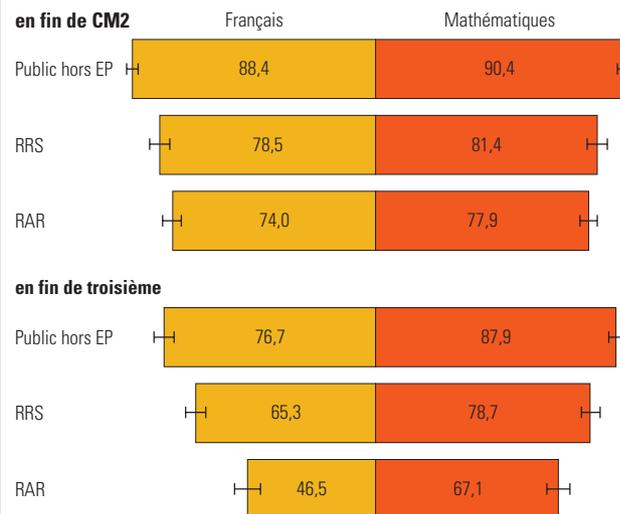
France métropolitaine et DOM, secteur public

	% d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	% d'enfants de cadres et d'enseignants	% d'élèves entrant en sixième en retard
Réseau « ambition réussite » RAR	74,4	8,1	27,1
Réseau de « réussite scolaire » RRS	57,5	18,5	21,3
Hors éducation prioritaire	35,0	38,2	12,1
<b>Ensemble</b>	<b>42,8</b>	<b>31,3</b>	<b>14,4</b>

Pour les deux premières colonnes, la ligne RAR correspond aux élèves entrant en sixième dans un collège RAR ; pour la dernière colonne, la ligne correspond aux élèves entrant en sixième venant d'une école en RAR.

Source : MEN-DEPP

## 02 Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base en 2010 (en %)

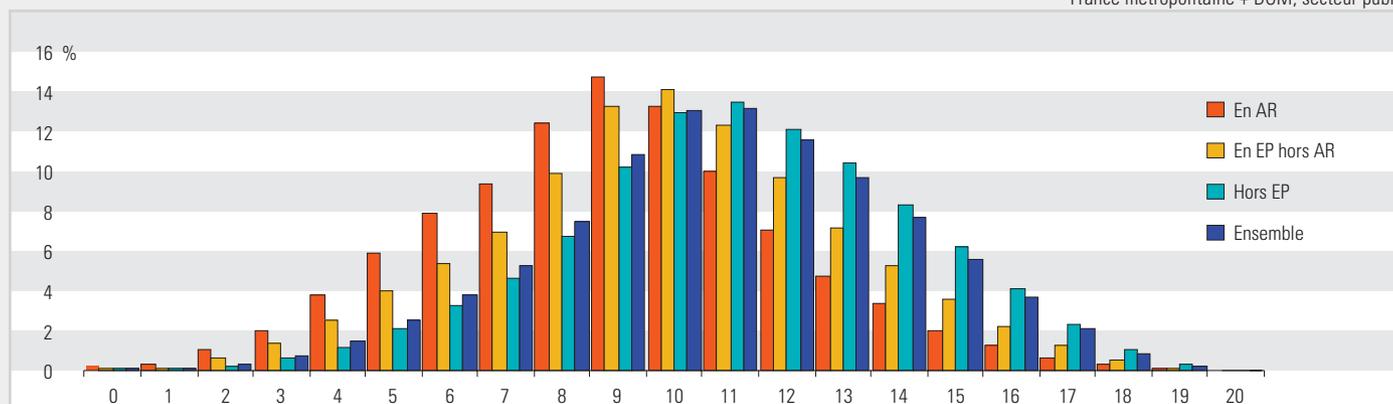


Lecture : en fin de CM2, 88,4 % des élèves du public hors éducation prioritaire maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est de  $\pm 2,2$  %.

Source : MEN-DEPP

## 03 Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet 2009

France métropolitaine + DOM, secteur public



Lecture : dans les collèges ambition réussite, 14,7 % des élèves ont eu entre 9 et 10 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2009 contre 13,3 % des élèves des collèges en réseau de réussite scolaire, 10,2 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 10,8 % de l'ensemble des élèves.

Source : MEN-DEPP

## Avec la baisse démographique, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Il doit maintenant faire face aux effets de la reprise des naissances enregistrée depuis l'année 2000.

La scolarisation dans l'enseignement du premier degré a connu, ces dernières décennies, trois évolutions marquantes : développement de la scolarisation avant l'âge de 6 ans, diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires, et amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants âgés de 5 ans, puis de 4 ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. À 3 ans, la scolarisation est devenue totale, ce qui n'est pas le cas des enfants âgés de 2 ans, dont l'accueil est souvent fonction des places disponibles et donc de l'évolution de la population âgée de 2 à 5 ans. Proche d'un tiers depuis les années 1980, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans diminue lors des dernières rentrées (*graphique 01*), sous l'effet de la reprise démographique sensible depuis l'année 2000 : il est de 15,2 % à la rentrée 2009.

En primaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, des élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille moyenne des classes. En maternelle, proche de 40 élèves jusqu'au début des années 1970, elle a progressivement été ramenée aux environs de 26 élèves. Dans le primaire, le phénomène est un peu moins prononcé : voisine de 30 élèves dans les années 1960 et de 26 au début des années 1970, la taille moyenne des classes est maintenant inférieure à 23 élèves.

Cette évolution s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'écoles, passé de 68 000 en 1980 et 64 000 en 1990 à un peu plus de 54 000 à la rentrée 2009, du fait de la disparition d'écoles rurales à classe unique (moins de 4 000 en 2009 contre plus de 11 000 en 1980) et du regroupement ou de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires. La répartition des écoles, selon leur nombre de classes, tend dès lors à se modifier et se déplacer « vers le haut » : moins d'écoles de 4 classes ou moins, et plus d'écoles de 5 classes ou plus (*graphique 02*).

Le maintien, voire le renforcement des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avaient abouti à une amélioration continue du *ratio* de postes pour 100 élèves (P/E), qui s'interrompt au-delà de la rentrée 2003. Après un maximum de 5,37, le *ratio* est revenu à 5,35 en 2008 et 5,29 en 2009 (*graphique 03*). Dans l'enseignement élémentaire, les comparaisons internationales s'appuient sur le *ratio* inverse du nombre moyen d'élèves par enseignant, très variable selon les pays. Dépassant 24 en Corée et proche de 20 en France et au Royaume-Uni en 2008, il est bien plus faible en Belgique, Suède et Italie.

*Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'INSEE.*

*Ainsi, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans est estimé à 15,2 % en 2009. Seuls les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire étant scolarisables, c'est donc près d'un quart des enfants nés entre le 1/1/2007 et le 31/8/2007 qui étaient, en fait, scolarisés à la rentrée 2009.*

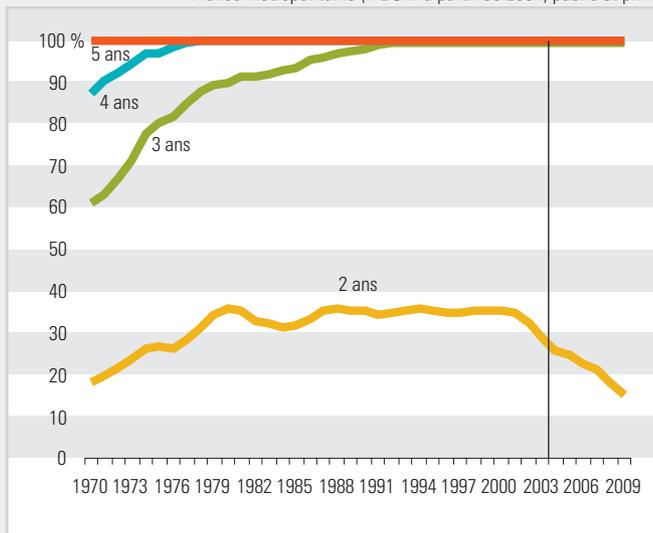
*En raison de la grève administrative d'une partie des directeurs d'écoles, les données publiées ne peuvent faire l'objet d'actualisations détaillées depuis la rentrée 2000. Les données sur les effectifs et les taux de scolarisation peuvent souffrir d'un manque de précision. Grâce au concours des inspecteurs de circonscription, un ensemble de données départementales ont toutefois pu être recueillies lors des dernières rentrées scolaires.*

Source : MEN-DEPP, DGESCO  
Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM, public et public + privé, MEN

## Scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré

### 01 Taux de scolarisation des enfants âgés de 2 à 5 ans (1970-2009)

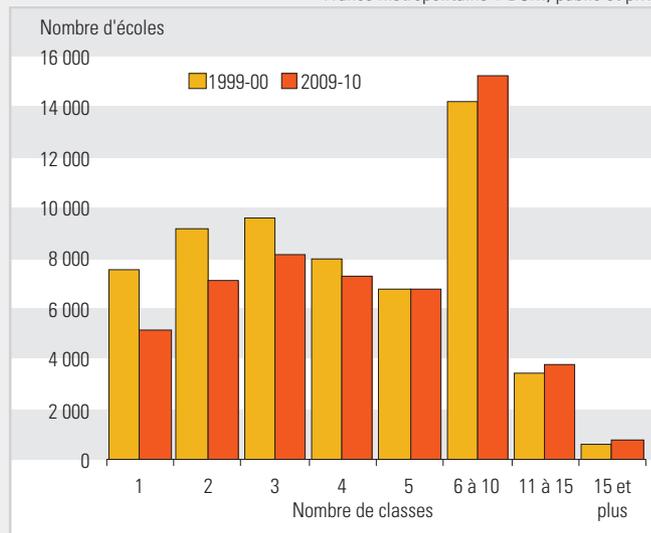
France métropolitaine (+ DOM à partir de 2004) public et privé



Source : MEN-DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

### 02 Répartition des écoles selon leur nombre de classes

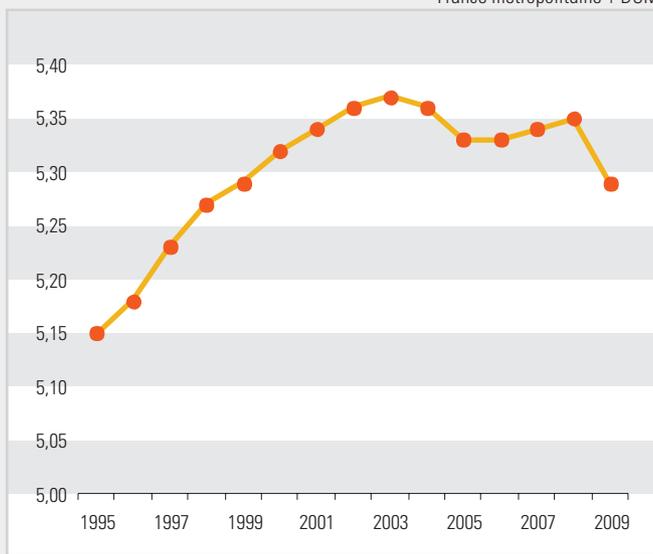
France métropolitaine + DOM, public et privé



Source : MEN-DEPP

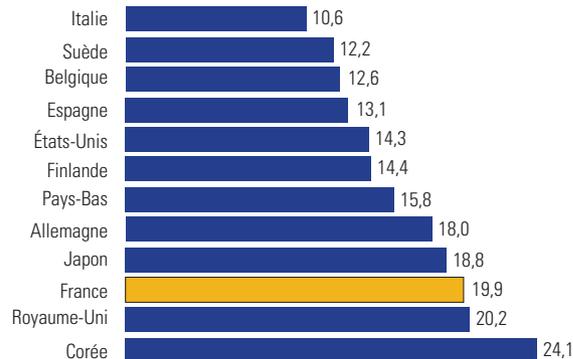
### 03 Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public (1995-2009)

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-DGESCO

### Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2008) (public + privé)



Source : OCDE, édition 2010 de *Regards sur l'éducation*

**Depuis 1994, l'ensemble du second degré a perdu près de 400 000 élèves, du fait de la baisse des redoublements ou de la taille des générations. Plus de 20 % des inscrits en classes terminales préparent maintenant un baccalauréat professionnel.**

**D**e 1994 à 2008, le second degré dans son ensemble a perdu près de 400 000 jeunes, soit une diminution de plus de 6 % qui concerne uniquement les élèves, et non les apprentis. Le mouvement a été particulièrement net à la rentrée 2000, les effectifs chutant alors de plus de 50 000 élèves. Après des baisses plus réduites les années suivantes, le recul redevient sensible depuis la rentrée 2004, pour des raisons essentiellement démographiques (*graphique 01*).

La diminution des effectifs de l'enseignement secondaire tient aussi à la forte baisse des redoublements, observée à tous les niveaux (*indicateur 09*) : les élèves, qui commencent leurs études secondaires plus jeunes, les achèvent plus rapidement. Ce phénomène ne signifie pas pour autant que les élèves poursuivent moins souvent leurs études au collège puis dans les lycées. En effet, pratiquement tous ceux qui sont entrés en classe de sixième atteignent une classe de troisième et un peu plus de 70 % d'entre eux – 71,4 % à la rentrée 2009 – accèdent au niveau du baccalauréat (*indicateur 22*).

Sur les 770 000 élèves inscrits en classe de troisième en 2007-2008, 55 % continuent à la rentrée suivante en second cycle général ou technologique, et 38 % en second cycle professionnel ; ces proportions varient peu ces dernières années. Parmi ceux qui s'engagent dans la voie professionnelle, à peine plus de la moitié s'inscrit dans un lycée professionnel public relevant du MEN, les autres suivent une formation sous statut scolaire en lycée profes-

sionnel privé ou agricole, ou bien sous statut d'apprenti (*tableau 02*). La rénovation de cette voie, généralisée à la rentrée 2009, vise à conduire un plus grand nombre de jeunes jusqu'au baccalauréat professionnel en trois années de formation.

Après une deuxième année de CAP ou de BEP, un peu plus de quatre élèves ou apprentis sur dix arrêtent leurs études, sans grand changement au cours de la dernière décennie. Mais les poursuites d'études en seconds cycles évoluent. En effet, en 2008, 35 % des 390 000 élèves d'année terminale de CAP ou de BEP s'orientent vers un baccalauréat ou un brevet professionnels, soit 9 points de plus qu'en 1996. L'accès en première d'adaptation pour préparer un baccalauréat technologique s'est en revanche fortement réduit (*tableau 03*).

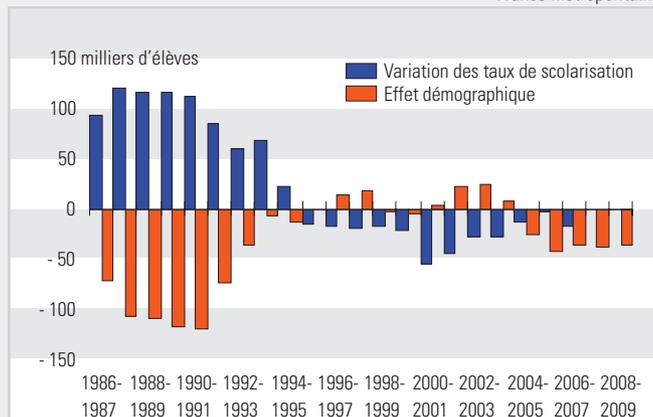
À la rentrée 2008, la moitié des jeunes parvenant au terme de l'enseignement secondaire, en classes terminales, préparent un baccalauréat général, 27 % un baccalauréat technologique et 21 % un baccalauréat professionnel. Depuis 1996, la voie professionnelle n'a cessé de se développer, dans les spécialités de la production comme des services. La croissance a été particulièrement nette dans les lycées agricoles et les centres de formation d'apprentis, de nombreux brevets de technicien ayant été transformés en baccalauréats professionnels. La progression des séries professionnelles s'est effectuée, jusqu'en 2001, au détriment des séries générales, notamment littéraire, puis, à partir de 2004, des séries technologiques (*tableau 04*).

*Les données de cet indicateur portent sur l'ensemble de l'enseignement secondaire, et prennent en compte les formations dispensées dans les établissements du MEN, dans les lycées agricoles, les centres de formation d'apprentis et, depuis la rentrée 2007, les lycées militaires. Les dernières données détaillées disponibles sur l'ensemble de ces formations concernent l'année scolaire 2008-2009.*

Source : MEN-DEPP  
Champ : France métropolitaine et :  
France métropolitaine + DOM,  
ensemble des formations initiales

## 01 Variation des effectifs d'ensemble du second degré due à la démographie et à la scolarisation

France métropolitaine



Lecture : les effectifs du secondaire (avec apprentis et lycées agricoles) ont diminué de 38 000 élèves entre la rentrée 2007 et la rentrée 2008. La variation des taux de scolarisation a entraîné une baisse de 1 000 élèves, tandis que la moindre dimension des générations cause une diminution de 37 000 élèves.

Sources : MEN (population scolaire) et INSEE (estimation des effectifs d'habitants)

## 02 Évolution des orientations des élèves de troisième générale, technologique, d'insertion, adaptée ou agricole

France métropolitaine

	96-97	00-01	05-06	07-08	08-09
Inscrits en troisième l'année précédente (en milliers)	834	792	810	792	770
<b>Orientation vers un second cycle général ou technologique</b>	<b>52,1</b>	<b>54,9</b>	<b>54,5</b>	<b>54,6</b>	<b>55,1</b>
en lycée public	40,6	43,3	42,7	42,3	42,5
en lycée privé	10,6	10,7	10,9	11,4	11,7
en lycée agricole	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
<b>Orientation vers un second cycle professionnel</b>	<b>36,4</b>	<b>37,1</b>	<b>37,9</b>	<b>38,3</b>	<b>37,8</b>
en lycée professionnel public	21,3	21,1	21,4	21,4	21,3
en lycée professionnel privé	5,6	5,3	5,3	5,2	5,2
en lycée agricole	3,0	3,0	3,4	3,5	3,6
en centre de formation d'apprentis	6,5	7,7	7,8	8,2	7,7
<b>Maintien en premier cycle</b>	<b>10,4</b>	<b>7,4</b>	<b>6,8</b>	<b>6,4</b>	<b>6,1</b>
dont redoublement	9,7	6,7	6,0	5,7	5,4
<b>Quitte l'école au niveau de la troisième</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : parmi les 770 000 élèves inscrits en troisième en 2007-2008, 55,1 % continuent en second cycle général ou technologique à la rentrée 2008, 37,8 % en second cycle professionnel, 6,1 % sont encore en premier cycle (redoublement ou inscription en classe préprofessionnelle) et 1 % a quitté l'école.

Source : MEN-DEPP

## 03 Évolution des orientations des élèves en année terminale de CAP-BEP

France métropolitaine

	96-97	00-01	05-06	07-08	08-09
Nombre d'élèves inscrits en année terminale de CAP ou BEP l'année précédente (en milliers)	410	428	397	392	392
Part de ceux qui poursuivent en baccalauréat ou brevet professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti	26,5	28,8	34,0	34,8	35,2
Part de ceux qui poursuivent en second cycle général ou technologique	11,1	9,7	7,3	5,9	5,4
Part de ceux qui redoublent ou préparent un autre diplôme de même niveau	23,5	19,3	18,3	17,9	17,7
Part de ceux qui quittent l'école au niveau du CAP-BEP	38,9	42,2	40,4	41,4	41,7

Lecture : parmi les 392 000 élèves ou apprentis inscrits en année terminale de CAP ou BEP 2007-2008, 41,7 % se sont engagés dans la vie active l'année suivante. Les autres sont scolarisés à la rentrée 2008 : 35,2 % poursuivent leurs études en baccalauréat ou brevet professionnels (5,4 % en première d'adaptation) et 17,7 % redoublent leur dernière année de CAP ou BEP ou préparent un autre diplôme de même niveau.

Source : MEN-DEPP

## 04 Évolution des effectifs inscrits en terminale selon le type de baccalauréat

France métropolitaine + DOM

	1996-97		2001-02		2008-09	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Bacs généraux</b>	<b>342 220</b>	<b>56,9</b>	<b>316 563</b>	<b>52,2</b>	<b>319 205</b>	<b>52,5</b>
S	160 546	26,7	158 962	26,2	164 305	27,0
ESL	94 247	15,7	97 878	16,1	100 945	16,6
L	87 427	14,5	59 723	9,8	53 955	8,9
<b>Bacs technologiques</b>	<b>172 250</b>	<b>28,6</b>	<b>183 239</b>	<b>30,2</b>	<b>163 044</b>	<b>26,8</b>
STG (STT avant 2006)	88 127	14,7	97 485	16,1	82 386	13,5
STI	46 824	7,8	46 195	7,6	38 270	6,3
ST2S (SMS avant 2007)	19 829	3,3	22 100	3,6	24 645	4,0
Autres séries technologiques*	17 470	2,9	17 459	2,9	17 743	2,9
<b>Bacs professionnels</b>	<b>86 875</b>	<b>14,4</b>	<b>106 613</b>	<b>17,6</b>	<b>126 285</b>	<b>20,8</b>
<i>dont apprentissage</i>	8 189	1,4	16 464	2,7	22 477	3,7
<i>dont lycées agricoles</i>	622	0,1	7 942	1,3	12 971	2,1
Production	37 508	6,2	51 686	8,5	57 201	9,4
Services	49 367	8,2	54 927	9,1	69 084	11,4
<b>Ensemble</b>	<b>601 345</b>	<b>100,0</b>	<b>606 415</b>	<b>100,0</b>	<b>608 534</b>	<b>100,0</b>

\* STL, Hôtellerie, TMD, STAV (STPA et STAE avant 2007)

Source : MEN-DEPP

**L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, qui ont eu tendance à s'améliorer en période de recul démographique. Les collèges comptent en moyenne 24 élèves par classe. En lycées, où les classes de l'enseignement général sont plus chargées, près de la moitié des heures d'enseignement sont dispensées devant des groupes réduits d'élèves.**

Les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de conditions d'encadrement plutôt supérieures à celles des pays comparables. Pour l'année 2008, le *ratio* du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit ainsi à 11,9 en France, contre 15 ou plus aux Pays-Bas, aux États-Unis et Canada ou en Corée, mais de l'ordre de 10 en Belgique et Espagne. Il a eu tendance à diminuer avec le mouvement de baisse, d'origine démographique, des effectifs accueillis en collèges et lycées.

Cet indicateur ne constitue toutefois qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement.

Après des évolutions relativement contrastées durant les années 1980 et 1990, la tendance actuelle est plutôt à la stabilité. À la fin des années 1980, l'afflux important d'élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique. Vers 1990, les classes de lycées comptaient près de 30 élèves, en moyenne, contre un peu plus de 24 pour les collèges, et un peu moins de 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Les années suivantes, tandis que la situation restait relativement stable en collèges, les seconds cycles

voyaient leurs classes s'alléger avec le recul démographique. À la rentrée 2009, la taille moyenne des classes se situe en-deçà de 28 élèves en second cycle général et technologique, et de 19 élèves en second cycle professionnel (graphique 01).

Mais cette information ne renseigne qu'imparfaitement sur les conditions réelles d'enseignement, dans la mesure où un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement sont aujourd'hui effectuées en groupe et non en classe entière : un peu moins de 20 % dans les collèges publics, et près de la moitié en lycées, y compris dans les classes post-baccalauréat (tableau 02).

L'indicateur E/S du « nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe en moyenne pendant une heure » prend en compte tous les enseignements, dispensés en classe entière ou en groupe. En 2009, il est égal à 21,1 élèves en moyenne sur l'ensemble du second degré public : en collège et surtout en lycée, ses valeurs sont sensiblement inférieures à la taille moyenne des divisions, et notamment dans l'enseignement professionnel où plus de 15 % des heures sont assurées devant des groupes de 10 élèves ou moins (graphique 03).

Différents indicateurs existent pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré, on peut distinguer trois variables de base – les élèves, les enseignants et les classes – dont l'ordre de grandeur est respectivement de plus de 4 millions, environ 400 000 et 200 000 pour le seul enseignement public. Le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du rapport du nombre d'élèves au nombre de classes (taille des classes). La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, regroupe des élèves suivant des enseignements communs, généralement obligatoires (tronc commun).

Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes.

Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.

E/D : nombre moyen d'élèves par division.  
E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Sa formule est :

$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

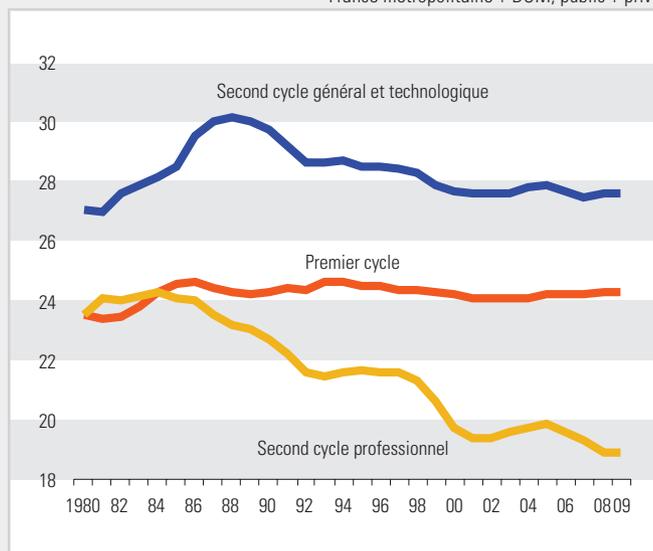
où  $h_i$  est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et  $x_i$  est l'effectif d'élèves de la structure.

Sources : « scolarité » (effectifs d'élèves dans les divisions et nombre de divisions) et les « bases-relais », qui mettent en relation les informations sur les élèves et sur les enseignants.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, public seul

## 01 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2009)

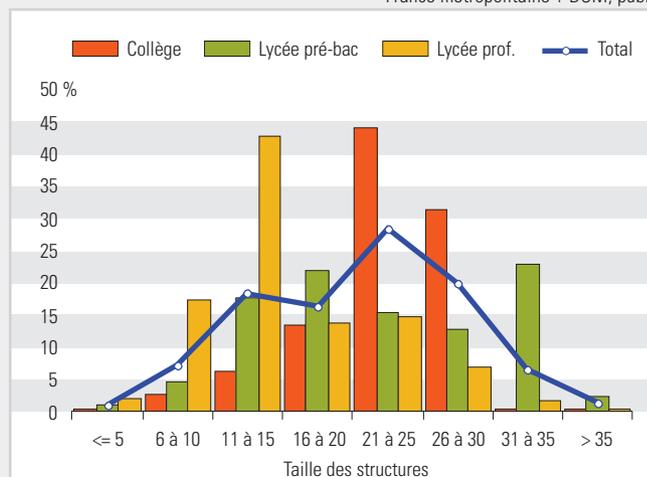
France métropolitaine + DOM, public + privé



Source : MEN-DEPP

## 03 Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation (2009)

France métropolitaine + DOM, public



Lecture : 42,9 % des heures en L.P. sont assurées devant des structures de taille comprise entre 11 et 15 élèves.

Source : MEN-DEPP, bases relais – Rentrée 2009

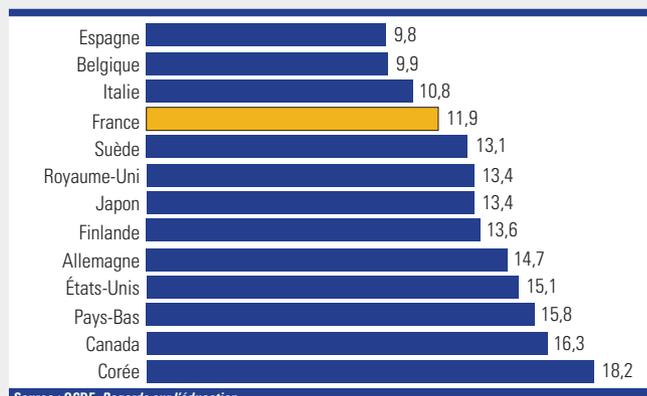
## 02 Taille des structures par type de formation rentrée 2009

France métropolitaine + DOM, public

Type de formation	Nombre d'élèves par division (E/D)	Taille moyenne des structures (E/S)	% heures dans les structures <= 10 élèves	% heures dans les structures > 35 élèves	% heures en groupes
Collège	24,1	23,0	3,2	0,5	18,8
SEGPA	13,2	12,6	30,8	0,1	24,2
Lycée professionnel	19,0	15,8	19,6	0,4	47,6
Lycée pré-bac	28,4	22,8	6,1	2,4	49,9
CPGE	36,0	28,0	8,3	33,7	47,0
STS	22,5	18,4	13,0	1,6	43,2
<b>Total</b>	<b>23,9</b>	<b>21,1</b>	<b>8,5</b>	<b>1,4</b>	<b>33,5</b>

Source : MEN-DEPP, scolarité et bases relais

## Nombre d'élèves par enseignant dans le second degré (2008)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation

**C'est en lycée professionnel qu'on observe les niveaux les plus élevés de violence et d'absentéisme des élèves. Les actes violents sont moins fréquents en lycée d'enseignement général et technologique et l'absentéisme des élèves plus rare au collège. Si les LEGT sont plus longtemps fermés, la part d'heures d'enseignement non assurées pour non-remplacement des enseignants y est plus faible qu'en LP ou au collège.**

Les mesures de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves ou encore des heures d'enseignement non assurées dans les établissements sont des éléments qui permettent d'apprécier le « climat scolaire ». Ils sont évalués dans le second degré, au niveau national, à travers des enquêtes auprès des chefs d'établissement. En moyenne, la nature et l'ampleur de ces événements sont très différentes en collège, en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) ou en lycée professionnel (LP).

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence. En moyenne, sur l'année scolaire 2008-2009, les nombres d'actes de violence grave y sont respectivement de 13 et 12 pour 1 000 élèves alors que 4 faits pour 1 000 élèves ont été recensés dans les LEGT pendant la même période. Cependant, la violence est très inégale selon les établissements. En effet, plus de la moitié des LEGT (55 %), presque la moitié des collèges (44 %) et un tiers des LP (34 %) ne déclarent aucun acte de violence au cours d'un trimestre. Dans le même temps, 7 % des LEGT, 13 % des collèges et 15 % des LP ont enregistré au moins 4 actes de violence grave. Enfin, la nature de ces violences varie aussi selon le type d'établissement : en collège et en LP, elles concernent plus souvent les personnes, alors que les atteintes aux biens et à la sécurité sont relativement plus fréquentes en LEGT.

L'absentéisme des élèves est plus souvent constaté en LP, où il concerne, en moyenne, 14 % des élèves

en 2008-2009. Il est presque trois fois moins élevé en LEGT (5 %) et ne concerne que 2 % des élèves de collège. Comme pour la violence, les établissements sont affectés de manière très différente : en janvier 2009, la moitié des collèges ont un taux d'absentéisme inférieur à 1 % et ce taux est supérieur à 8 % pour un collège sur dix. Alors qu'un quart des LEGT observe moins de 1 % d'absentéisme, ce taux s'établit à plus de 18 % pour un dixième d'entre eux. Enfin, l'absentéisme est inférieur à 14 % pour la moitié des LP et s'élève à plus de 50 % pour un LP sur dix.

La part d'heures d'enseignement non assurées est moins élevée en collège, où elle s'établit à 4,0 % (soit 1,4 semaine), qu'en LP (5,4 % soit 1,9 semaine) et en LEGT (6,1 % soit 2,2 semaines). Cette différence est due essentiellement à la fermeture totale de l'établissement, suite à l'organisation d'examen, des problèmes de sécurité des locaux, des réunions de concertation, etc. En effet, les LEGT ferment, en moyenne, 1,2 semaine (soit 3,5 % du temps scolaire) contre 0,2 semaine pour les collèges (soit 0,8 %).

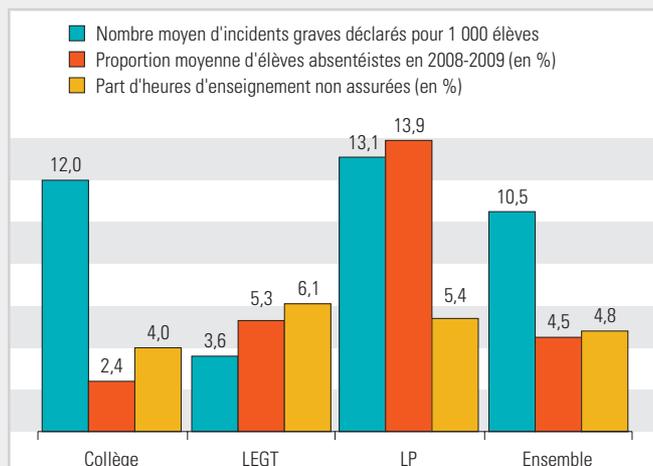
Sources : MEN-DEPP, enquêtes SIVIS, absentéisme scolaire et heures d'enseignement perdues, 2008-2009, auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête SIVIS sur la violence ; France métropolitaine, secteur public pour les enquêtes sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

*La violence en milieu scolaire est appréciée ici à partir de l'exploitation de l'enquête SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), menée auprès des chefs d'établissements. La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte de violence donné, notamment pour toutes les violences entre élèves. Pour ces dernières, il faut qu'au moins une des conditions suivantes soit remplie : motivation à caractère discriminatoire, usage d'une arme, utilisation de la contrainte ou de menaces, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Malgré cette recherche d'une meilleure homogénéité des déclarations entre établissements, une certaine part de subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée.*

*Un élève est considéré comme absentéiste dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois. Une absence est non justifiée à partir du moment où aucun motif d'excuse n'est présenté par les responsables légaux (absence non régularisée), ou qu'il est considéré comme non légitime par l'établissement. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2008 à avril 2009 (taux de réponse non satisfaisants pour mai et juin).*

### 01 Indicateurs de climat (vie) scolaire selon le type d'établissement



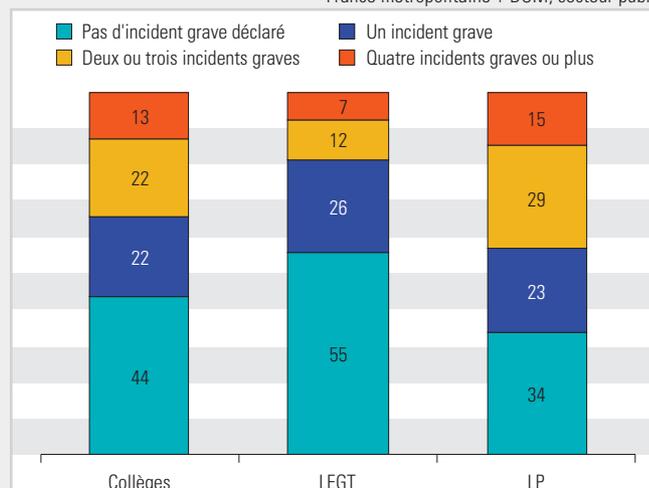
Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête SIVIS sur la violence, France métropolitaine, secteur public pour l'enquête sur l'absentéisme des élèves et les heures d'enseignement perdues.

Sources : MEN-DEPP, enquêtes SIVIS, absentéisme scolaire et heures d'enseignement perdues, 2008-2009

### 02 Nombre d'incidents graves déclarés selon le type d'établissement

(Période décembre 2008 – février 2009)

France métropolitaine + DOM, secteur public



Source : MEN-DEPP, enquêtes SIVIS, 2008-2009

### 03 Distribution des établissements en %, selon la part d'élèves absents (janvier 2009)

France métropolitaine, secteur public

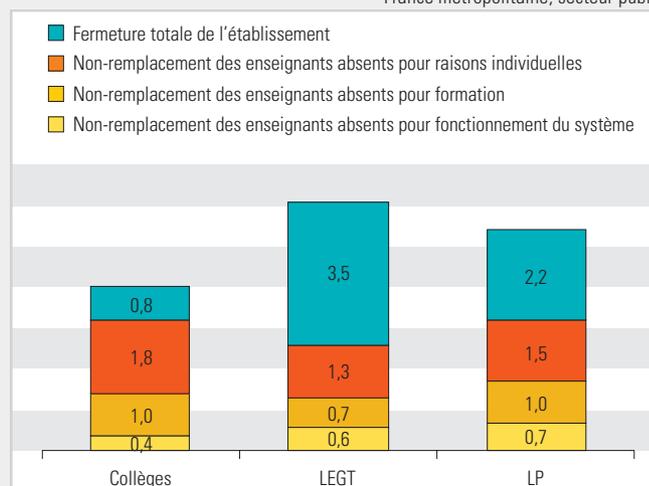
	Collèges	LEGT	LP
Premier quartile	0,0	0,7	3,7
Médiane	0,9	2,6	13,9
Dernier quartile	2,8	9,2	32,0
Dernier décile	8,1	18,4	49,2

Lecture : en janvier 2009, un quart des LEGT (premier quartile) ont moins de 0,7 % d'élèves absents (absences non justifiées) quatre demi-journées ou plus ; la moitié des LEGT (médiane) ont moins de 2,6 % d'élèves absents et un quart des établissements (dernier quartile) ont plus de 9,2 % d'élèves absents. 10 % des LEGT (dernier décile) ont plus de 18,4 % d'élèves absents.

Sources : MEN-DEPP, enquêtes SIVIS, absentéisme scolaire et heures d'enseignement perdues, 2008-2009

### 04 Part d'heures d'enseignement non assurées selon le type d'établissement (en %)

France métropolitaine, secteur public



Source : MEN-DEPP, enquête heures d'enseignement perdues, 2008-2009

## La réforme Seguin de 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et a reculé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif. Ceci a relancé son développement et contribue ainsi au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

**D**epuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage s'étend vers les hauts niveaux de qualification en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis ne décollent véritablement qu'après 1993, une fois enrayerées quatre années de chute du CAP qui se maintient depuis au dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 428 000 en 2008-09 (426 000 en 2009-10 selon les premiers résultats de l'enquête n° 10). L'objectif de 500 000 apprentis en 2010 fixé par la loi de programmation sociale de 2005 ne pourra pas être atteint.

Si le CAP domine encore, il représente désormais moins de la moitié de l'ensemble des apprentis (41,5 %). Les principaux autres diplômes préparés en apprentissage sont le brevet d'études professionnelles (BEP), le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui regroupent chacun entre 40 000 et 50 000 apprentis contre 177 500 pour le CAP. Deux apprentis sur dix préparent un diplôme de niveau baccalauréat et la même proportion un diplôme du supérieur (*tableau 01 et graphique 02*).

D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1987 à 2008, leur âge moyen est passé de 17,5 ans à 18,8 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 61 % des recrutements en BP et 41 % en bac pro. Dans le supérieur, l'apprentissage recrute surtout des lycéens ou des

étudiants des universités : en 2008-09, seuls 20 % des apprentis en 1<sup>re</sup> année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 10 % pour les DUT et 19 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités professionnelles. En 2008-09, les apprenties représentent ainsi 3,8 % de la population des filles âgées de 15 à 19 ans, contre 10,3 % pour les garçons (*graphique 03*).

Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau de l'enseignement supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10, avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (*graphique 04*). Cette évolution favorise la participation des filles qui a progressé globalement de 3 points (de 28 % à 31 %) en vingt-et-un ans. De 2007 à 2008, la part des filles préparant un diplôme de niveau I (ingénieur, master) augmente de 4 points, de 29 à 33 %. Les apprenties sont plus âgées et plus qualifiées que leurs homologues masculins : elles sont 3 sur 10 à préparer un diplôme du supérieur, contre 2 sur 10 pour les garçons.

Les **apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

Les **centres de formation d'apprentis (CFA)** sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Source : MEN-MESR DEPP  
Champ : France métropolitaine + DOM,  
MEN et Agriculture

## 01 Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2008)

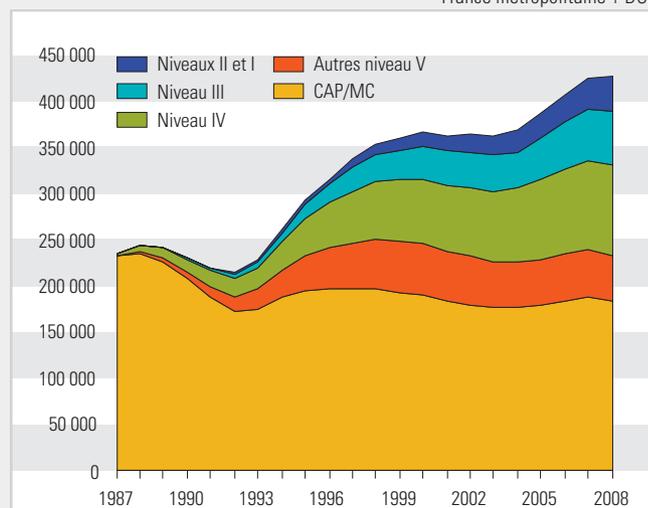
France métropolitaine + DOM

	1990	1995	2000	2006	2007	2008
Niveau V	215 274	232 157	245 361	235 391	239 294	231 659
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	91 951	95 753	98 470
Niveau III	1 319	15 273	35 553	50 316	55 577	58 572
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	30 151	34 538	38 949
<b>Total</b>	<b>229 803</b>	<b>293 534</b>	<b>365 902</b>	<b>407 809</b>	<b>425 162</b>	<b>427 650</b>

Source : MEN-MESR DEPP Enquête 51 – Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA) au 31/12 de chaque année

## 02 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2008)

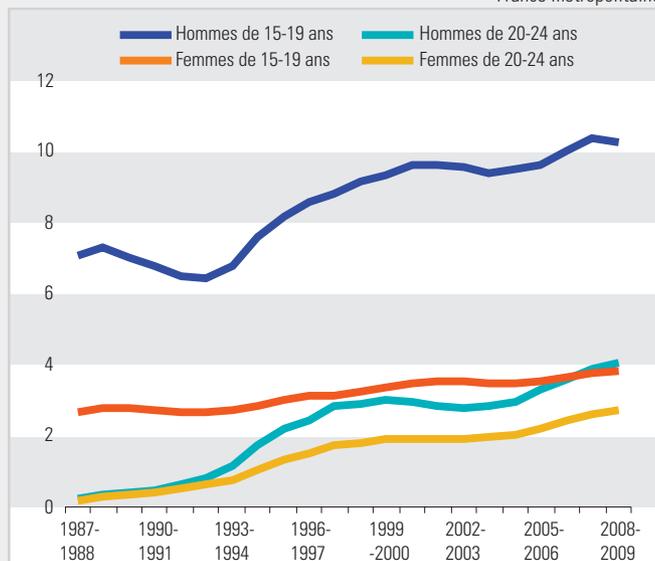
France métropolitaine + DOM



Source : MEN-MESR DEPP Enquête 51 – Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA) au 31/12 de chaque année

## 03 Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes de 15-19 ans et 20-24 ans (1987-2008)

France métropolitaine

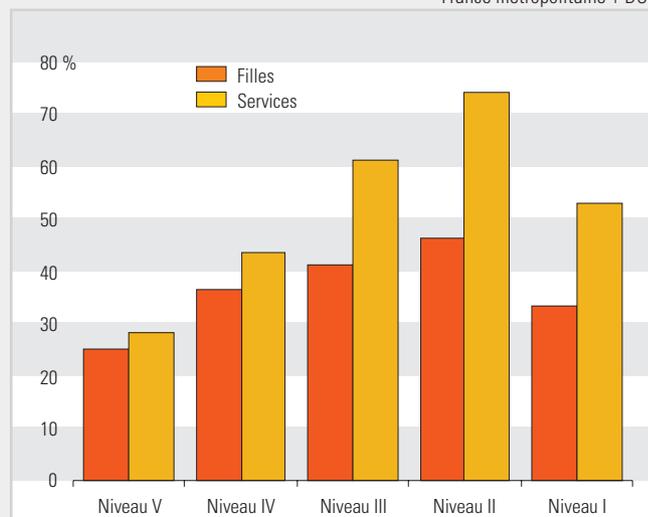


Lecture : en moyenne, 10,3 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation d'apprentis en 2008.

Source : MEN-MESR DEPP (enquêtes sur les centres de formation d'apprentis), INSEE (estimations basées sur les recensements)

## 04 Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage (2008-2009)

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-MESR DEPP Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA) au 31/12/2008

## Près de trois élèves sur cinq maîtrisent avec plus ou moins d'aisance les connaissances et les compétences attendues par le programme en fin d'école élémentaire. Les autres peinent à mobiliser leurs compétences et ont des connaissances limitées. Parmi eux, 15 % sont en difficulté.

Le degré de maîtrise des élèves au regard des objectifs en mathématiques en fin d'école primaire (programmes de 2002) a été évalué en mai 2008. L'évaluation a été construite autour de cinq compétences attendues : **identifier** (reconnaître des notions mathématiques et choisir un résultat) ; **exécuter** (calculer mentalement et écrire le résultat) ; **traiter** (analyser des données mathématiques et choisir un résultat) ; **produire en autonomie** (analyser, réaliser un calcul, un problème, un tracé ou rédiger une réponse) ; **contrôler-valider** (juger ou vérifier une réponse).

Les élèves de CM2 ont été répartis en six groupes selon le niveau de leurs performances (*tableau 01*). 27,9 % des élèves (groupes 4 et 5) ont des compétences qui permettent de considérer qu'ils maîtrisent de façon optimale toutes les compétences attendues par les programmes de l'école élémentaire. Ces élèves sont capables de performances dans tous les domaines des mathématiques et font preuve, pour le groupe 5, d'une très grande aisance à manier les concepts mathématiques appris en cycle 3.

30,7 % des élèves (groupe 3) maîtrisent de façon satisfaisante ces mêmes compétences. Ils font preuve d'une bonne connaissance du lexique mathématique et mobilisent leurs compétences pour résoudre des situations nouvelles. Ces élèves font des liens entre les connaissances acquises. Ils montrent des capacités d'analyse des énoncés et savent traiter des problèmes comportant plusieurs calculs.

Au total, ce sont près de trois élèves sur cinq qui ont développé les concepts de mathématiques

leur permettant de suivre un cursus au collège sans difficultés majeures.

À l'opposé, 15 % des élèves (groupes 0 et 1) sont en difficulté. Parmi ceux-ci, 11,8 % ont développé de premiers concepts mathématiques, mais basés uniquement sur les aspects perceptifs, ce qui limite leurs performances à des situations prototypiques. Les 3,2 % restant doivent être considérés comme des élèves en très grande difficulté. Ils n'ont acquis aucune des compétences exigibles en fin d'école élémentaire.

Les élèves du groupe 2 (26,4 %) ont développé des automatismes, mais leurs performances ne sont observées que dans les situations d'apprentissages auxquelles ils ont été confrontés en classe. Ils ont beaucoup de mal à transférer leur compétences dans des situations nouvelles.

Les performances des élèves sont très différenciées selon leur parcours scolaire : 80,6 % des élèves ont suivi un cursus scolaire normal, 14,4 % ont connu un maintien en cycle 1 ou en cycle 2 et 5 % ont bénéficié d'un raccourcissement de cycle.

Parmi les élèves maintenus en cycle 1 ou en cycle 2, les groupes 0 et 1 sont surreprésentés par rapport à l'ensemble de l'échantillon – 40,6 % contre 15 % – et les groupes 4 et 5 sous-représentés – 3,2 % contre 27,9 % pour l'ensemble.

Les performances des élèves sont également très différenciées selon le devenir scolaire : 97,4 % d'entre eux entreront en sixième, 1,2 % seront maintenus en cycle 3 et 1,1 % seront orientés vers une SEGPA. Parmi les élèves maintenus en CM2, 50,4 % font partie des groupes 0 et 1 (contre 15 % pour l'ensemble).

*Un échantillon représentatif au niveau national des écoles et des élèves inscrits en CM2 a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine). Au final, ce sont 3 809 élèves, 210 classes et 143 écoles qui ont été concernés par cette évaluation. L'échantillon a été tiré dans la base statistique sur les établissements publics ou privés sous contrat de France métropolitaine (base de 1999-2000, complétée par celles de 2004-2005, 2005-2006 ou 2006-2007 lorsque l'information est disponible, la base de 2006-2007 étant incomplète pour cause de grève administrative des directeurs d'écoles). L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. Le score moyen de compréhension, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et son écart-type à 50. Cette évaluation-bilan a été réalisée selon une méthodologie correspondant aux « standards internationaux » actuels, utilisés dans les enquêtes comparatives PISA et PIRLS, pilotées respectivement par l'OCDE et l'IEA. Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes, qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, et que les jeunes non scolarisés en troisième (présentant sans doute un faible niveau de compétences) n'ont pas participé à l'évaluation en fin de collège, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'indicateur 19.*

Source : MEN-DEPP

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat



## Les élèves français de CM1 occupent un rang médian dans l'enquête internationale PIRLS de 2006. Néanmoins, la France se situe en deçà de la moyenne si l'on restreint la comparaison aux seuls pays européens. Par rapport à la précédente étude de 2001, les performances des élèves français sont stables.

L'enquête PIRLS (*Progress in International Reading Literacy study*), est conçue pour évaluer la « compétence en lecture ». Elle concerne les élèves de quatrième année d'école obligatoire, indépendamment de leur parcours scolaire. Au moment de la passation, les élèves français de CM1 sont âgés de 10 ans.

Sur l'ensemble de l'évaluation, la France se situe en 2006 au-dessus de la moyenne internationale fixée à 500 : les élèves français obtiennent un score moyen de 522. Comparés aux résultats moyens de différents groupements de pays dont la France est proche d'un point de vue géographique ou économique, les résultats français se retrouvent alors en deçà de ces nouvelles moyennes, qu'il s'agisse des 21 pays de l'Union européenne ou des 18 pays membres de l'OCDE qui ont participé à l'étude.

En 2001, le score global de la France était de 525, soit une différence minime et non significative par rapport à 2006 (522). Entre les deux dates, on note une baisse des résultats de 8 points dans le public hors ZEP. En revanche, les élèves des écoles privées réussissent mieux en 2006 (+ 11 points). Au niveau de l'éducation prioritaire, les résultats restent stables.

Les filles obtiennent des résultats supérieurs à ceux des garçons. Ceci s'observe dans tous les pays, excepté au Luxembourg et en Espagne. En France, tout comme en 2001, l'écart est de 11 points.

Si l'on ordonne tous les élèves des pays européens ayant participé à PIRLS en fonction de leur score et que l'on découpe cet ensemble en quatre groupes de même taille, on note que les élèves français se trouvent surreprésentés dans le groupe le plus faible : 32 % contre 25 % au niveau européen. À l'inverse ils sont sous-représentés dans le groupe de plus haut niveau : 17 % contre 25 %.

Pour chacune des compétences évaluées, une échelle européenne de scores a été calculée en fixant chaque moyenne à 500. Quelle que soit la compétence évaluée, les élèves français se situent au dessous de la moyenne européenne avec un score de 497 points pour la compétence « prélever », 483 points pour « inférer » et 480 points pour « interpréter et apprécier ». Pour les élèves français, c'est la compétence « interpréter et apprécier » qui se révèle la plus complexe ; c'est le cas aussi pour les élèves allemands. Pour autant, les élèves des pays comme l'Angleterre, la Bulgarie ou la Hongrie obtiennent leurs meilleurs résultats sur cette compétence. Il est vraisemblable que ces différences de profil s'expliquent par l'accent plus ou moins marqué que met chaque système éducatif sur ces compétences à ce niveau de scolarité.

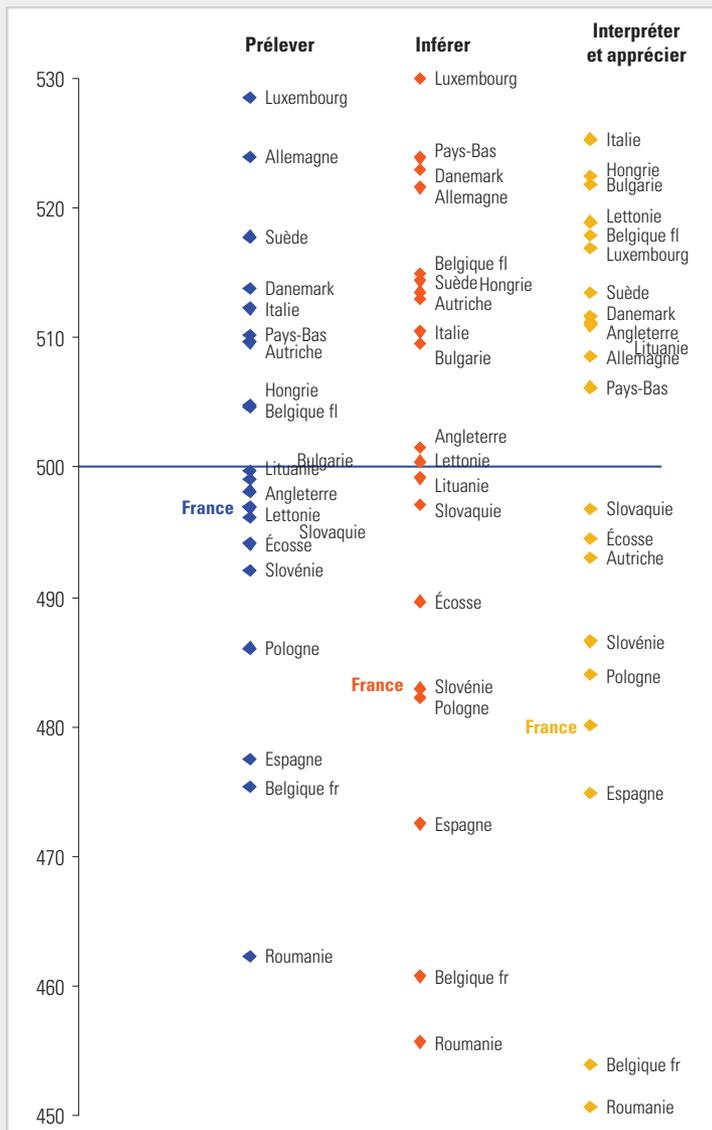
En 2006, comme en 2001, on constate que les élèves français interrogés sur leur perception de leurs capacités en lecture, se sous-évaluent par rapport à leurs camarades des autres pays : la France se classe seulement en 42<sup>e</sup> position sur les 45 pays, ce qui est loin du rang obtenu pour les performances.

L'enquête PIRLS (*Progress in International Reading Literacy study*) est pilotée par l'IEA, association de chercheurs basée à Hambourg. 45 pays et provinces ont participé à cette évaluation : Afrique du Sud, Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique (Flamand), Belgique (Français), Bulgarie, Canada (provinces d'Alberta ; de Colombie-Britannique ; de Nouvelle Écosse ; de l'Ontario ; de Québec), Taïwan, Danemark, Écosse, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Géorgie, Hong-Kong, Hongrie, Indonésie, Iran, Islande, Israël, Italie, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Maroc, Moldavie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Qatar, République Slovaque, Roumanie, Singapour, Slovénie, Suède, Trinité et Tobago. En 2006, l'échantillon national se compose de 4 404 élèves issus de 169 écoles primaires. Il tient compte de la taille des écoles et du secteur. Au niveau international, l'échantillon porte sur 215 137 élèves dans 7 629 écoles. Pour assurer la comparabilité dans le temps, l'évaluation de 2006 a réutilisé des textes et des questions de PIRLS 2001. La prochaine enquête aura lieu en 2011. L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. La moyenne internationale, qui correspond à la performance moyenne des élèves, est fixée par construction à 500 et l'écart-type à 100. Cette moyenne ne constitue pas un seuil correspondant à des compétences minimales à atteindre.

Source : IEA-PIRLS/MEN-DEPP  
Champ : France hors Réunion et TOM, public et privé sous contrat

## PIRLS : Les compétences en lecture des élèves de CM1

### 01 Performances des pays européens dans les différentes compétences en lecture (2006)



Lecture : Parmi les 21 pays européens présents dans l'étude, la France occupe le 14<sup>e</sup> rang pour la compétence « prélever », le 16<sup>e</sup> rang pour la compétence « inférer » et le 18<sup>e</sup> rang pour la compétence « interpréter et apprécier ». Sur ce graphique, les compétences sont présentées dans un ordre croissant de complexité.

Source : IEA-PIRLS 2006, MEN-DEPP

### 02 Regroupements des pays proches de la France

	Score moyen global
Union européenne 2007 (21 pays sur 27)	536
Pays de l'OCDE (18 pays sur 30)	535
France	522

Source : IEA-PIRLS, MEN-DEPP

### 03 Scores moyens globaux selon le type d'école et le sexe des élèves

	2001	2006
Type d'école		
Public hors ZEP	533	525
Privé	527	536
Public ZEP	477	478
Ensemble	525	522
Sexe		
Filles	530	527
Garçons	520	516

Source : IEA-PIRLS 2006, MEN-DEPP

### Répartition des élèves de pays européens selon les quartiles de réussite observés dans l'Union européenne

Pays	1 <sup>er</sup> quartile	2 <sup>nd</sup> quartile	3 <sup>e</sup> quartile	4 <sup>e</sup> quartile
Espagne	36	28	22	14
<b>France</b>	<b>32</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>17</b>
Écosse	30	25	21	24
Angleterre	27	20	22	32
Italie	18	23	25	34
Allemagne	18	23	28	31
Suède	17	23	30	31
Pays-Bas	14	29	32	25
Union européenne	25	25	25	25

Lecture : 32 % des élèves français sont situés dans le quartile européen le plus faible.

Source : IEA-PIRLS 2006, MEN-DEPP

**De 1997 à 2007, la proportion d'élèves en difficulté de lecture à l'entrée en sixième est passée de 14,9 % à 19 %. La dégradation ne concerne pas les mécanismes de base de la lecture mais les compétences langagières, en particulier le vocabulaire et l'orthographe. Cette baisse est générale et importante dans le secteur de l'éducation prioritaire.**

**E**n 1997, à la demande de l'Observatoire national de la lecture, la direction de l'évaluation et de la prospective avait lancé une étude sur les dysfonctionnements qui peuvent gêner la pratique de la lecture en début de sixième. Cette étude proposait un test spécifique de lecture axé sur le système d'identification des mots. Ce test a été reconduit en 2007 afin de mesurer l'évolution des compétences en lecture entre 1997 et 2007, sur des échantillons d'élèves de sixième représentatifs au niveau national.

Sept caractères ou indicateurs d'expertise en lecture ont été retenus pour constituer des groupes de niveau de lecteurs : la rapidité de traitement, les connaissances lexicales sur les mots rares ou fréquents, les connaissances phonologiques, morphologiques et orthographiques et la compréhension d'énoncés. Pour chacun de ces indicateurs, un score est calculé sur la base des réponses données par les élèves.

Il ressort de l'analyse comparative que les mécanismes cognitifs de base, c'est-à-dire les automatismes impliqués dans l'identification des mots, enregistrent un fonctionnement stable entre 1997 et 2007. En effet, le degré de connaissances phonologiques et morphologiques des connaissances lexicales sur mots fréquents, ainsi que la rapidité des élèves, sont globalement constants entre 1997 et 2007. En revanche, les élèves de sixième de 2007 affichent un niveau de vocabulaire plus pauvre que ceux de 1997, ainsi qu'une moins grande maîtrise de l'orthographe et une plus faible compréhension d'énoncés écrits (*tableau 01*).

Pour chacun des sept caractères, un seuil de compétence a été déterminé. Il est donc possible de calculer la proportion d'élèves situés en deçà de ces seuils, selon le sexe et la zone de scolarisation. De plus, un indicateur global de difficulté de lecture a été élaboré à partir de la combinaison des réussites aux différents caractères : au total, la proportion d'élèves en difficulté de lecture à l'entrée en sixième est passée de 14,9 % en 1997 à 19 % en 2007. L'évolution est comparable pour les filles et les garçons : en 1997, 19 % des garçons étaient en difficulté de lecture à l'entrée en sixième, contre 23 % en 2007. Ce taux passe de 10,6 % à 14,9 % chez les filles, en dix ans (*tableau 02*).

L'évolution des résultats est plus contrastée selon la zone de scolarisation. Quel que soit le secteur, la proportion d'élèves disposant de faibles mécanismes élémentaires en lecture est relativement stable à dix ans d'intervalle ; en revanche, les taux d'élèves en difficulté augmentent sensiblement dans les domaines orthographiques, de connaissances lexicales sur mots rares et de compréhension d'énoncés. Cependant, le pourcentage d'élèves pouvant être globalement considérés comme en difficulté de lecture n'augmente de manière significative, ni dans le secteur public hors éducation prioritaire, ni dans le secteur privé. Il n'en est pas de même dans le secteur de l'éducation prioritaire ; les pourcentages d'élèves en difficulté y augmentent de manière significative pour tous les critères, et la proportion globale d'élèves en difficulté de lecture à l'entrée en sixième passe de 20,9 % à 31,3 % entre 1997 et 2007.

*Ce test cherche à évaluer le fonctionnement du système d'identification des mots, afin de mieux comprendre pourquoi certains élèves à l'entrée en sixième ne maîtrisent pas correctement les compétences à l'œuvre dans la lecture. Il est composé d'exercices très différents des épreuves auxquelles les élèves sont habitués. Il teste successivement les habiletés attentionnelles des élèves, la voie indirecte d'identification des mots, la sensibilité phonologique et la maîtrise orthographique, la voie directe d'identification des mots, la compréhension d'énoncés écrits, la capacité à utiliser la morphologie pour reconnaître des familles de mots, et enfin, l'aptitude à utiliser le contexte pour pallier les difficultés d'identification des mots. Cinq exercices du protocole sont effectués en temps limité car l'on sait que les dysfonctionnements des mécanismes de lecture se manifestent notamment dans la lenteur de l'activité (en deçà d'une certaine vitesse, le lecteur n'est plus en mesure de comprendre ce qu'il lit).*

Source : MEN-DEPP  
Champ : élèves scolarisés en sixième (y compris SEGPA) en octobre 1997 et en octobre 2007 en France métropolitaine

## 01 Comparaison des performances des élèves au test spécifique de lecture en 1997 et 2007

Caractère		1997		2007		Significativité
		moyenne	écart-type	moyenne	écart-type	
<i>Indicateur : nombre d'items traités</i>						
<b>1</b>	Rapidité de traitement	80,2	24,4	<b>79,1</b>	24,0	n.s.
<i>Indicateurs : proportions de réponses erronées</i>						
<b>2</b>	Connaissances lexicales sur mots rares	9,1	7,1	<b>10,8</b>	8,2	***
<b>3</b>	Connaissances lexicales sur mots fréquents	5,1	6,2	<b>5,5</b>	7,1	n.s.
<b>4</b>	Connaissances phonologiques	5,6	7,9	<b>5,8</b>	7,8	n.s.
<b>5</b>	Connaissances morphologiques	6,1	7,8	<b>6,5</b>	9,4	n.s.
<b>6</b>	Connaissances orthographiques	11,2	6,2	<b>13,3</b>	6,6	***
<b>7</b>	Compréhension d'énoncés	47,6	21,1	<b>51,1</b>	20,4	***

Lecture : les élèves de 1997 ont un score moyen (nombre d'items traités) de 80,2, d'écart-type 24,4, en rapidité de traitement. En 2007, le score moyen est de 79,1. La différence entre les deux scores n'est pas significative (n.s.). En revanche, dans la dimension « connaissances lexicales sur mots rares », la proportion moyenne de réponses erronées passe de 9,1 % en 1997 à 10,8 % en 2007 : la différence est statistiquement significative au seuil de 1 %.

\* significatif au seuil de 10 %, \*\* significatif au seuil de 5 %, \*\*\* significatif au seuil de 1 %, n.s. : non significatif

Source : MEN-DEPP

## 02 Évolution des difficultés en lecture selon le sexe et la zone de scolarisation (%)

Caractère	Ensemble			Garçons			Filles			Public hors éducation prioritaire			Éducation prioritaire			Privé		
	1997	2007	sign.	1997	2007	sign.	1997	2007	sign.	1997	2007	sign.	1997	2007	sign.	1997	2007	sign.
Rapidité de traitement	22,5	24,1	n.s.	25,6	25,9	n.s.	19,3	22,2	n.s.	20,9	23,7	n.s.	30,0	29,7	n.s.	22,1	21,0	n.s.
Connaissances lexicales sur mots rares	24,2	30,7	***	25,7	33,0	***	22,5	28,1	***	22,7	28,6	**	33,3	44,7	***	22,1	26,0	**
Connaissances lexicales sur mots fréquents	19,6	19,9	n.s.	22,4	22,5	n.s.	16,8	17,1	n.s.	18,5	18,8	n.s.	23,3	27,2	*	20,5	17,5	n.s.
Connaissances phonologiques	21,7	21,6	n.s.	24,8	24,8	n.s.	18,4	18,2	n.s.	20,9	20,1	n.s.	24,1	31,4	***	22,2	18,4	n.s.
Connaissances morphologiques	17,0	17,6	n.s.	19,7	20,5	n.s.	14,3	14,6	n.s.	16,0	16,9	n.s.	22,6	27,3	**	16,2	12,4	n.s.
Connaissances orthographiques	23,1	33,6	***	33,0	41,3	***	12,9	25,5	***	22,1	32,1	***	28,3	44,3	***	22,6	29,9	***
Compréhension d'énoncés	28,4	33,6	**	25,7	31,7	***	31,2	35,5	**	28,0	32,1	**	34,2	43,0	***	25,4	30,6	**
<b>Global – difficulté de lecture</b>	<b>14,9</b>	<b>19,0</b>	<b>**</b>	<b>19,0</b>	<b>23,0</b>	<b>*</b>	<b>10,6</b>	<b>14,9</b>	<b>**</b>	<b>13,8</b>	<b>17,4</b>	n.s.	<b>20,9</b>	<b>31,3</b>	<b>***</b>	<b>14,0</b>	<b>14,6</b>	n.s.

Lecture : parmi l'ensemble des élèves de 1997, 24,2 % sont jugés faibles en connaissances lexicales sur les mots rares contre 30,7 % en 2007. Cette différence est significative au seuil de 1 %. Parmi les élèves scolarisés dans le secteur de l'éducation prioritaire, cette proportion est passée de 33,3 % à 44,7 %.

\* significatif au seuil de 10 %, \*\* significatif au seuil de 5 %, \*\*\* significatif au seuil de 1 %, n.s. : non significatif

Source : MEN-DEPP

**Près d'un tiers des élèves ont une bonne, voire très bonne, maîtrise des connaissances et compétences attendues en mathématiques en fin de collège. En revanche, pour 15 % des élèves, leurs connaissances relèvent essentiellement des programmes de l'école primaire. Parmi ces derniers, 2,5 % sont en grande difficulté.**

L'évaluation-bilan des compétences en mathématiques, conduite en mai 2008, a pour but de rendre compte des acquis des élèves en fin de collège et de contribuer au pilotage de la politique éducative. Les compétences retenues pour l'évaluation sont conformes aux contenus des programmes. Elles ont été rattachées à quatre domaines principaux : « géométrie », « nombres et calculs », « organisation et gestion de données – fonctions » et « grandeurs et mesures ».

Les élèves de troisième ont été répartis en six groupes selon le niveau de leurs performances (*tableau 01*).

28,0 % des élèves (groupes 4 et 5) disposent de compétences opérationnelles dans l'ensemble des domaines mathématiques.

Capables de développer des raisonnements déductifs à plusieurs étapes, ils parviennent à les formaliser dans des démonstrations écrites. En situation de résolution d'un problème, ils peuvent le traduire dans le langage algébrique pour y mener, sans faire d'erreur, les calculs conduisant à la solution.

Parmi eux, 10,0 % (groupe 5) se démarquent en raison de leur expertise du calcul algébrique, de leur capacité à faire preuve d'esprit critique, ainsi que de leur faculté à citer un contre-exemple pour invalider un énoncé trop général.

À l'opposé, 15 % des élèves (groupes 0 et 1) apparaissent comme n'ayant pas tiré bénéfice des enseignements de mathématiques du collège.

L'essentiel de leurs connaissances a été acquis à l'école primaire.

Parmi eux, 2,8 % sont en très grandes difficultés : ils répondent à quelques questions ponctuellement mais ne maîtrisent aucune compétence attendue.

Entre ces deux extrêmes, les élèves du groupe 2 (29,3 %) donnent du sens au concept de fraction d'une quantité, voient leur maîtrise du calcul élargie aux nombres négatifs, ont des notions de proportionnalité et parviennent à conduire à son terme un programme de calculs. Les élèves du groupe 3 (27,7 %) ont acquis partiellement les connaissances du collège. Ils peuvent faire des raisonnements déductifs à une étape, évaluent une expression algébrique ou une formule, en respectant les règles de priorités et calculent une quatrième proportionnelle. C'est seulement à partir de ce niveau que les élèves présentent certaines des connaissances enseignées au collège dans le domaine des « grandeurs et mesures ».

Les groupes 3, et surtout 4 et 5 sont surreprésentés dans la catégorie d'élèves souhaitant une orientation en seconde générale et technologique. En revanche, les groupes 1 et 2 sont surreprésentés dans la catégorie optant pour une seconde professionnelle. Les élèves qui envisagent un redoublement appartiennent surtout aux groupes 2 et 3 : ils peuvent juger leur niveau insuffisant pour un passage en lycée, ou avoir comme stratégie d'obtenir une orientation ultérieure conforme à leur souhait.

*Un échantillon représentatif des élèves inscrits en troisième générale et des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine a été constitué. Le tirage a été stratifié selon la taille des collèges et selon le type d'établissement fréquenté. 30 élèves ont alors été sélectionnés aléatoirement dans chaque établissement de l'échantillon. Au total, 4 381 élèves répartis dans 163 collèges ont répondu à l'évaluation.*

*L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. Le score moyen de compréhension, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et son écart-type à 50. Cette moyenne ne constitue pas un seuil correspondant à des compétences minimales à atteindre.*

*Cette évaluation-bilan a été réalisée selon une méthodologie correspondant aux « standards internationaux » actuels, utilisés dans les enquêtes comparatives PISA et PIRLS, pilotées respectivement par l'OCDE et l'IEA.*

*Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes, aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations ; il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'indicateur 16.*

Source : MEN-DEPP  
Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat



**La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base requises est mesurée depuis 4 ans en fin d'école et en fin de collège, en français et en mathématiques. En 2010, cette proportion varie d'environ 80 % à 90 % selon les niveaux scolaires et les matières.**

**E**n 2010, pour la quatrième année consécutive, l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et en mathématiques a été mesurée en fin d'école et en fin de collège. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque matière associés aux experts en évaluation de la DEPP. Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite. Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base [1].

En fin de CM2, 87,6 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 89,7 % des élèves celles en mathématiques (*graphique 01*). En fin de 3<sup>e</sup>, 77,1 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 87,7 % en mathématiques (*graphique 02*).

En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (85 % des garçons contre 90,4 % des filles). La différence est plus marquée au collège : 71,6 % des garçons contre 82,7 % des filles. En mathématiques, la différence entre les garçons et les filles est légèrement significative à l'école (91,4 % des garçons contre 87,8 % des filles), et elle s'estompe

au collège (88,6 % des garçons contre 86,7 % des filles).

Les élèves en retard représentent 14 % des élèves de l'échantillon en fin de CM2 et 33 % en troisième. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». Ce constat ne suffit pas à condamner le redoublement, mais il renvoie à des études qui montrent son inefficacité [2].

Ces indicateurs sont également calculés pour les élèves de l'éducation prioritaire. L'indicateur 10 fournit les résultats des écoles et des collèges du réseau de « réussite scolaire » ainsi que ceux du réseau « ambition réussite ».

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes procédant par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît entre les résultats de 2010 et ceux des années précédentes.

[1] Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège, *Note d'Information* n° 08.37, 2008, MEN-DEPP.

[2] Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats, *Les dossiers* n° 166, 2005, MEN-DEPP.

*En mars 2010, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.*

*Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), (indicateur 21) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.*

Source : MEN-DEPP

Champ : élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM en mars 2010

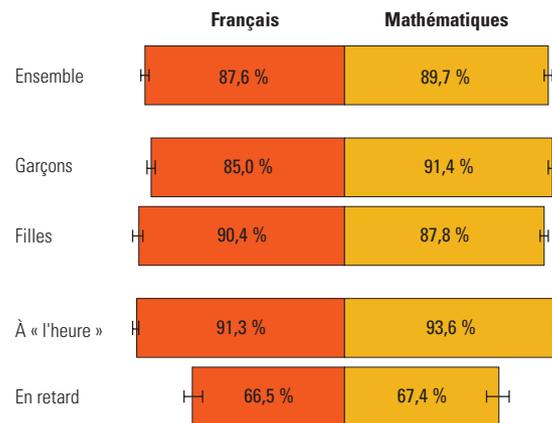
## 01 Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2010)

### En français, environ 88 % des élèves de fin de CM2 sont capables

- Lecture** de chercher des informations en se référant à l'organisation d'un dictionnaire ; de comprendre globalement un texte littéraire ou documentaire court et d'y prélever des informations ponctuelles explicites.
- Maîtrise des outils de la langue** de maîtriser partiellement l'automatisation de la correspondance graphonologique ; d'identifier les principaux temps de l'indicatif pour les verbes les plus fréquents ; de reconnaître les règles les plus simples d'orthographe lexicale et grammaticale.

### En mathématiques, environ 90 % des élèves de fin de CM2 sont capables

- Exploitation de données numériques** de prélever une information dans un tableau ; de résoudre des problèmes simples relevant de l'addition et de la soustraction.
- Connaissance des nombres et calcul** de passer d'une écriture en lettres à une écriture en chiffres (ou le contraire) ; de comparer, d'additionner et de soustraire des nombres entiers naturels ; de reconnaître le double ou la moitié d'un nombre entier « familier » ; de passer d'une écriture en lettres à une écriture sous forme fractionnaire (ou le contraire) de fractions simples.
- Espace et géométrie** de reconnaître visuellement un triangle, un triangle rectangle, un rectangle, un carré ; de reconnaître par une représentation en perspective un cube ou un parallépipède rectangle.
- Grandeurs et mesure** de mesurer la longueur d'un segment ; d'utiliser les unités de mesure des durées (sans calculs).



Lecture : 89,7 % des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est  $\pm 1,6$  %.

Source : MEN-DEPP

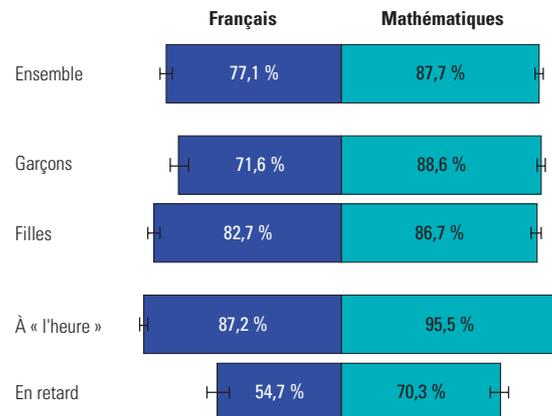
## 02 Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2010)

### En français, environ 77 % des élèves de fin de troisième sont capables

- Compréhension des textes** de reconnaître un texte explicatif ; de distinguer les principaux genres de textes ; de prélever des informations explicites ; de faire des inférences simples ; de donner une interprétation d'un texte sans difficulté de compréhension, à partir d'éléments simples.
- Maîtrise des outils de la langue** d'identifier les structures syntaxiques fondamentales ; d'analyser les principales formes verbales ; de faire un emploi pertinent du vocabulaire courant ; de repérer différents niveaux de langue ; de reconnaître les règles d'orthographe et de ponctuation d'usage courant.

### En mathématiques, environ 88 % des élèves de fin de troisième sont capables

- Organisation et gestion de données, fonctions** d'utiliser une représentation graphique dans des cas simples (lecture des coordonnées d'un point, lien avec un tableau numérique dans une situation de proportionnalité, détermination des données d'une série statistique) ; de calculer la moyenne d'une série statistique ; de traiter des problèmes simples de pourcentages.
- Nombres et calculs** de comparer des nombres décimaux relatifs écrits sous forme décimale ; d'utiliser les opérations élémentaires dans une situation concrète.
- Grandeurs et mesures** d'effectuer pour des grandeurs (durée, longueur, contenance) un changement d'unités de mesure (h min en min, km en m, l en cl) ; de calculer le périmètre d'un triangle dont les longueurs des côtés sont données ; de calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle dont les longueurs des côtés sont données dans la même unité.
- Géométrie** d'identifier des figures simples à partir d'une figure codée et d'en utiliser les éléments caractéristiques (triangle équilatéral, cercle, rectangle) ; d'écrire et d'utiliser le théorème de Thalès dans un cas simple ; de reconnaître un patron de cube ou de parallépipède rectangle.



Lecture : 77,1 % des élèves de troisième maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est  $\pm 2,6$  %.

Source : MEN-DEPP

**En 2009, 79,6 % des jeunes français d'environ 17 ans sont des lecteurs habiles. Grâce aux nouvelles modalités de passation des tests, l'évaluation de la JAPD\* donne une mesure plus fine de la proportion de jeunes qui éprouvent des difficultés de lecture : ils sont 10,6 %, dont la moitié est quasi-analphabète.**

**E**n 2009, les épreuves de lecture de la *journée d'appel de préparation à la défense* (JAPD) ont été adaptées à un nouveau mode de passation afin d'améliorer la standardisation des procédures et de réduire sensiblement les contraintes logistiques. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

Ce nouveau dispositif a concerné, en 2009, près de 800 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française. Comme auparavant, le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune, un seuil de maîtrise a été fixé : en-deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (*tableau 01*).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 5,1 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses expliquées par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (3,1 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit et certains d'entre eux sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,5 %) ont un niveau lexical correct mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,6 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (10,2 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 69,6 % de la population totale. Selon les critères de l'épreuve, ces jeunes possèdent tous les atouts pour faire évoluer positivement leurs compétences en lecture et affronter la diversité des écrits.

La catégorisation en profils est en lien étroit avec le type de scolarité suivi par les jeunes : le profil 1 regroupe de nombreux jeunes ayant fait des études courtes voire très courtes, alors que le profil 5d est majoritairement composé de lycéens issus de la filière générale (*graphique 02*).

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (*tableau 01*). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension, et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4. Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage, ce qui explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c (*graphique 04*). Les différences garçons/filles s'observent en particulier pour les types scolaires les moins élevés (*tableau 03*).

\* Devenue journée défense et citoyenneté (JDC) en 2010.

Les épreuves de la JAPD ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise **automatisation des mécanismes** responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, des lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une **compétence langagière insuffisante** : il s'agit essentiellement de la pauvreté des **connaissances lexicales** ;
- une **pratique défailante des traitements complexes** requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention... bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Quatre types de scolarité ont été définis en fonction des formations que les jeunes déclarent suivre ou avoir suivi : le type 1 correspond à des études n'ayant pas dépassé le collège ; le type 2 à des études professionnelles courtes (niveau CAP ou BEP) et le type 3 à des études professionnelles et techniques supérieures au BEP et allant jusqu'au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien. Le type 4 correspond aux études générales à partir du lycée.

Source : JAPD – Traitements DEPP  
Champ : jeunes françaises et français ayant participé à la JAPD en 2009 en France métropolitaine et DOM

## 01 Les profils de lecteurs (JAPD 2009)

en %

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	66,6	72,8	69,6	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	11,4	9,0	10,2	79,8
5b	+	+	-	6,5	7,4	7,0	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	3,0	2,3	2,6	9,6
4	-	+	+	3,4	2,6	3,0	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,3	1,7	2,5	5,5
2	-	+	-	2,0	1,9	2,0	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,9	2,3	3,1	5,1

Lecture : la combinaison des 3 dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

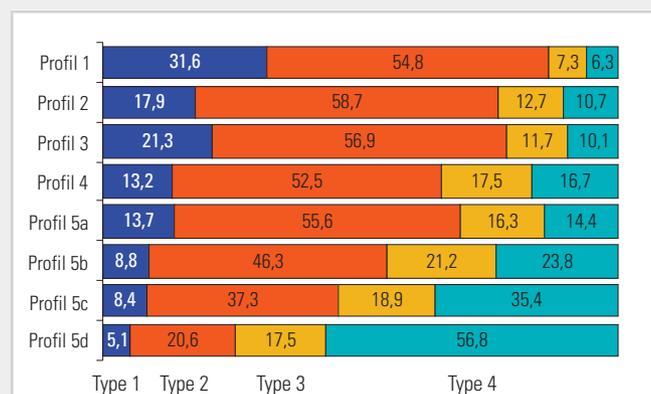
## 03 Comparaison des scores et performances des filles et garçons (JAPD 2009)

Type de scolarité	Compréhension (score sur 20)		Lexique (score sur 20)		Homophonie (temps moyen en secondes)	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Type 1 (collège)	10,8	11,8	14,0	14,3	1,94	1,78
Type 2 (CAP - BEP)	11,5	11,9	14,4	14,1	1,82	1,74
Type 3 (bac pro - BT)	13,5	13,5	15,8	15,4	1,55	1,57
Type 4 (secondaire général)	15,4	15,5	17,3	17,0	1,37	1,43
<b>Ensemble</b>	<b>13,4</b>	<b>14,1</b>	<b>15,9</b>	<b>15,8</b>	<b>1,55</b>	<b>1,60</b>

Lecture : les garçons n'ayant pas dépassé le collège (type 1) ont obtenu un score moyen aux épreuves de compréhension de 10,8 sur 20 items, contre 11,8 pour les filles. Pour les types 3 et 4, les performances des garçons et des filles sont quasi-identiques en compréhension. En lexique, les garçons obtiennent de meilleurs résultats, excepté pour les jeunes n'ayant pas dépassé le collège (type 1). Pour l'épreuve de déchiffrage (homophonie), les garçons sont globalement plus rapides : c'est surtout vrai pour le type 4 (études générales au lycée) ; en revanche, quand ils n'ont pas dépassé le collège, les garçons sont nettement plus lents que les filles (1,94 secondes contre 1,78 secondes).

Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

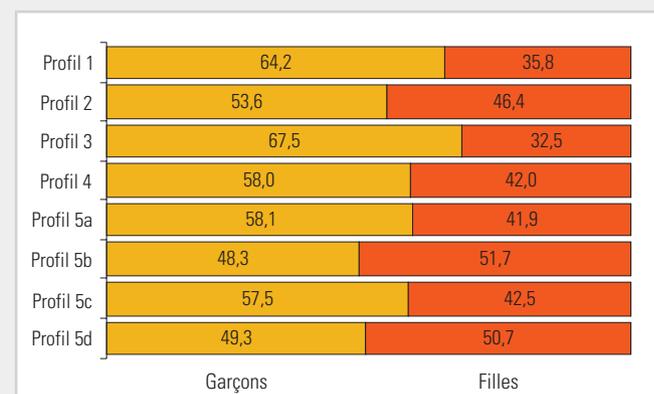
## 02 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur niveau de scolarité (JAPD 2009)



Lecture : parmi les jeunes du profil 1, 31,6 % n'ont pas dépassé le collège (type de scolarité 1) et 54,8 % suivent ou ont suivi des études professionnelles courtes, de niveau CAP ou BEP (type de scolarité 2).

Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

## 04 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur sexe (JAPD 2009)



Source : ministère de la Défense – DSN, MEN-DEPP

## La proportion de jeunes accédant au niveau IV de formation est de 71 % en 2009. La voie professionnelle concerne maintenant 17 % des jeunes. L'écart en faveur des filles tend à se réduire légèrement.

Avec une progression dépassant 4 points par an à la fin des années quatre-vingt, le taux d'accès au niveau du baccalauréat était passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises). Après ce maximum, lié à une nette baisse des redoublements en classe de première provoquant un afflux particulier d'élèves en classes terminales, le taux s'est stabilisé ensuite aux environs de 70 %. Il remonte toutefois assez sensiblement lors des dernières rentrées : 69,2 % en 2007, puis 70,6 % en 2008 et 71,4 % en 2009, sur l'ensemble de la France métropolitaine et des DOM.

Pour les seuls établissements scolaires sous tutelle de l'Éducation nationale, le taux d'accès a culminé à près de 68 % en 1994, pour fluctuer ensuite entre 63 et 65 % (64,4 % en 2009). La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé de manière régulière au cours des années 1990, et est un peu ralentie depuis : aujourd'hui, 5 % des jeunes accèdent au niveau IV par la voie de l'apprentissage, et 3 % en suivant des formations scolaires agricoles.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès au niveau du baccalauréat général s'est stabilisé autour de 34 %, de 1997 à 2003. Lors des dernières rentrées, il progresse légèrement, passant ainsi de 34,8 % en 2007 à 35,8 % en 2008 et 36,5 % en 2009. Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000

pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière continue : 18,2 % en 2007, 18,0 % en 2008 et 17,9 % en 2009. Enfin, la progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998 mais nettement ralentie les années suivantes, se poursuit lors des dernières rentrées : elle accueille aujourd'hui 17,1 % des jeunes contre seulement 5,0 % en 1990, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnels par la voie de l'apprentissage. La généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans devrait encore relancer l'accès à ce niveau dans les années à venir.

Les filles parviennent plus souvent que les garçons au niveau du baccalauréat. L'écart est particulièrement net en terminale générale (11 points), tandis qu'il n'est que de 2 points dans les filières technologiques. Pour les filières professionnelles, l'avantage est cette fois d'environ 4 points en faveur des garçons. En 10 ans, l'écart s'est globalement réduit (9 points en 2009 contre 12 points en 1999). Cela tient à une progression un peu plus importante pour les garçons de l'accès aux terminales générales (+ 3,3 points contre + 1,8 pour les filles) et professionnel (+ 2,1 points contre + 0,6 pour les filles), et à une baisse moins importante de l'accès par la voie technologique (- 2,1 points contre - 3,3 pour les filles). On observe une évolution inverse, mais de faible ampleur, pour l'accès au niveau IV par l'enseignement agricole : entre 1999 et 2009, il progresse de 2,3 % à 2,9 % pour les filles, alors qu'il diminue de 3,0 % à 2,3 % pour les garçons.

*Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant.*

*Pour l'accès au niveau IV, sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique (y compris les classes préparant au brevet de technicien) ou professionnelle, ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnel.*

*Le taux d'accès annuel au niveau IV de formation rapporte le nombre d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux annuel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires, pour cette génération.*

*Le taux d'accès au niveau du baccalauréat ne doit pas être confondu avec le taux de réussite à ce diplôme, ni avec la proportion de bacheliers, qui est présentée dans l'indicateur 23.*

Source : MEN-DEPP  
Champ : France métropolitaine,  
France métropolitaine + DOM

## 01 Taux d'accès au niveau IV de formation

(toutes formations initiales comprises)

en %

	France métró.		France métropolitaine + DOM			
	1980-81	1990-91	2000-01	2007-08	2008-09	2009-10
Bac général	22,1	33,4	33,8	34,1	35,8	36,5
Bac technologique	11,9	17,6	21,4	18,2	18,0	17,9
Bac professionnel	0,0	5,0	13,9	16,2	16,7	17,1*
<b>Ensemble</b>	<b>34,0</b>	<b>56,0</b>	<b>69,6</b>	<b>69,2</b>	<b>70,6</b>	<b>71,4*</b>
MEN	33,0	54,0	63,2	62,2	63,5	64,4
Agriculture	1,0	1,4	2,7	2,5	2,5	2,6
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	4,5	4,6	4,5*

\* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

## 03 Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

France métropolitaine + DOM, rentrée scolaire 2009

	Filles	Garçons	Ensemble
Général	42,2 %	31,0 %	36,5 %
Technologique	18,9 %	16,9 %	17,9 %
Professionnel*	15,0 %	19,1 %	17,1 %
<b>Ensemble*</b>	<b>76,1 %</b>	<b>66,9 %</b>	<b>71,4 %</b>

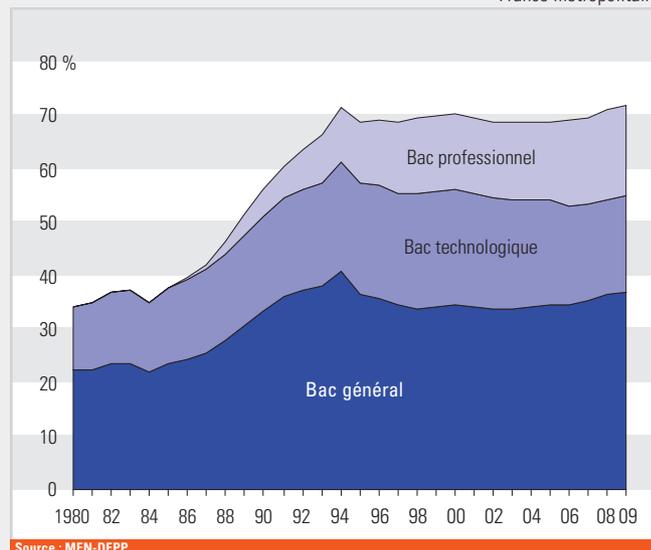
\* Chiffres basés sur une estimation concernant la formation par apprentissage

Source : MEN-DEPP

## 02 Évolution du taux d'accès au niveau IV de formation

(toutes formations initiales comprises)

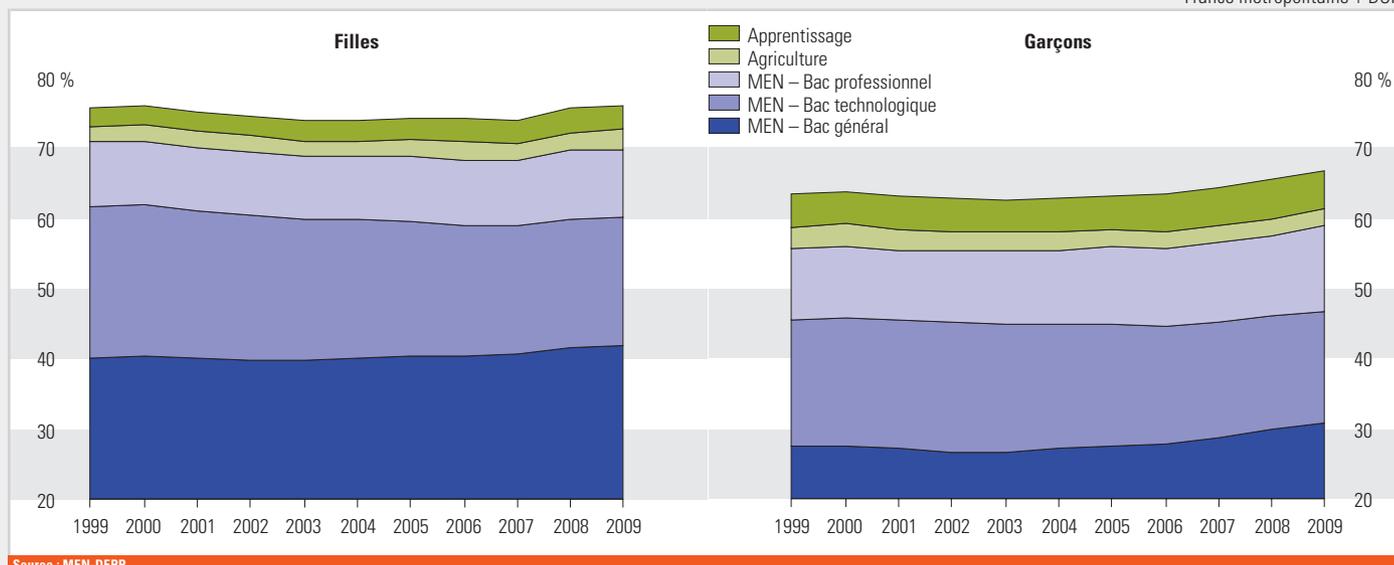
France métropolitaine



Source : MEN-DEPP

## 04 Évolution du taux d'accès au niveau IV selon le sexe

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-DEPP

À la session 2009, plus de 65 % des jeunes d'une génération ont obtenu un baccalauréat. Depuis 1995, la part des bacheliers généraux s'est réduite au profit des séries professionnelles.

Particulièrement élevée en 2009, la réussite au baccalauréat varie toujours selon l'origine sociale des candidats.

De 1980 à 2009, le baccalauréat a connu une évolution de forte ampleur : le nombre annuel de bacheliers a plus que doublé et leur proportion dans une génération a fortement progressé, passant d'un quart à près des deux tiers (*graphique 01*). Cette progression a été particulièrement sensible du milieu des années 1980, qui voit la création du baccalauréat professionnel, au milieu des années 1990. En revanche, depuis 1995, la proportion de bacheliers dans une génération tend à stagner autour de 62 %, pour atteindre 65,6 % en 2009, en bénéficiant d'un taux de réussite à l'examen particulièrement élevé.

Depuis 1995, date à partir de laquelle les candidats aux baccalauréats se présentent dans les nouvelles séries mises en place au lycée, la répartition des bacheliers s'est modifiée en faveur des séries professionnelles : leur part gagne près de 9 points sur la période, pour dépasser 22 % en 2009. Le baccalauréat technologique perd en revanche près de 4 points et les séries générales 5 points, essentiellement en raison du recul de la série littéraire, qui regroupe maintenant moins d'un bachelier sur dix (*tableau 02*). Dans ces conditions, les 65,6 % de jeunes d'une génération qui deviennent bacheliers en 2009 se répartissent comme suit : 35,3 % dans une série générale, 16,0 % dans une série technologique et 14,3 % dans une série professionnelle.

Comme d'autres examens, le baccalauréat voit également son évolution marquée par une tendance à la hausse régulière du taux de réussite de ses candidats : sensible depuis plusieurs décennies, elle se poursuit lors des dernières sessions. Pour l'ensemble des baccalauréats, le taux dépasse ainsi 86 % à la session 2009, contre 75 % en 1995. La hausse est particulièrement nette pour le baccalauréat général qui connaît un taux de réussite supérieur à 80 % depuis 2002 et à 85 % depuis 2006. Mais, en 2009, c'est le taux de réussite au baccalauréat professionnel qui enregistre une hausse spectaculaire (*graphique 03*).

L'origine sociale des candidats influe non seulement, et très fortement, sur leur répartition entre séries générales, technologiques ou professionnelles (*indicateur 26*), mais aussi sur leur taux de réussite dans chacune d'entre elles. En 2009, plus de 93 % des enfants de cadres ou d'enseignants se sont ainsi présentés avec succès au baccalauréat général, soit 9 points de plus que les enfants d'ouvriers. La différence est moindre en séries technologiques et professionnelles, dans lesquelles les enfants d'agriculteurs manifestent la plus grande réussite (*tableau 04*).

#### Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat :

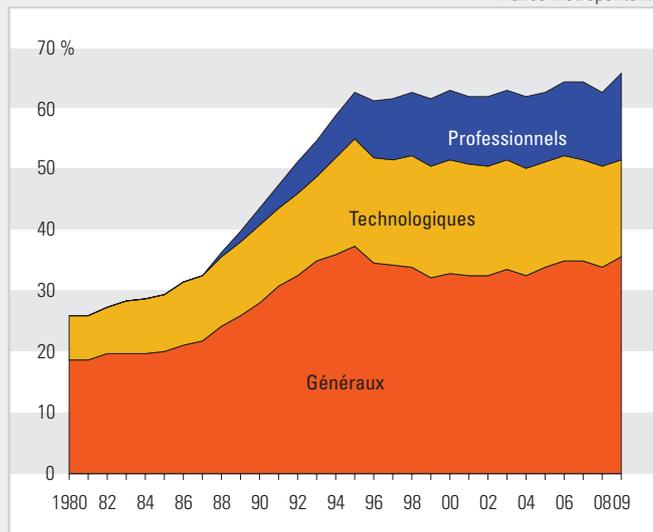
*Il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les âges pris en compte dans le calcul ne sont pas les mêmes pour les séries générales et technologiques que pour les séries professionnelles, compte tenu pour ces dernières d'une scolarité décalée d'un an et d'une répartition par âge assez différente, notamment aux âges élevés. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'INSEE qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurant dans la base en vigueur fin mars 2008.*

**Taux de réussite :** *Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.*

Champ : France métropolitaine ou France métropolitaine + DOM  
Source : MEN-DEPP

## 01 Proportions de bacheliers dans une génération (1980-2009)

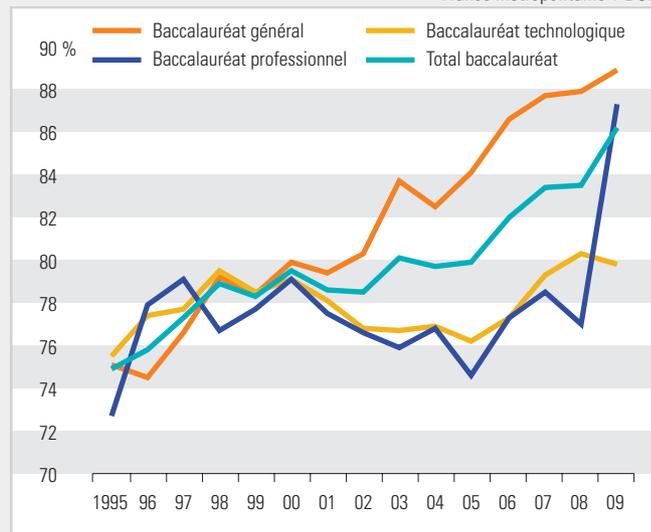
France métropolitaine



Source : MEN-DEPP

## 03 Évolution du taux de réussite aux baccalauréats de 1995 à 2009

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-DEPP (OCEAN)

## 02 Répartition par série des bacheliers aux sessions 1995 et 2009

France métropolitaine + DOM

	Session 1995		Session 2009	
	Admis	Répartition	Admis	Répartition
<b>Baccalauréats généraux</b>				
ES	76 555	15,5	90 466	16,8
L	71 460	14,5	47 765	8,9
S	139 031	28,2	148 531	27,6
<b>Total séries générales</b>	<b>287 046</b>	<b>58,3</b>	<b>286 762</b>	<b>53,2</b>
<b>Baccalauréats technologiques</b>				
STI*	36 366	7,4	30 281	5,6
STG (ex-STT)	78 894	16,0	67 918	12,6
ST2S (ex-SMS)	13 337	2,7	18 542	3,4
Autres séries technologiques	9 670	2,0	14 861	2,8
<b>Total séries technologiques</b>	<b>138 267</b>	<b>28,1</b>	<b>131 602</b>	<b>24,4</b>
<b>Baccalauréats professionnels</b>				
Production	26 218	5,3	52 845	9,8
Services	40 878	8,3	67 783	12,6
<b>Total séries professionnelles</b>	<b>67 096</b>	<b>13,6</b>	<b>120 728</b>	<b>22,4</b>
<b>Total tous baccalauréats</b>	<b>492 409</b>	<b>100</b>	<b>539 092</b>	<b>100</b>

(\*) y compris les spécialités « arts appliqués » et « génie optique », séries à part entière avant 1999

Source : MEN-DEPP

## 04 Taux de réussite en 2009 selon l'origine sociale

France métropolitaine + DOM

	Bac général	Bac techno.	Bac pro.	Ensemble
Agriculteurs exploitants	93,2	87,7	92,5	91,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	89,2	82,3	89,4	87,4
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	93,4	85,0	90,2	91,8
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>94,4</i>	<i>85,9</i>	<i>90,1</i>	<i>93,1</i>
Professions intermédiaires	90,0	82,3	89,6	87,8
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>93,7</i>	<i>85,7</i>	<i>92,4</i>	<i>92,3</i>
Employés	87,0	80,5	88,2	85,1
Ouvriers	84,2	78,4	87,4	83,3
Retraités	86,9	76,6	85,1	83,4
Autres sans activité professionnelle	80,5	73,4	81,6	78,4
<b>Ensemble</b>	<b>88,9</b>	<b>79,8</b>	<b>87,3</b>	<b>86,2</b>

Source : MEN-DEPP

**Malgré des progrès importants, la population adulte qui a terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle est moindre, en France, en proportion, que dans nombreux pays de l'OCDE. Les cohortes de sortants du système éducatif les plus récentes comptent 82 % de diplômés des enseignements secondaire du second cycle et supérieur.**

La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'étude modéré de sa population adulte (*graphique 01*). Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient moins développés que dans les pays du nord de l'Union européenne et les États-Unis, quand ont été scolarisées les générations qui ont actuellement 60 ans. Une population massivement diplômée d'études secondaires longues est, pour l'OCDE comme pour l'Union européenne une force pour développer une économie et une société des connaissances.

La proportion d'adultes détenant un diplôme relevant actuellement de l'enseignement secondaire du second cycle a augmenté de 30 points depuis 1981. La population âgée de 25 à 64 ans comprend des générations plus diplômées, qui ont bénéficié de l'ouverture des enseignements secondaire et supérieur dans les années 1980 et 1990 (*graphique 01*).

Les progrès ont également été qualitatifs. Les jeunes générations ont suivi des études de second cycle plus poussées et prolongé leur parcours dans l'enseignement supérieur. En 1991, l'enseignement secondaire de second cycle débouche pour 40 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans sur un baccalauréat, souvent suivi d'études longues, et pour 20 % d'entre eux sur un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), habituellement terminal (*tableau 02*). En 2009, l'enseignement secondaire s'achève sur la réussite du baccalauréat ou d'un équivalent pour près de deux jeunes sur trois et par un CAP pour 8 % d'entre

eux. Le brevet d'études professionnelles (BEP), intégré aujourd'hui au baccalauréat professionnel, est le diplôme le plus élevé d'un jeune sur dix, sans changement important depuis 1991.

Les dernières cohortes qui ont interrompu leurs études comptent 42 % de diplômés de l'enseignement supérieur, 40 % de diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle et 18 % de jeunes détenant un diplôme national du brevet ou ne possédant aucun diplôme (*tableau 03*). Parmi les jeunes dont le diplôme le plus élevé à l'interruption de leurs études relève de l'enseignement secondaire de second cycle, les bacheliers et titulaires de titres équivalents sont en majorité (23 % des jeunes). 9 % des jeunes sont bacheliers professionnels ou diplômés des brevets professionnels (apprentis). Leurs spécialités les préparent à l'exercice immédiat d'un métier. 14 % sont bacheliers des séries générales et technologiques. Parmi eux, 9 % ont arrêté leurs études après des tentatives infructueuses dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, 18 % des jeunes qui ont interrompu pour la première fois leurs études entre 2006 et 2008 ne détiennent ni baccalauréat, ni BEP, ni CAP.

*Les comparaisons entre pays sont fondées sur les enquêtes sur les forces du travail. Il s'agit pour la France de l'enquête Emploi de l'INSEE, qui est aussi la source des autres graphiques et tableaux.*

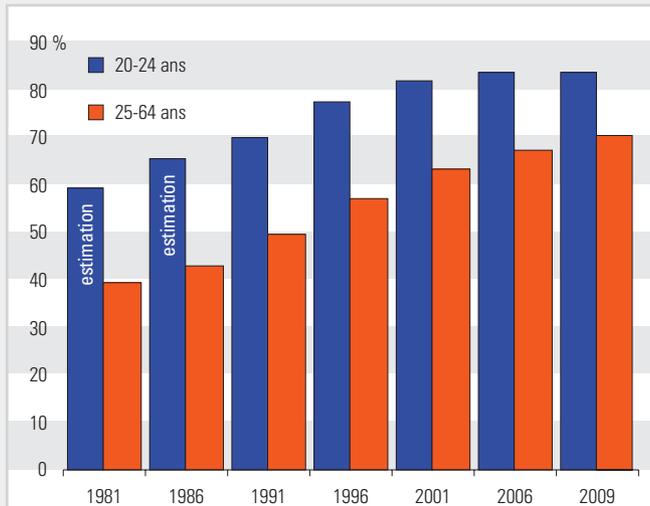
*Les graphiques 01, 02 et international portent sur des groupes d'âges. Le tableau 03 porte sur des cohortes de « sortants de formation initiale », c'est-à-dire de jeunes qui ont interrompu pour la première fois leurs études (définition statistique).*

*Le « niveau d'étude » est mesuré par le certificat ou diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.*

*Les enquêtes Emploi ont présenté dernièrement des évolutions « en dents de scie » des proportions de sortants diplômés ; le repli constaté l'an dernier (tableau 03 de l'édition 2009) s'est révélé passager. Ces fluctuations, plus amples que les marges d'incertitudes inhérentes aux enquêtes par sondage, posent cependant question.*

Source : enquêtes Emploi de l'INSEE  
Champ : pays de l'OCDE et France métropolitaine

## 01 Proportions de jeunes et d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle selon l'année



Lecture : en 2009, 70 % des 25-64 ans (83 % des jeunes de 20-24 ans) déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, le baccalauréat, un BEP ou un CAP pour 49 % en 1991 et 39 % en 1981.

Source : enquêtes emploi 1981 à 2008 (moyenne annuelle depuis 2006)

## 02 Part des jeunes de 20 à 24 ans diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle

	1991	1996	2001	2006	2009
Baccalauréat ou ens. supérieur	39	55	62	66	65,7
BEP	10			10	9,5
CAP	20			8	8,2
BEP CAP		22	19		
<b>Total diplômés</b>	69,4	77,0	81,8	83,2	83,4
Brevet ou aucun diplôme	30,6	23,0	18,2	16,8	16,6
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture : en 2009, 66 % des jeunes âgés de 20 à 24 déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur ou le baccalauréat, 9 % un BEP et 8 % un CAP ou un diplôme équivalent. 83 % du groupe d'âges a ainsi réussi un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle, pour moins de 70 % du même groupe d'âges en 1991.

Source : enquêtes emploi 1991 à 2009 (moyenne annuelle depuis 2006)

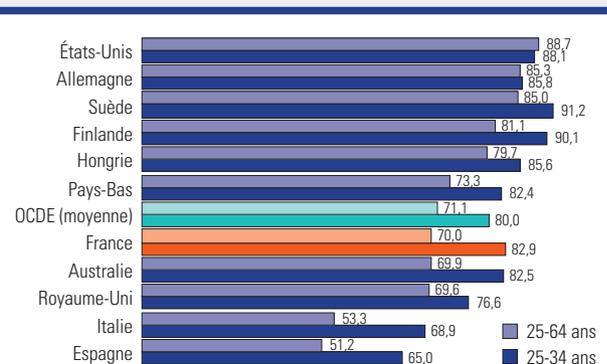
## 03 Répartition des cohortes de sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

Diplôme le plus élevé	CITE*	Cohortes 2003-2005 (moyenne)		Cohortes 2006-2008 (moyenne)	
		milliers	%	milliers	%
Doctorat (sauf santé)	6	5	1	7	1
Master (bac + 5, doctorats de santé)	5A	96	13	107	15
Niveau licence (bac + 3, bac + 4)	5A	77	10	78	10
Diplômes d'études universitaires générales	5A	6	1	5	1
<b>Sous-total cursus pouvant conduire à la recherche</b>	<b>5A</b>	<b>184</b>	<b>25</b>	<b>197</b>	<b>27</b>
<b>Sous-total cursus finalisés</b> (BTS, DUT, diplômes paramédicaux et sociaux)	<b>5B</b>	<b>123</b>	<b>17</b>	<b>112</b>	<b>15</b>
<b>Total diplômes d'enseignement supérieur</b>	<b>5/6</b>	<b>307</b>	<b>42</b>	<b>309</b>	<b>42</b>
Baccalauréat général ou technologique	3A	104	15	104	14
Baccalauréat ou brevet professionnels, brevet de technicien	3B@	59	8	67	9
<b>Sous-total baccalauréats ou équivalents</b>	<b>3A@</b>	<b>163</b>	<b>23</b>	<b>171</b>	<b>23</b>
dont : ont étudié dans l'enseignement supérieur	3A@	77	11	70	9
Brevet d'études professionnelles (BEP)	3C	71	10	67	9
Certificat d'aptitude prof. (CAP) ou équivalent	3C	55	7	56	8
<b>Sous-total CAP, BEP et équivalents</b>	<b>3C</b>	<b>126</b>	<b>17</b>	<b>123</b>	<b>17</b>
<b>Total diplômés du secondaire de second cycle</b>	<b>3A@</b>	<b>289</b>	<b>40</b>	<b>294</b>	<b>40</b>
<b>Total diplômés du secondaire de second cycle et du supérieur</b>	<b>3/6</b>	<b>596</b>	<b>82</b>	<b>603</b>	<b>82</b>
Diplôme national du brevet	2	53	7	64	8
Sans diplôme	0/2	77	11	72	10
<b>Total brevet et moins</b>	<b>0/2</b>	<b>130</b>	<b>18</b>	<b>136</b>	<b>18</b>
<b>Ensemble des sortants</b>		<b>726</b>	<b>100</b>	<b>739</b>	<b>100</b>

\* La classification internationale type des enseignements (CITE) de l'UNESCO permet de définir des indicateurs comparables dans les différents pays.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE 2007 à 2009 (moyenne annuelle)

## Part des populations de 25-64 ans et de 25-34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2008)



Source : édition 2010 de « Regards sur l'éducation », OCDE (à partir des enquêtes sur les forces de travail)

**La réduction du nombre de jeunes peu formés est un enjeu politique fort et l'objet de différentes approches statistiques. 12 % des 18-24 ans ont un faible niveau d'études, selon la référence communautaire, faute de détenir un CAP, BEP, baccalauréat ou d'avoir suivi une formation au cours du dernier mois. 6 % des élèves du secondaire arrêtent l'école en-deçà du « niveau du CAP », selon la définition française des années soixante.**

**R**éduire le nombre de personnes insuffisamment instruites et formées est un enjeu majeur pour la richesse et la cohésion des sociétés. Cet enjeu est ciblé par des indicateurs différenciés par leur définition d'un « faible niveau » d'études et par les populations sur lesquelles ils portent.

Les enseignements et formations sont regroupés par « niveaux » selon deux classifications statistiques distinctes, mises en œuvre à des étapes différentes des parcours. La nomenclature française a pour premier niveau de qualification le *niveau CAP ou niveau V*, correspondant aux deux années d'un certificat d'aptitudes ou brevet d'études professionnelles. Le niveau 3 de la classification internationale de l'éducation de l'UNESCO (CITE) regroupe la totalité des enseignements secondaires de second cycle d'au moins deux ans. Pour la nomenclature française, les personnes sont situées aux « niveaux » secondaires lorsqu'elles ont eu *accès* à la *dernière année* d'un cycle, et pour la classification internationale lorsqu'elles l'ont *terminé avec succès*, validé par un *certificat* ou *diplôme*. Faute de satisfaire ces conditions, les personnes sont classées au niveau inférieur.

L'*indicateur communautaire de sorties précoces* est la proportion des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont, ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle (niveaux 0 à 2 de la CITE), ni suivi d'études, ni de cours d'aucune sorte pendant les quatre dernières semaines.

En 2009, 12 % des jeunes âgés de 18-24 ans sont « sortants précoces », en France (*tableau 02*). Parmi eux, 6 % ont étudié jusqu'à une classe de premier cycle ou une première année de CAP ou BEP et ont un « faible niveau » d'études selon la norme statistique française. Presque autant, 5 %, ont étudié en année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle, mais ont échoué aux examens.

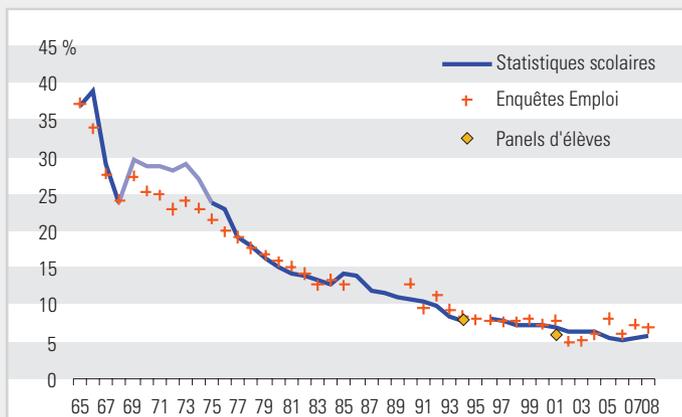
Depuis plus de trente ans, le niveau d'études est évalué, en France, dès la sortie du système éducatif, pour refléter au plus près la mise en œuvre des politiques (*graphique 01*). Selon les estimations fondées sur les statistiques scolaires, déclinées par académies, 5,7 % des interruptions d'études secondaires ont lieu en deçà du niveau du CAP, en 2008 (*tableau 03*).

Si la France a rattrapé une grande partie de son retard, la situation est stationnaire ces dernières années et notre pourcentage de jeunes de faible niveau d'études reste supérieur à ceux des pays du nord de l'Union européenne et des États-Unis (*graphique 04*). L'Union européenne (18 % en 2000 et 15 % en 2008 sur l'ensemble de l'Union), vise pour 2020 un pourcentage de « sorties précoces », devenu « décrochage scolaire », inférieur à 10 %.

Les « niveaux » sont des groupes comparables et hiérarchisés d'enseignements et de formations. Ceux de la classification internationale de l'UNESCO permettent de comparer entre eux les pays. Ceux de la « nomenclature » française des niveaux et spécialités de formation dressent des équivalences pour les prévisions de main-d'œuvre, les offres d'emploi et la gestion des formations. Le pourcentage de sortants précoces est la proportion des jeunes âgés de 18-24 ans de niveaux CITE 0-2 sans scolarité ni cours d'aucune sorte. Dans le *graphique 04*, l'indicateur de « faible niveau d'études » des pays de l'OCDE porte sur des jeunes de niveau d'études semblable, excluant aussi étudiants et apprentis, mais un peu « plus âgés » (20-24 ans) et comprenant ceux qui ont suivi un cours, séminaire, atelier ou une conférence « non formels ». Le *tableau 02* et le *graphique 04* (pour la France) reposent sur les enquêtes *Emploi* de l'INSEE auprès d'échantillons de ménages (version février 2010). Le *tableau 03* se fonde sur les enquêtes sur les effectifs inscrits auprès des établissements du second degré (incluant centres d'apprentis et lycées agricoles). Le *graphique 01* montre comment se recourent ces deux sources et une troisième, le panel d'élèves lancé en 1995 par la DEPP. Les enquêtes *Emploi* ont présenté dernièrement des évolutions « en dents de scie » des proportions de sortants diplômés ; le repli constaté en 2009 s'est avéré passager. Des fluctuations plus amples que les marges d'incertitudes inhérentes aux enquêtes par sondage posent cependant question.

Sources : MEN-DEPP et enquêtes *Emploi* de l'INSEE  
Champ : France métropolitaine

## 01 Sorties en deçà du niveau du CAP (VI et Vbis) de 1965 à 2008



Lecture : en 1965, plus de 35 % des sortants finissaient leur formation en deçà du niveau du CAP (ou « sans qualification » selon les termes de l'époque). Ils arrêtaient avant l'année terminale d'un CAP ou BEP ou une seconde, autrement dit après l'enseignement primaire, le collège, ou quelques mois de formation professionnelle. Ils sont six fois moins nombreux en 2008.

Sources : MEN-DEPP, statistiques sur les enseignements et formations secondaires, panel d'élèves et INSEE, enquêtes Emploi

## 03 Sorties de l'enseignement secondaire par classe et « niveau de formation »

% des sorties de l'enseignement secondaire

	1996	2001	2007	2008
Premier cycle, 1 <sup>re</sup> année CAP/BEP ( <i>en-deçà</i> CAP, Vbis-VI)	8,4	6,9	5,4	5,7
Seconde ou première générales et techno. (V)	2,3	2,3	2,2	1,8
<b>Total interruptions avant la dernière année du second cycle</b>	<b>10,7</b>	<b>9,2</b>	<b>7,6</b>	<b>7,5</b>
Année terminale de CAP ou BEP (V)	20,4	20,9	19,7	19,9
1 <sup>re</sup> année de bac et brevet professionnels (V)	1,8	2,6	2,6	2,6
Terminales de bac et brevet professionnels (IV)	10,7	13,5	16,0	16,2
Terminales de bacs généraux et technologiques (IV)	56,4	53,8	54,1	53,8
<b>Total des élèves arrêtant l'enseignement secondaire</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

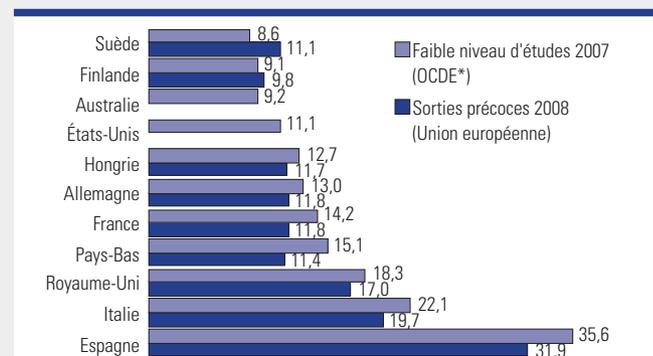
Source : MEN-DEPP, statistiques sur les enseignements et formations secondaires (avec apprentis et lycéens agricoles)

## 02 Indicateur communautaire de « sorties précoces » en pourcentage des jeunes âgés de 18 à 24 ans

	NF	CITE	2003	2005	2007	2008	2009
En cours d'études ou de formation au cours des quatre dernières semaines	VI à I	0 à 6	55	57	56	56	55
Diplômés du CAP, BEP, baccalauréat ou supérieur (CITE 3-6)	V à I	3 à 6	33	31	31	32	33
<b>Total sans diplôme du secondaire second cycle</b>		0 à 2	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
dont, ont étudié jusqu'en classe de...							
Terminale de baccalauréat général, technologique, professionnel	IV	2	2	2	2	2	2
Terminale de CAP ou BEP	V	2	4	4	4	3	3
Seconde ou première générale ou technologique	V	2	1	1	1	1	1
1 <sup>res</sup> années de CAP ou BEP, premier cycle	VI-Vbis	0 à 2	5	5	6	6	6
<b>Ensemble des jeunes âgés de 18-24 ans</b>			<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : calculs MEN-DEPP à partir des enquêtes Emploi 2003 à 2009 (moyenne annuelle)

## Jeunes de faible niveau d'études : comparaison entre pays



\* voir la méthodologie pour la définition des faibles niveaux.

Sources : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2008 (année entière) et OCDE, mêmes enquêtes 2007 (1<sup>er</sup> trimestre)

**Présentant de meilleurs acquis en français, les filles réalisent de meilleurs parcours scolaires que les garçons et sont plus diplômées qu'eux. Nettement majoritaires parmi les bacheliers généraux, elles sont en revanche moins nombreuses que les garçons dans les filières scientifiques et industrielles.**

**P**roches des garçons en culture mathématique ou scientifique, les filles les devancent assez nettement en français ou compréhension de l'écrit, lors des évaluations nationales comme internationales (*indicateurs 17 et 20*). Profitant de ces meilleurs acquis, les filles ont des parcours scolaires plus aisés ou plus fluides, en moyenne, que les garçons mais continuent de choisir des séries, spécialités ou filières de formation radicalement différentes.

Les données de l'enquête Emploi\* confirment que les jeunes femmes ont un niveau de formation plus élevé que les hommes, l'écart n'ayant cessé de se creuser depuis deux décennies (*graphique 01*). En 2008, parmi les jeunes ayant achevé leurs études depuis moins de six ans, 37 % des garçons et 51 % des filles sont diplômés de l'enseignement supérieur. En revanche, la proportion de jeunes qui ne possèdent aucun diplôme de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou baccalauréat), atteint 19 % parmi les garçons, et ne diminue pas depuis 1999, contre seulement 12 % de jeunes femmes sans diplôme (16 % en 1999).

L'avantage en faveur des femmes se vérifie dans la plupart des pays développés. En Europe, parmi les personnes de 25 à 34 ans, la proportion de celles qui possèdent au moins un diplôme du secondaire est systématiquement plus élevée pour les femmes (notamment dans des pays latins), à l'exception toutefois de l'Allemagne.

Depuis plus de trois décennies, les filles sont majoritaires parmi les bacheliers français : elles représentent près de 53 % des admis à la session 2009, et 57 % pour les seuls bacheliers généraux. Même si les contrastes tendent à s'atténuer légèrement ces dernières années, la présence féminine reste très inégale selon les séries (*graphique 02*).

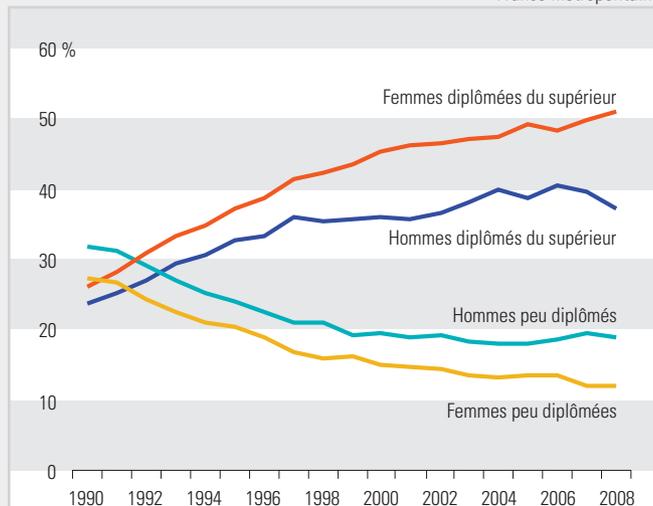
Dans la voie générale, les filles sont massivement représentées en lettres (près de 80 % des lauréats de la session 2009, soit un recul de 4 points par rapport au maximum enregistré en 2002), et très majoritaires en série économique et sociale (63 %). Les filles restent en revanche minoritaires en série S (47 % à la session 2009, soit une hausse de 5 points depuis 1990). Dans la voie technologique, les spécialités tertiaires restent le domaine des filles (58 % des bacheliers STG, en baisse de 8 points depuis 2000, et 94 % en ST2S, ex SMS) et les spécialités industrielles celui des garçons (90 % en STI). Dans ces conditions, la part des filles dans l'ensemble des filières scientifiques (S, STI, STL), qu'il est prévu de porter à 45 % dans le cadre de la LOLF, progresse et dépasse 41 % en 2009. Parmi les bacheliers professionnels, les filles restent globalement minoritaires (43 %).

\* Pour en savoir plus : Insee Première n° 1284 « Femmes et hommes en début de carrière ».

Sources : Eurostat, INSEE, enquêtes Emploi, et MEN-DEPP  
Champ : France métropolitaine

## 01 Depuis 1990, le niveau de formation des filles a plus progressé que celui des garçons

France métropolitaine

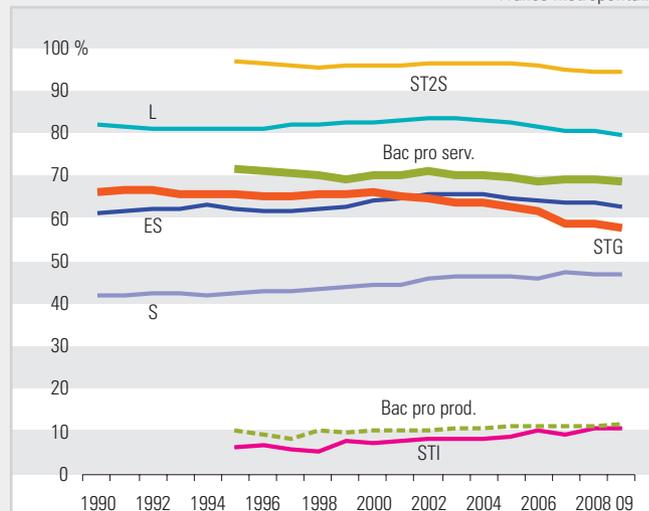


Note : la mise en place de l'enquête Emploi en continu entraîne un changement de série à partir de 2003.

Source : Insee, enquêtes Emploi0

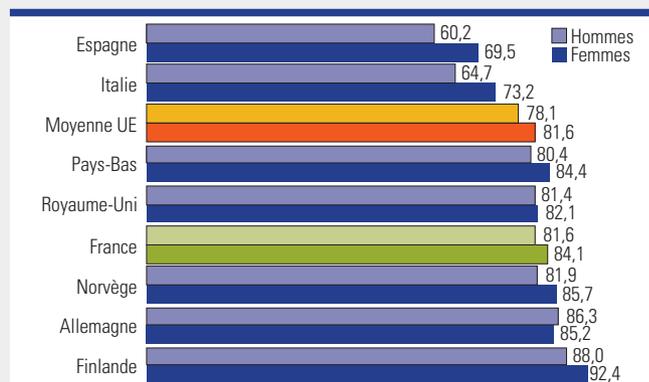
## 02 Proportion de bachelières par série de 1990 à 2009

France métropolitaine



Source : MEN-DEPP

## Proportion de personnes âgées de 25 à 34 ans au moins diplômées du secondaire supérieur (2008)



Source : EUROSTAT

## La moitié des enfants d'ouvriers nés au début des années 1980 sont bacheliers. Les chances de terminer avec succès un enseignement supérieur ou secondaire de second cycle ont progressé dans tous les groupes sociaux, mais leur répartition entre voies générales, technologiques et professionnelles diffèrent.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires, puis supérieurs, ont permis d'ouvrir l'école à une population plus large. Cette ouverture et ses limites peuvent être appréciées en comparant, dans le temps, les proportions dans lesquelles les enfants de différents groupes sociaux parviennent au baccalauréat et se répartissent en fonction de leur diplôme le plus élevé.

Dans les générations des années 1940, plus de deux enfants de cadres sur trois étaient titulaires d'un baccalauréat, pour seulement 6 % des enfants d'ouvriers. Parmi les dernières générations, nées au début des années 1980, la moitié des enfants d'ouvriers sont bacheliers (*graphique 01*). La progression a été particulièrement rapide entre les générations nées de 1964 à 1968 et celles nées de 1974 à 1978. Le développement quantitatif de la fin des années 1980 a contribué, de ce point de vue, à la réduction des inégalités scolaires.

Sur 100 jeunes appartenant aux générations 1984-1988, âgés de 20 à 24 ans début 2009, 53 déclarent avoir eu accès à l'enseignement supérieur ; parmi les autres, 3 déclarent pour diplôme le plus élevé un baccalauréat technologique, 8 un baccalauréat ou brevet professionnel et 17 un certificat d'aptitudes ou brevet d'études professionnels (*graphique 02*). Les enfants d'ouvriers et d'employés sont diplômés des enseignements secondaires technologiques et professionnels en plus fortes proportions (36 %) que les enfants d'indépendants, cadres et techniciens (18 %). Par rapport à leurs aînés des générations

1974-1978, âgés de 20 à 24 ans dix ans auparavant, les jeunes de 2009 sont moins souvent dépourvus de diplômes d'enseignement secondaire de second cycle. Cette situation reste plus fréquente parmi les enfants d'employés et d'ouvriers (21 %) que parmi les enfants d'indépendants, cadres, enseignants et intermédiaires (8 %).

La répartition des bacheliers 2009 selon les trois grandes filières (générale, technologique et professionnelle) confirme le poids persistant de l'origine sociale sur les parcours scolaires : alors que les enfants d'ouvriers se répartissent à peu près équitablement, selon les trois types de baccalauréat, les enfants de cadres privilégient massivement la voie générale, la plus favorable à la poursuite d'études supérieures longues (*tableau 03*).

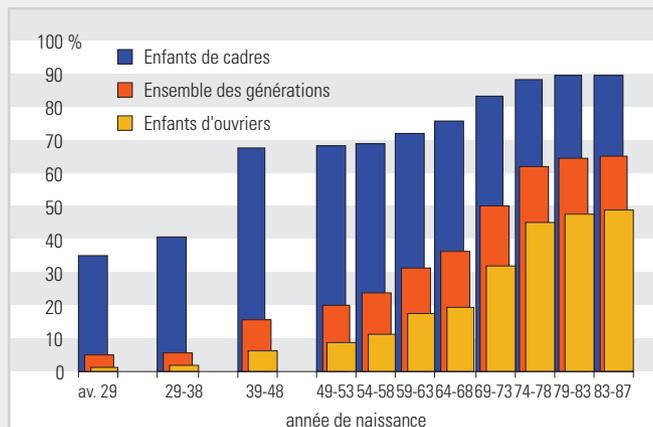
L'élévation de la proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de milieux « défavorisés » est l'un des objectifs du ministère, au titre de la politique de promotion de l'égalité des chances (loi du 31 mars 2006). Pour une valeur estimée à 18,5 % en 2008, l'objectif, suivi par un indicateur LOLF, est d'atteindre 20 % en 2010.

*Le graphique 01 porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés la même année. Les données proviennent des enquêtes FQP et Emploi de l'INSEE (enquête de 2005 pour les générations nées de 1979 à 1983, de 2009 pour celles natives de 1983 à 1987). Les diplômes équivalents au baccalauréat ne sont pas pris en compte, en principe.*

*Le graphique 02 porte sur des groupes d'âges (20 à 24 ans en début d'année) coïncidant avec des générations. Les données proviennent des enquêtes emploi de l'INSEE. Les catégories d'études sont définies en combinant l'accès, ou non, à des études supérieures, et, dans la négative, le niveau le plus élevé du diplôme d'enseignement secondaire du second cycle ainsi que son orientation générale, professionnelle ou technologique. L'« origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est normalement celle de son dernier emploi. La profession de la mère est substituée à celle du père lorsqu'il est absent ou décédé.*

Source : INSEE, enquêtes Emploi et Formation et qualification professionnelle

## 01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



Lecture : parmi les jeunes nés de 1983 à 1987, 89 % de ceux dont le père est cadre sont bacheliers, contre 49 % des jeunes de père ouvrier. C'est nettement plus que dans les générations des années 1930, où 41 % des enfants de cadres obtenaient le baccalauréat, contre 2 % seulement des enfants d'ouvriers.

Sources : calculs Centre Maurice Halbwachs à partir des enquêtes Formation et qualification professionnelle et DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE

## 02 Répartition par filière des bacheliers 2009 selon leur origine sociale

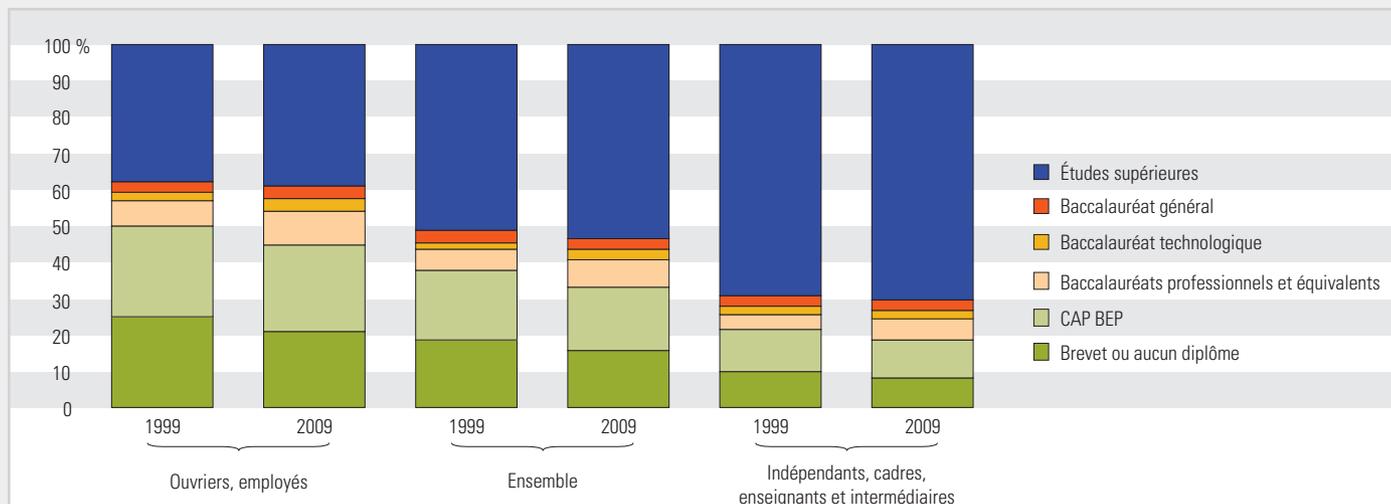
France métropolitaine + DOM

	Général	Technologique	Professionnel
Agriculteurs exploitants	55,3	22,7	21,9
Artisans, commerçants, chefs d'entr.	49,3	23,9	26,9
Cadres, prof. intellectuelles sup.	75,3	15,5	9,2
Professions intermédiaires	57,6	25,9	16,5
Employés	48,1	29,7	22,2
Ouvriers	33,2	28,4	38,3
Retraités – Inactifs	41,3	28,6	30,1
<b>Ensemble</b>	<b>53,2</b>	<b>24,2</b>	<b>22,4</b>

Lecture : en 2009, 33,2 % des bacheliers enfants d'ouvriers ont obtenu un baccalauréat général, 28,4 % un baccalauréat technologique et 38,3 % un baccalauréat professionnel.

Source : MEN-DEPP (OCEAN)

## 03 Diplômes des jeunes âgés de 20 à 24 ans en fonction du milieu social (en 1999 et 2009)



Lecture : en 2009, sur 100 enfants d'employés et d'ouvriers, 39 ont eu accès à l'enseignement supérieur. Parmi les autres : 24 déclarent, comme diplôme le plus élevé, un certificat d'aptitude ou brevet d'études professionnelles, 9 un baccalauréat professionnel ou un diplôme équivalent, 4 un baccalauréat technologique et 3 un baccalauréat général. Au total, 79 % de ces jeunes ont au moins un diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle, à comparer à 92 % des enfants d'indépendants, cadres, enseignants et intermédiaires.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE de 1999 et 2009 (moyenne annuelle)

## L'exposition au chômage des jeunes les moins diplômés est particulièrement forte. Après un repli début 2008, le chômage des jeunes comme de la population active dans son ensemble est en forte hausse au premier semestre 2009.

Le chômage des jeunes « surréagit » à la conjoncture de l'économie. Quelques années après la fin de leurs études, il présente de fortes fluctuations, à la baisse dans les phases d'embellie économique (1988-1990, 1998-2000, 2007-2008 en France) et à la hausse dans celles de repli (1993-1994, 2002-2003, 2009). Si les jeunes trouvent un emploi rapidement en période de croissance, ils sont davantage que leurs aînés exposés au chômage en période de raréfaction de l'embauche (*graphique 01*).

Cette situation s'observe particulièrement pour les moins diplômés. Les difficultés économiques ont un impact « en cascade » sur les niveaux successifs de diplôme. Faute de postes de cadres, les plus diplômés acceptent les postes moins prestigieux, habituellement prisés par les niveaux intermédiaires, les reléguant sur des postes moins qualifiés, les jeunes les moins diplômés rencontrant dès lors de sérieuses difficultés d'accessibilité à l'emploi.

Pour les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire, la situation est contrastée selon la spécialité, ce que reflète l'évolution depuis un an de l'emploi dans l'industrie (- 6,8 %), la construction (- 2,4 %) et les services marchands (- 0,9 %). Ainsi, la situation des diplômés des métiers de la production industrielle s'est brutalement dégradée en 2009, et les jeunes qui ont terminé avec succès l'enseignement secondaire en 2008 ont eu de sévères difficultés, fin 2008 et début 2009, pour s'insérer sur le marché du travail (*graphique 02*). En revanche, celle des

diplômés des métiers des services et commerce s'est moins détériorée. Cependant, quand le marché du travail s'améliore, ces jeunes s'insèrent moins bien que ceux formés dans les métiers de la production.

En France, 10 % en moyenne des jeunes âgés de 15 à 29 ans suivent des études ou une formation en occupant un emploi, et davantage parmi ceux de 18 à 22 ans (*graphique 03*). Le « cumul » études-emploi est 2 à 4 fois plus fréquent en Allemagne et aux Pays-Bas. De fortes proportions de jeunes y exercent une activité pour effectuer leur formation professionnelle, ce qui favorise une meilleure transition entre formation et emploi (*graphique 04*).

Cette proximité avec l'entreprise facilite l'accès des jeunes au marché du travail à la fin de leur formation : elle s'accompagne aux Pays-Bas, comme en Norvège et en Autriche, de taux de chômage plus faibles.

Pour en savoir plus :  
L'emploi nouveaux enjeux, INSEE – Références, novembre 2008, INSEE

The impact of the crisis on employment, Remko Hijman, Statistic in Focus 79/2009, Eurostat  
Communiqués de Presse / Euroindicateurs 113/2010, 59/2010 et 29/2010, disponibles sur :  
[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/publications/recently\\_published](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/publications/recently_published)

Un « taux » de chômage a pour dénominateur les personnes qui recherchent ou possèdent un emploi (« économiquement actives »).

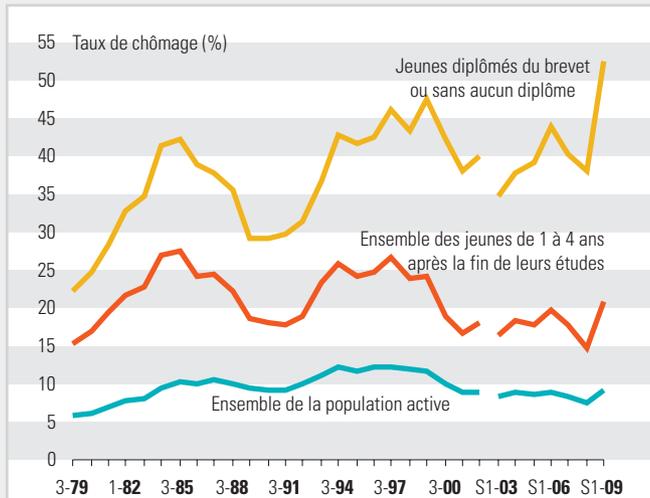
Le graphique 01 renseigne, comme dans la précédente édition, sur l'exposition au chômage de cohortes de jeunes qui ont interrompu leurs études depuis le même nombre d'années (1 à 4 ans), pour refléter correctement l'avantage que confère un diplôme sur le marché du travail. Il repose sur les données des enquêtes Emploi de l'INSEE et présente une rupture de série entre 2002 et 2003.

Le graphique 02 est extrait de l'enquête sur l'insertion dans la vie active (IVA) des sortants de lycée, qui a lieu en février, 7 mois environ après la fin de leurs études. L'indicateur est la proportion de jeunes occupant un emploi (aidé ou non).

Les graphiques 03 et 04 reposent sur les données des enquêtes communautaires sur les forces de travail (dont la composante française est l'enquête Emploi), exploitées par Eurostat (03) et l'OCDE (04). Le graphique 04 est calculé à partir des données du tableau C3.1a de Regards sur l'éducation 2010.

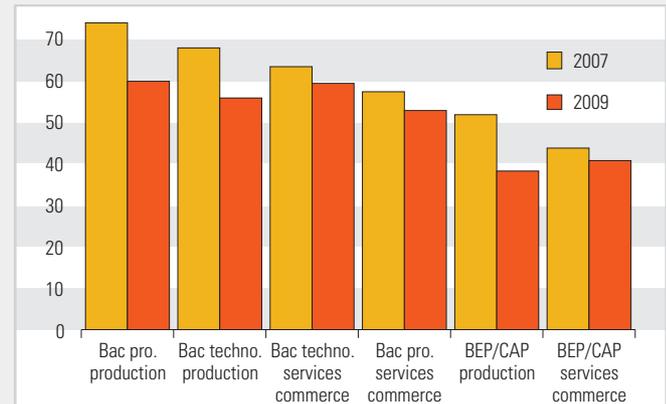
Sources : MEN-DEPP, INSEE enquêtes Emploi, Eurostat, OCDE  
Champ : France métropolitaine, pays de l'Union européenne

## 01 Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études (1979 à 2009)



Source : calculs MEN-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (rupture de série entre 2002 et 2003 ; premier et second trimestres depuis 2003)

## 02 Taux d'emploi, début février, des sortants de lycée, en fonction du diplôme qu'ils possèdent

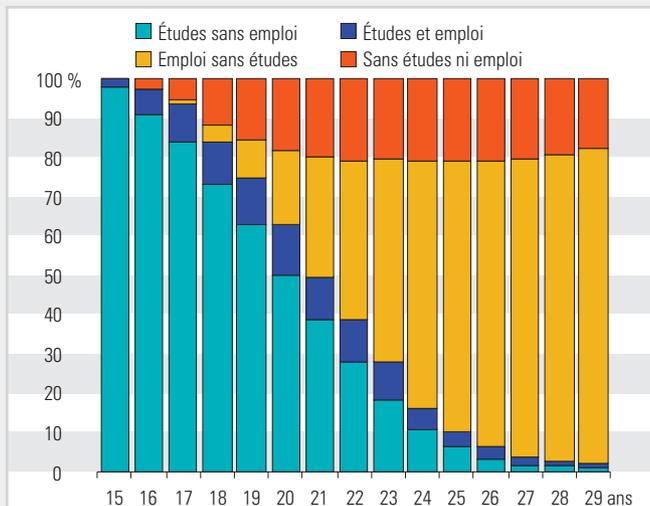


Lecture : 60 % des jeunes diplômés d'un baccalauréat professionnel orienté vers la production ayant arrêté leurs études en 2008, occupent un emploi en février 2009 (« aidé » ou non), sur le sous-ensemble des spécialités interrogées.

Nota bene : ces données portent sur une partie du périmètre des enquêtes IVA, sur les seuls diplômés des spécialités de formations interrogées en 2007, en sortie d'année terminale de préparation de ce diplôme (sans diplômés BEP issus de première année de bac pro, par exemple).

Sources : enquêtes IVA de février 2007 et 2009, MEN-DEPP

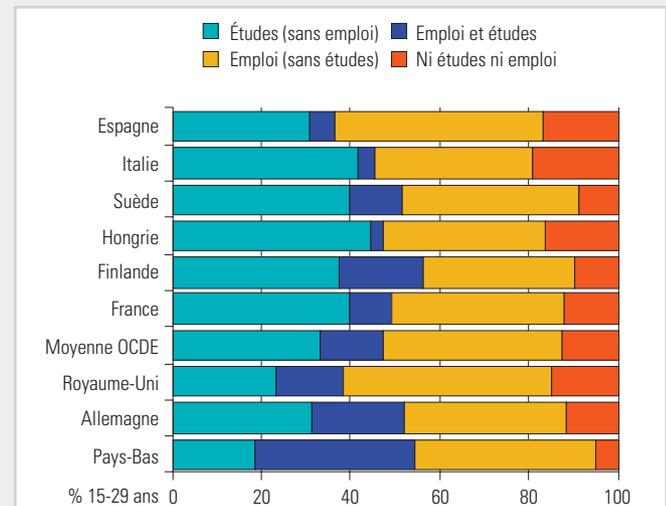
## 03 Emploi et études de 15 à 29 ans (2009)



Lecture : à 20 ans (âge à l'enquête), 50 % des jeunes sont étudiants et n'occupent pas d'emploi, 13 % sont étudiants ou apprentis et ont un emploi ; 19 % ont un emploi mais ne suivent pas d'études et 18 % sont sans emploi et ne poursuivent pas d'études.

Source : calculs MEN-DEPP à partir des enquêtes emploi 2009 de l'INSEE (moyenne annuelle)

## 04 Emploi et études de 15 à 29 ans (premier trimestre 2008)



Pays classés selon leur taux de chômage des jeunes de 15-29 ans au 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

Source : statistiques Regards sur l'éducation à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (1<sup>er</sup> trimestre 2008)

**En début de carrière, la situation sociale dépend du diplôme obtenu. Plus diplômées, les jeunes femmes actives ont, dans l'ensemble, des postes plus qualifiés que les hommes. Un diplôme d'enseignement supérieur améliore nettement le salaire, mais, cette fois, davantage pour les hommes.**

Les chances d'exercer une profession de cadre supérieur, enseignant, médecin, avocat, infirmière ou technicien, dépendent avant tout du niveau de diplôme et moins de l'origine sociale. Ainsi, en 2009, en début de carrière, 80 % des diplômés des cursus longs du supérieur entrés dans la vie active exercent une profession supérieure ou intermédiaire. La proportion est de 59 % pour les diplômés des cursus courts et de 25 % pour ceux qui ne possèdent que le baccalauréat (*graphique 01*). Un diplômé des cycles longs du supérieur a ainsi un avantage de 21 points sur un diplômé des cursus courts pour exercer une telle profession ; l'avantage des enfants de cadres sur ceux d'ouvriers est seulement de 6 à 9 points, lorsqu'ils détiennent un diplôme d'enseignement supérieur de même catégorie.

Depuis 2002, les femmes ont accès en plus fortes proportions que les hommes aux professions supérieures et intermédiaires, peu après la fin de leurs études (43 % contre 40 % en 2009). Ce résultat tient aux niveaux d'instruction et de diplômes des jeunes femmes, sensiblement plus élevés que ceux des hommes ; mais à diplôme égal, elles accèdent moins à ces professions que les hommes.

Via le métier exercé et les responsabilités, le niveau de salaire dépend lui aussi du niveau de diplôme, mais plus nettement pour les hommes. Modérées parmi les plus jeunes, les différences de rémunérations entre niveaux de diplômes s'amplifient avec l'ancienneté et l'âge. Ainsi, autour de 50 ans, le

salaire médian des diplômés de l'enseignement supérieur est double de celui des salariés ne détenant aucun diplôme, ce rapport s'élevant respectivement à 2,3 parmi les hommes et à 2,0 parmi les femmes.

Pour les sortants de l'enseignement secondaire, une formation validée par un diplôme améliore à moyen et long termes les conditions d'emploi et le statut professionnel. En 2009, parmi les jeunes qui ont arrêté leurs études de 2002 à 2006, c'est-à-dire en moyenne cinq ans auparavant, 73 % des diplômés des CAP et BEP et 83 % des bacheliers professionnels ont un emploi, contre 45 % des jeunes sans diplôme (*graphique 03*). Les bacheliers professionnels bénéficient des conditions les plus favorables de l'enseignement secondaire, à l'aune de la proportion totale d'emplois occupés. Un bachelier sur quatre exerce alors une profession intermédiaire ou est indépendant. Près d'un sur trois occupe un poste qualifié d'employé ou d'ouvrier.

Les diplômés des CAP et BEP ont davantage d'emplois qualifiés que les moins diplômés, sont moins au chômage, et, surtout, ont à peu près tous une expérience de l'emploi, dont sont dépourvus 10 % des jeunes sans aucun diplôme.

Le graphique 01 porte sur les jeunes « dans la vie active » ou « économiquement actifs » (possèdent ou recherchent un emploi).

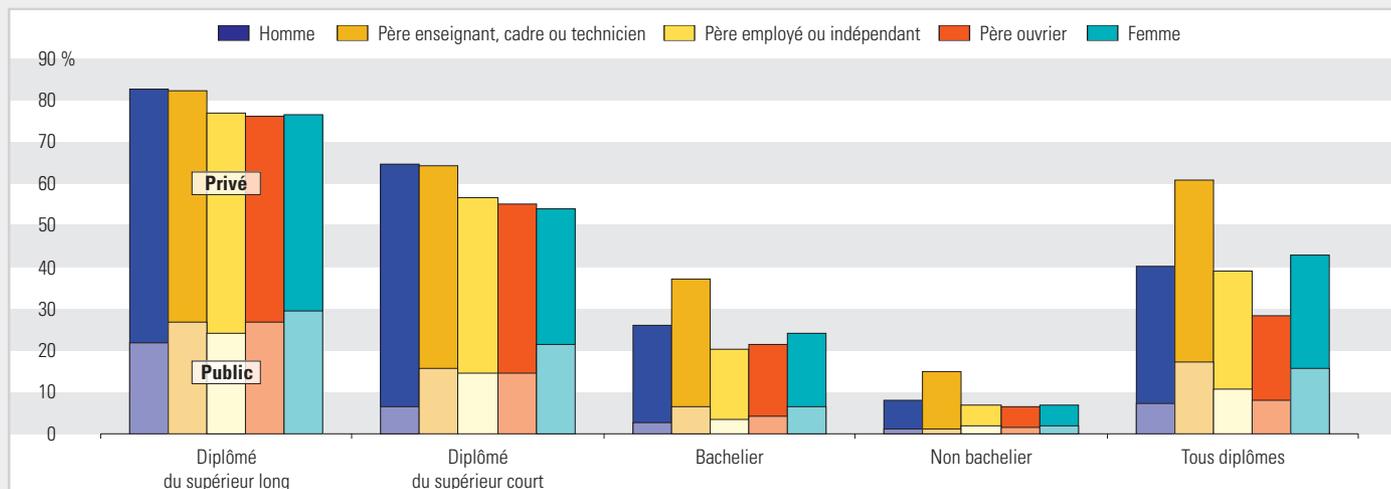
Les taux d'accès à une profession supérieure ou intermédiaire ne sont pas rigoureusement comparables à ceux des précédentes éditions (les catégories de professions ont été ajustées). Le secteur public comprend les emplois de la fonction publique d'État, hospitalière et des collectivités territoriales, mais exclut les entreprises publiques. L'origine socioprofessionnelle est définie par la profession du père, selon trois catégories (chefs d'entreprise, professions supérieures et intermédiaires ; ouvriers ; employés, agriculteurs, artisans et commerçants).

Le tableau 02 fournit des médianes de salaire des salariés à temps plein.

Le graphique 03 repose sur les enquêtes Emploi de l'INSEE (ensemble de l'année 2009) et concerne les jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis 3 à 7 ans, soit de 2002 à 2006. Les professions « intermédiaires » réunissent les responsables qui n'ont pas le statut de cadre. Les employés non qualifiés sont les employés de commerce, de services directs aux particuliers, les agents de service de la fonction publique, ambulanciers et les agents de sécurité. Le classement selon la catégorie socioprofessionnelle n'est pas rigoureusement comparable à celui des précédentes éditions.

Source : MEN-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE  
Champ : France métropolitaine

## 01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2009)



Lecture : en 2009, 83 % des hommes diplômés de l'enseignement supérieur long (histogrammes de gauche) exercent une profession supérieure ou intermédiaire (dont chef d'entreprise), pour 77 % des femmes, 76 % des jeunes dont le père est ouvrier et 83 % de ceux dont le père est cadre. Ces mêmes proportions fluctuent entre 54 % et 65 % pour les diplômés du supérieur court, entre 20 % et 37 % pour les bacheliers et entre 6 % et 15 % en deçà du baccalauréat.

Champ : sortis de formation initiale depuis 2 à 9 ans (entre 2000 et 2007) et actifs (occupent ou recherchent un emploi)

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (quatre trimestres 2009)

## 02 Salaires mensuels déclarés en 2009, en fonction de l'âge et du diplôme

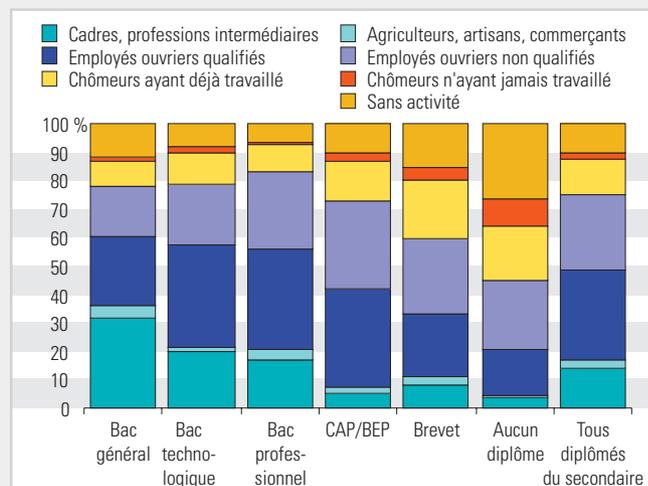
Salaires médians des salariés à temps plein

Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans
Supérieur long	1 470	2 150	2 870	3 500	3 700
Supérieur court	1 400	1 770	2 230	2 640	2 920
Bachelier	1 230	1 560	1 900	2 340	2 470
CAP/BEP	1 200	1 485	1 615	1 780	1 760
Brevet	900	1 450	1 710	1 900	
Certificat d'études				1 520	1 620
Aucun diplôme	1 010	1 380	1 450	1 500	1 500
Femmes					
Supérieur long	1 420	1 815	2 200	2 500	2 730
Supérieur court	1 330	1 550	1 880	2 200	2 300
Bachelier	1 110	1 350	1 550	1 800	2 040
CAP/BEP	1 100	1 260	1 350	1 450	1 560
Brevet		1 280	1 360	1 490	1 675
Certificat d'études				1 300	1 300
Aucun diplôme		1 190	1 210	1 250	1 280

Lecture : âgés de 45 à 54 ans et diplômés de l'enseignement supérieur long, la moitié des hommes déclare en 2009 percevoir un salaire net mensuel d'au moins 3 500 € (primes mensuelles incluses) et la moitié des femmes un salaire d'au moins 2 500 €. Seuls sont pris en compte les salariés, exerçant à temps plein, suffisamment représentés dans l'enquête (150 observations). Les salaires sont formulés en euros de 2009.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2009 de l'INSEE (quatre trimestres)

## 03 Situation professionnelle des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans, en fonction de leur diplôme (année 2009)



Lecture : en 2009, cinq ans environ après la fin de leur formation initiale, 75 % des « diplômés du secondaire » (brevet, CAP, BEP et baccalauréats) avaient un emploi, pour 45 % des jeunes ayant seulement un certificat de formation générale ou n'ayant aucun diplôme.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2009 de l'INSEE (moyenne annuelle)

# Sigles et niveaux de formations

**AES** : Filière administrative économique et sociale.  
**ASH** : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.  
**ATSS** : (Personnels) administratifs, techniques, de santé et sociaux.  
**BEP** : Brevet d'études professionnelles.  
**BEPA** : Brevet d'études professionnelles agricoles.  
**BIT** : Bureau international du travail.  
**BTS** : Brevet de technicien supérieur.  
**CAP** : Certificat d'aptitude professionnelle.  
**CAPA** : Certificat d'aptitude professionnelle agricole.  
**CAPES** : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.  
**CEREP** : Centre d'études et de recherches sur les qualifications.  
**COP** : Conseiller d'orientation-psychologue.  
**CFA** : Centre de formation d'apprentis.  
**CPA** : Classe préparatoire à l'apprentissage.  
**DARES** : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques.  
**DGESCO** : Direction générale de l'enseignement scolaire.  
**DGESIP** : Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.  
**DGRI** : Direction générale pour la recherche et l'innovation.  
**DEPP** : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.  
**DIE** : Dépense intérieure d'éducation.  
**DOM** : Département d'outre-mer.  
**DSN** : Direction du service national.  
**ES** : Économique et social.  
**IEA** : International association for the evaluation of educational achievement.  
**INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques.  
**ITRF** : Ingénieurs et techniciens de recherche et formation.  
**IUFM** : Institut universitaire de formation des maîtres.  
**IUP** : Institut universitaire professionnalisé.  
**IUT** : Institut universitaire de technologie.  
**L** : Littéraire.  
**LOLF** : Loi organique relative aux lois de finances.  
**MEN** : Ministère de l'Éducation nationale.  
**MESR** : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.  
**OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques.  
**PEGC** : Professeur d'enseignement général de collège.  
**PIB** : Produit intérieur brut.  
**PIRLS** : Progress in international reading literacy study.  
**PISA** : Programme international pour le suivi des acquis des élèves.  
**RAR** : Réseau ambition réussite.  
**RRS** : Réseau de réussite scolaire.  
**RASED** : Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté.  
**S** : Scientifique.  
**SIES** : Sous-Direction des systèmes d'information et des études statistiques.  
**SEGPA** : Section d'enseignement général et professionnel adapté.  
**STG** : Sciences et technologies de la gestion.  
**STI** : Sciences et technologies industrielles.  
**STS** : Section de techniciens supérieurs.  
**TOM** : Territoire d'outre-mer.  
**TOS** : (Personnels) techniciens, ouvriers et de service.  
**VAE** : Validation des acquis de l'expérience.

**Nomenclature nationale des niveaux** fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

**Niveau VI** : sorties des années intermédiaires du premier cycle du second degré (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>) et des formations préprofessionnelles en un an.

**Niveau Vbis** : sorties d'année terminale du premier cycle (3<sup>e</sup>) et des années intermédiaires du second cycle court (CAP, BEP).

**Niveau V** : sorties de l'année terminale du second cycle court (CAP, BEP) et des années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles).

**Niveau IV** : sorties des classes terminales du second cycle long et de l'enseignement supérieur sans diplôme.

**Niveau III** : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)

**Niveaux II et I** : sorties avec un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3 ans.

## Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE ; en anglais : ISCED)

**CITE 1** : enseignement primaire

**CITE 2** : enseignement secondaire de premier cycle

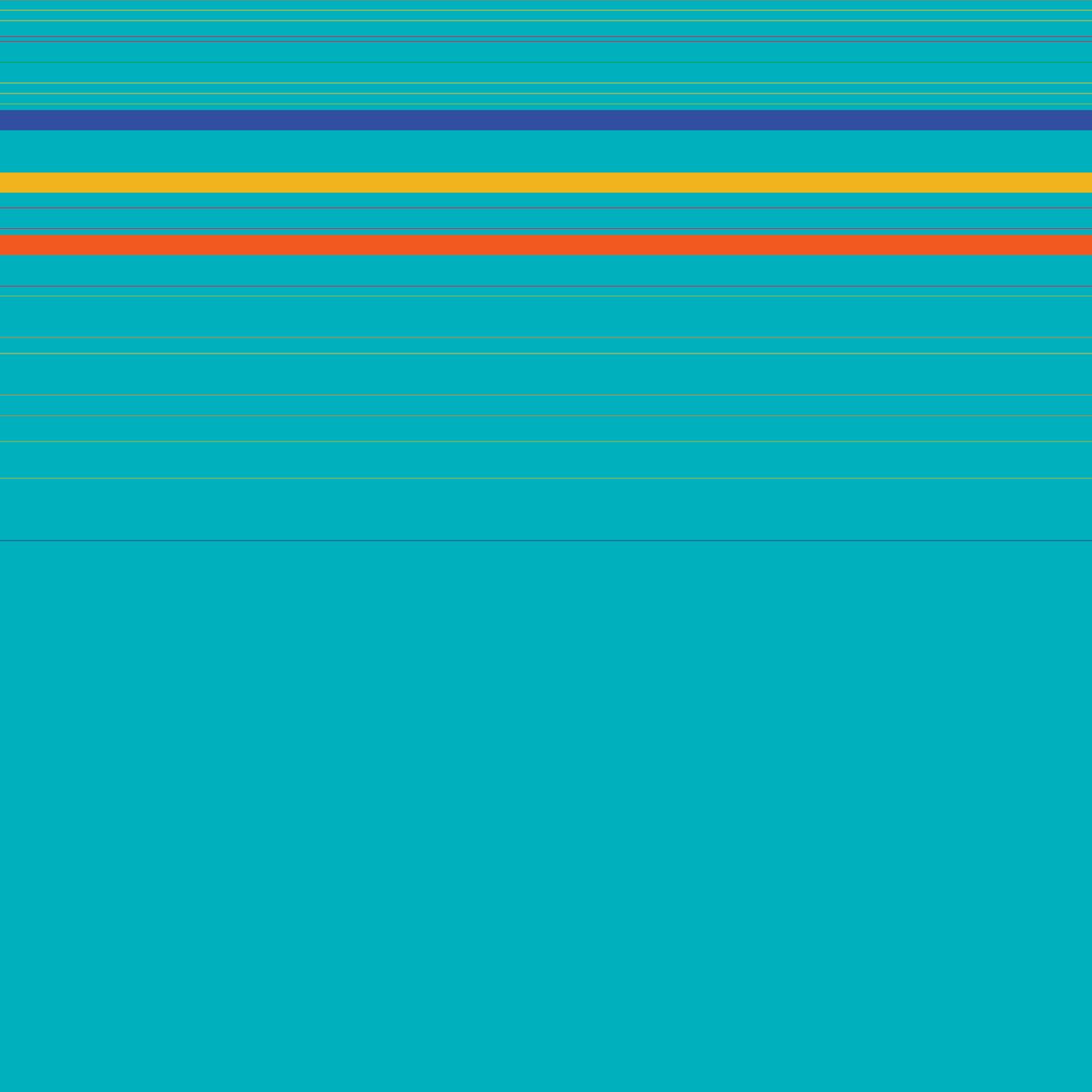
**CITE 3** : enseignement secondaire de second cycle

**CITE 4** : enseignement post-secondaire n'appartenant pas à l'enseignement supérieur (quasiment inexistant en France)

**CITE 5** : enseignement supérieur de premier et second cycles

**CITE 6** : enseignement supérieur de troisième cycle (doctorat de recherche)

Conçue par l'UNESCO au début des années 1970, cette classification a été révisée et approuvée en 1997, à l'issue de larges consultations internationales. Elle est un outil permettant de produire pour l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation, et de répartir les effectifs scolarisés, les flux de diplômés, les ressources humaines et financières selon une échelle commune de niveaux d'enseignement. Elle sert également à répartir la population par niveau d'études. Les études prises en compte sont celles couronnées de succès et sanctionnées par un diplôme : les personnes ayant au moins le niveau CITE 3 possèdent ainsi en France au moins un CAP, un BEP ou un baccalauréat.



# l'état de l'École

Coûts  
Activités  
Résultats  
Comparaisons internationales

16 €

DEP 005 10350  
ISSN 1152-5088

Dépôt légal  
4<sup>e</sup> trimestre 2010  
ISBN 978-2-11-097804-2

collection

l'état de l'École

thématique

Système éducatif français

titre du document

l'état de l'École : 29 indicateurs  
sur le système éducatif français

éditeur

DEPP/Département  
de la valorisation et de l'édition

date de parution

Novembre 2010

périodicité

Annuelle

pour plus d'information

[www.education.fr](http://www.education.fr)



9 782110 978042

ministère  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative

